

Réseau des médiathèques de l'Albigeois

Projet scientifique, culturel
éducatif et social

3ème partie : Projet
2018-2022

Septembre 2018

Contact : Jocelyne Deschaux
Directrice
du réseau des médiathèques
de l'Albigeois
jocelyne.deschaux@grand-albigeois.fr

Projet scientifique et culturel
Réseau des médiathèques de l'Albigeois
Médiathèques d'Albi centre Pierre-Amalric (bibliothèque classée),
médiathèque d'Albi-Cantepau, de Lescure et de Saint-Juéry

Projet

Plan

Introduction : La démarche

1. IDENTITÉ, MISSIONS ET AXES STRATÉGIQUES DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES DE L'ALBIGEOIS

1.1. Identité

1.2. Les missions des médiathèques du Grand-Albigeois

1.3. Axes stratégiques du Projet de territoire

1.4. Positionnement stratégique du réseau des médiathèques de l'Albigeois au sein du territoire et sur le plan régional et national

2. LE PROJET ET LES ACTIONS

2.1. Les médiathèques du Grand-Albigeois vraiment accessibles à tous

2.1.1. Les horaires d'ouverture

2.1.1.1. Le remplacement du 18 h – 19 h à Amalric

2.1.1.2. Le démarrage des horaires d'été

2.1.1.3. La fermeture à 17 h le samedi à Amalric en été

2.1.1.4. L'ouverture le dimanche

2.1.1.5. Le médiabus : ajustement des horaires

2.1.1.6. Les horaires des autres structures

2.1.1.6.1. Les horaires de la médiathèque de Cantepau

2.1.1.6.2. Les horaires de la médiathèque de Lescure

2.1.1.6.3. Les horaires de la médiathèque de Saint-Juéry

2.1.2. Les tarifs

2.1.2.1. Le tarif d'inscription aux médiathèques du Grand-Albigeois

2.1.2.1.1. Le tarif annuel de base

2.1.2.1.2. Le tarif de la carte

2.1.2.2. Les tarifs réduits

2.1.2.2.1. Le tarif social

2.1.2.2.2. Le tarif famille

2.1.2.3. Les tarifs spécifiques

2.1.2.3.1. Le tarif de communes proches hors agglomération

2.1.2.3.2. Le tarif du portage à domicile

2.1.2.3.3. Le tarif de la perte de carte

2.1.2.3.4. Le tarif horaire de la connexion ponctuelle à Internet

2.1.2.3.5. Le tarif de l'inscription pour une collectivité privée

2.1.3. Les accès

2.1.3.1. L'accès à Pierre-Amalric : le parking

2.1.3.2. L'accès à Pierre-Amalric : les abords

- 2.1.3.3. La signalétique extérieure
- 2.1.4. L'accueil
 - 2.1.4.1. La notion d'accueil sur le réseau
 - 2.1.4.2. L'accueil à Pierre-Amalric
 - 2.1.4.3. La signalétique intérieure
- 2.1.5. Les services
 - 2.1.5.1. Le médiabus
 - 2.1.5.2. Le portage à domicile
 - 2.1.5.2.1. Développement du service de portage à domicile
 - 2.1.5.2.2. Tarification du portage à domicile
 - 2.1.5.3. Le service de boîtes à documents
- 2.1.6. Les médiathèques, lieux de liens, et de construction du citoyen
 - 2.1.6.1. Offre de « Lieu de liens » : convivialité entre usagers
 - 2.1.6.1.1. Offre de « Lieu de liens » : convivialité entre usagers sur le réseau
 - 2.1.6.1.2. Offre de « Lieu de liens » : convivialité entre usagers à Pierre-Amalric
 - 2.1.6.2. Offre de « Lieu de liens » : la co-construction : construire ensemble l'offre aux usagers
 - 2.1.6.3. Lieu de construction du citoyen
 - 2.1.6.4. Offre de « Lieu de liens » : les médiathèques, lieu du reflet de la vitalité du territoire (associations)
 - 2.1.6.5. Offre de « Lieu de liens » : échanges de savoir-faire entre usagers

2.2. Des médiathèques du Grand-Albigeois vraiment accessibles à tous : les publics

- 2.2.1. Les publics cibles prioritaires
 - 2.2.1.1. Les ados
 - 2.2.1.2. Les jeunes adultes
 - 2.2.1.3. Les publics en établissements
 - 2.2.1.3.1. Les publics en établissements pour personnes âgées
 - 2.2.1.3.2. Les publics en établissements de soins
- 2.2.2. Les publics éloignés de la lecture : publics cibles permanents
 - 2.2.2.1. Les publics en précarité sociale
 - 2.2.2.2. Les publics de la maison d'arrêt
 - 2.2.2.3. Les publics en situation de handicap
- 2.2.3. Le public de l'action culturelle

2.3. Le numérique

- 2.3.1. Les objectifs
 - 2.3.1.1. Donner accès à la culture pour tous
 - 2.3.1.2. Renforcer les médiathèques comme moyen de lutte contre les inégalités et aide à l'intégration
 - 2.3.1.3. Renforcer le rôle des médiathèques comme lieu de fabrique du citoyen
 - 2.3.1.4. Renforcer la vocation sociale des médiathèques et l'aide à l'emploi
 - 2.3.1.5. Développer les publics des médiathèques
 - 2.3.1.6. Affirmer les médiathèques comme lieux d'expérimentation et d'innovation
- 2.3.2. Les propositions
 - 2.3.2.1. Les axes de développement
 - 2.3.2.2. Contours et interrogations
 - 2.3.2.3. Projets numériques
 - 2.3.2.3.1. Déploiement d'espaces numériques

- 2.3.2.3.2. Consolidation de la médiation numérique
- 2.3.2.3.3. Développement des partenariats
- 2.3.2.3.4. Développement des services en ligne et sur portables
- 2.3.2.4. Projet de jeux vidéo en consultation sur place dans les espaces dédiés
 - 2.3.2.4.1. Analyse
 - 2.3.2.4.2. Objectifs
 - 2.3.2.4.3. Limites

2.4. Action culturelle

- 2.4.1. L'action culturelle, partie intégrante de l'offre en médiathèques de l'Albigeois
- 2.4.2. Les projets
 - 2.4.2.1. Principes de l'action culturelle
 - 2.4.2.2. Organisation de l'action culturelle

2.5. L'éducation artistique et culturelle

2.6. Les espaces

- 2.6.1. Réseau
- 2.6.2. Médiathèque Pierre-Amalric
 - 2.6.2.1. Espaces publics
 - 2.6.2.2. Espaces internes et bâtiment
- 2.6.3. Médiathèque de Lescure
- 2.6.4. Médiathèque de Saint-Juéry
 - 2.6.4.1. Espaces publics
 - 2.6.4.2. Bâtiment
- 2.5.5. Médiathèque de Cantepau

2.7. Les collections

- 2.7.1. Réseau
- 2.7.2. Médiathèque Pierre-Amalric
- 2.7.3. Médiathèque de Saint-Juéry
- 2.7.4. Médiathèque de Lescure

2.8. Projet Cantepau

- 2.8.1. Les besoins
 - 2.8.1.1. Création d'un centre de ressources / espace multimédia
 - 2.8.1.2. Une co-construction indispensable : la rénovation, l'agrandissement et le développement de la médiathèque avec les usagers et les non-usagers
 - 2.8.1.3. La place du numérique
 - 2.8.1.4. Les besoins en matière d'espaces à la médiathèque
- 2.8.2. Objectifs de la rénovation et du réaménagement de la médiathèque
 - 2.8.2.1. Objectifs généraux
 - 2.8.2.2. Un objectif particulier : l'espace jeux à la médiathèque de Cantepau
- 2.8.3. Projet de réaménagement de la médiathèque de Cantepau dans le cadre de l'ANRU.
 - 2.8.3.1. Présentation générale du projet
 - 2.8.3.2. Les composantes du projet
 - 2.8.3.2.1. Les objectifs en matière de fonctionnalités
 - 2.8.3.2.2. Les secteurs définis selon les objectifs

- 2.8.3.2.2.1. Les différents secteurs
- 2.8.3.2.2.2. La signalétique à prévoir dans ces différents secteurs
- 2.8.3.3. Accueil du public
- 2.8.3.4. Le fonctionnement général
 - 2.8.3.4.1. Principes directeurs d'organisation
 - 2.8.3.4.2. Le fonctionnement interne
 - 2.8.3.4.3. Effectifs des personnels
- 2.8.3.5. Le développement de l'offre
- 2.8.4. La nécessité de l'intégration de la rénovation de la médiathèque de Cantepau dans un projet culturel plus vaste.

2.9. Le patrimoine écrit

- 2.9.1. Organisation de la gouvernance
- 2.9.2. Identification des collections
- 2.9.3. Conservation des collections
- 2.9.4. Valorisation des collections
 - 2.9.4.1. Valorisation numérique des collections
 - 2.9.4.2. Valorisation des collections : expositions
 - 2.9.4.3. Valorisation des collections : la *Mappa mundi* d'Albi
 - 2.9.4.4. Valorisation des collections : les classes patrimoine écrit
- 2.9.5. La recherche sur les collections
- 2.9.6. L'enrichissement des collections
- 2.9.7. L'organisation du service
- 2.9.8. Valorisation pérenne de la *Mappa mundi* : une cité des cartes à Albi ?
 - 2.9.8.1. Objectifs
 - 2.9.8.2. Avantages

3. LES MOYENS

3.1. Les partenariats spécifiques

- 3.1.1. Le partenariat avec la Bibliothèque universitaire
- 3.1.2. Le partenariat avec les autres établissements d'enseignement supérieur
- 3.1.3. Le partenariat avec l'Université pour le patrimoine écrit
- 3.1.4. Le partenariat avec la Bibliothèque départementale du Tarn
- 3.1.5. Conforter les partenariats existants

3.2. Le règlement

- 3.2.1. Règlement du réseau des médiathèques
- 3.2.2. Règlement relatif aux jeux
 - 3.2.2.1. Règlement relatif au prêt de jeux dans le réseau des médiathèques
 - 3.2.2.2. Règlement relatif à l'espace Jeu sur place

3.3. L'organisation interne et la structuration du réseau

- 3.3.1. Harmonisation des pratiques en interne au niveau du réseau
- 3.3.2. Communication en interne au niveau du réseau
- 3.3.3. Organisation interne

3.4. Management

- 3.4.1. Management des équipes
- 3.4.2. L'action des équipes
- 3.4.3. Evaluation de ce projet de management

3.5. L'organisation du travail et le rythme de travail

3.6. Les personnels

3.6.1. Les métiers

3.6.2. La formation

3.6.3. Les postes

3.7. Intégration de nouvelles médiathèques dans le réseau

3.8. Les médiathèques de l'Albigeois et le développement durable

4. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION DE CE PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

4.1. Les moyens

4.1.1. Sur le plan technique

4.1.2. Sur le plan financier

4.1.3. Sur le plan des ressources humaines

4.2. Le calendrier

4.3. Evaluation

Le PSCES du réseau des médiathèques de l'Albigeois, en quelques mots :

Dans un monde en évolution permanente, les services culturels ont plus que jamais besoin de s'interroger sur leur rôle, de redéfinir leurs missions, de formaliser leur action, pour préparer leur avenir. En particulier, les équipements de lecture publique vivent actuellement une mutation profonde et accélérée, dont nul n'a encore imaginé aujourd'hui tous les développements. Une réflexion profonde et permanente sur ces évolutions est donc indispensable.

Le projet scientifique, culturel, éducatif, social, dont les principes de rédaction sont encadrés par le Ministère de la Culture, est un document d'analyse de l'existant (*Etat des lieux, Diagnostique*) et formule un projet quinquennal de service qui définit les orientations et les actions concrètes à mettre en oeuvre.

Document hautement collaboratif, le PSCES du réseau des médiathèques de l'Albigeois est le résultat de la réflexion de l'équipe de direction, des équipes réunies en groupes de travail, mais aussi de l'expression des publics qui fréquentent ou non le réseau des médiathèques, ainsi que celle des élus.

Ce temps de réflexion et d'analyse a permis de s'interroger sur les missions et les enjeux actuels d'un réseau de médiathèques d'une agglomération de taille moyenne, en insistant sur son ancrage dans le territoire et en réaffirmant son rôle culturel, éducatif, sociétal, et social.

Le projet en lui-même, par la définition de missions et d'objectifs clairs, et une transparence sur l'action publique pour les usagers, propose plus de 280 points, qui sont autant d'actions concrètes pour les 5 ans à venir. Ces propositions s'inscrivent dans un phasage, estimé le plus réaliste et le plus cohérent possible, même si les points peuvent être interdépendants les uns des autres, ou au contraire liés entre eux. Le PSCES permettra également d'accompagner le service vers les évolutions nécessaires : structuration du réseau, réorganisation des espaces, développement du numérique, adaptation de l'offre de services, etc.

Outil de management et de pilotage, il vise à donner à l'ensemble des équipes un sens, et une visibilité sur l'avenir, et s'affirme également comme un document de prospective et de discussion à destination des élus.

Adopté par l'assemblée délibérante de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, il pose un socle ferme qui légitime l'action des médiathèques du Grand-Albigeois.

Dans ce PSCES, les médiathèques du Grand-Albigeois entendent, pour la période 2018-2022, affirmer leur lien au territoire au travers d'une identité lisible, et confirmer leur positionnement sur les points suivants :

- en qualité de rampe d'accès à toutes les formes culturelles, pour tous les publics du Grand-Albigeois et des communes et territoires environnant, dans toute leur diversité ;
- en développant une offre documentaire, culturelle, patrimoniale et de services de qualité, diversifiée, sur tous types de supports matériels et numériques, et s'ouvrant à la co-construction avec les usagers, et, pour les collections patrimoniales, conservées dans des conditions les meilleures possibles ;
- en renforçant l'engagement des médiathèques vers le numérique, dans un souci de réponse aux nouveaux besoins et de recherche de nouveaux publics ;
- dans un monde d'images et de flux, en promouvant résolument l'éducation à l'art, à la culture, aux médias et au patrimoine écrit, et dans la construction du citoyen ;
- en proposant des équipements performants et attractifs, répondant et s'adaptant aux nouveaux usages et aux moyens mis à disposition ;
- en inscrivant les médiathèques du Grand-Albigeois au coeur d'un réseau de partenaires culturels et sociaux complémentaires.

L'adéquation des moyens techniques, financiers et humains au regard des propositions ambitieuses mais

réalistes, de leur échelonnement et de l'engagement de la collectivité dans le processus de réduction des déficits publics, sera l'élément structurant du projet et de sa mise en œuvre.

Introduction : Rappel de la démarche

La méthodologie du projet a été envisagée comme un acte managérial avec une démarche favorisant l'implication des équipes et des partenaires, l'appropriation et la réalisation de la commande par tous ainsi que le partage des objectifs. Elle s'est construite autour de 5 grandes étapes :

1- Après la présentation de la commande venue de l'Etat (bibliothèque classée), la première phase a défini l'*état des lieux*, proposé par chaque responsable d'équipe et de structure, et synthétisé par l'équipe de direction (octobre-décembre 2016) ;

2- La seconde phase a été celle de l'établissement du *diagnostic* : avec l'analyse de chaque responsable d'équipe et de structure, le regard de l'équipe de direction, le regard des services associés et des partenaires institutionnels et associatifs, le regard des usagers, une analyse statistique, en replaçant l'établissement dans un contexte national (janvier-décembre 2017) ;

3- La phase projet, composée de plusieurs volets :

-Avec les *équipes*, constitution de 5 groupes de travail thématiques s'étant réunis 5 fois de septembre 2017 à janvier 2018, pilotés par un membre de l'équipe de direction ou de coordination (J. Deschaux, A. Barbaro, M. Michot, M. Guilbert et B. Baron, E. Mazars) : chaque agent du Réseau des médiathèques (RMED) a participé à l'un d'entre eux. Chaque groupe de travail a produit un rapport sur la thématique en question : Organisation interne et structuration du réseau, Espaces et collections, Action culturelle, Publics et services aux publics, Numérique et services innovants.

- Avec les *élus*, au cours de séances d'un groupe de travail, constitué de la commission Culture-Sport-Réseau des assistants maternels-Politique de la Ville, et à partir du *Projet de territoire* publié par l'Agglomération en 2017 : définition des axes stratégiques et validation des missions du réseau des médiathèques (novembre-décembre 2017) ; relecture du projet définitif et priorisation.

- Avec le *public*, un questionnaire sur les usages a été proposé au public en version en ligne et papier du 8 novembre 2017 au 8 janvier 2018. 880 questionnaires ont été renseignés. En complément, une consultation directe a eu lieu le 20 janvier 2018 à la médiathèque Pierre-Amalric, annoncée dans la brochure de programmation culturelle du réseau des médiathèques, le *Médiatic* correspondant.

-Avec les *partenaires*, l'équipe de direction a travaillé avec une sélection de partenaires pour échanger et réfléchir aux axes à privilégier sur le plan culturel et scientifique.

Le dernier volet a porté sur la rédaction du projet à 6 mains par l'équipe de direction, de janvier 2018 à mai 2018.

4- La dernière phase a constitué en la relecture, par un Comité de relecture et d'orientation, constitué de professionnels des bibliothèques (Laurie Araguas, de la Bibliothèque municipale de Toulouse et Henri Gay, conseiller livre et lecture à la DRAC Occitanie site de Toulouse), d'un partenaire culturel (Frédéric Esquerré, de la Scène nationale d'Albi), de Corinne Dampierre, Directrice générale des Services de l'Agglomération, et de Jean-Paul Raynaud, vice-président communautaire chargé du réseau des médiathèques.

L'équipe de direction du réseau des médiathèques a bien sûr été mobilisée sur l'ensemble des phases. Le contenu du Projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social du Réseau des médiathèques de

l'Albigeois 2018-2022 est donc le fruit d'un travail d'équipe où chaque jour, l'implication de chacun contribue à faire du Réseau des médiathèques de l'Albigeois un lieu de vie, permettant aux habitants de s'y retrouver.

Que chacun soit remercié pour son engagement professionnel.

Les enjeux

On le verra ci-après, la mission première des médiathèques est de favoriser l'accès de tous les publics à l'information, à la connaissance, à la culture, à la formation et aux loisirs, et de former à un esprit critique.

Cependant, aujourd'hui, cette mission doit prendre en compte :

- la multiplicité des types de publics auxquels les médiathèques s'adressent ;
- la multiplicité de leurs besoins ;
- les différents modes qui doivent être proposés pour rendre leur offre véritablement accessible à tous ;
- le développement du numérique et les besoins liés à ce développement ;
- la dimension sociale de plus en plus forte des missions des médiathèques.

C'est pourquoi les principaux enjeux du réseau des médiathèques dans les 5 années à venir invitent-ils à réfléchir notamment sur les points suivants :

- l'*offre* des médiathèques de centre-ville, de celles de proximité, et du médiabus, en termes de lecture publique au regard des *besoins* des habitants : culture, information, apprentissage de la langue française, formation, sociabilité, intégration, citoyenneté...
- la *force du numérique* et de la dématérialisation dont les effets démultiplicateurs et décentralisateurs offrent et simplifient l'égalité d'accès aux ressources ;
- le maillage territorial des lieux d'accès à la connaissance et à la culture, notamment, et en particulier, mais pas uniquement, dans les *quartiers prioritaires* ;
- la nécessité de s'adresser à *toute la diversité des différents publics* présents sur le territoire ;
- l'*importance de l'action culturelle* et des diverses manifestations culturelles dans la diffusion auprès de tous les publics des différentes formes de culture ;
- l'*aspect protéiforme* que doivent prendre les médiathèques aujourd'hui : elles sont à la fois de nouvelles agoras au cœur de la cité, et des lieux de calme et de travail ;
- l'importance, dans un territoire comme celui de l'Albigeois, de la mise à la connaissance et de l'accès aux *collections patrimoniales* sous toutes leurs formes ;
- l'importance de la *médiation*, pour rendre véritablement accessible l'extrême diversité de l'offre proposée au sein du réseau ;
- les *synergies et partenariats* à développer ou à construire.

Comment répondre à la diversité des besoins avec la même exigence dans les quartiers et dans le centre-ville, selon que le public est primo-arrivant, jeune adulte, mineur, femme, personne âgée, sensible à la fracture économique et sociale, famille moins favorisée ? Du point de vue des équipes, comment s'adapter aux enjeux nouveaux, comment les compétences doivent-elles évoluer face aux besoins, et comment les accompagner ?

Les enjeux :

- **Enjeux d'avenir :**

- Un enjeu éducatif dans un monde d'image et de flux :

Dans un monde d'image et de flux d'information, l'éducation est un enjeu prioritaire. Son

développement s'appuie sur l'expérience acquise au croisement de l'image et de l'écriture, pour une appropriation de la lecture, de l'image, et des arts, tout en s'orientant résolument vers une éducation numérique.

- Un enjeu sociétal :

Il s'agit de renforcer le réseau des médiathèques comme lieu de vie, d'échanges, de rencontres dans une société à la recherche de repères citoyens. Cet enjeu pourra prendre la forme d'une offre culturelle en résonance avec des débats d'actualité, des actions autour des loisirs, en l'inclusion de la société civile dans le réseau par des partenariats et la co-construction, notamment par comités d'usagers.

- Un enjeu culturel :

Il s'agit de renforcer le réseau des médiathèques dans son rôle d'acteur culturel majeur et incontournable, sur le territoire, et de l'amener à attirer un nombre croissant de Grands-Albigeois à le fréquenter pour une raison ou une autre.

- Un enjeu territorial :

Pour le réseau des médiathèques, il s'agit d'exister sur le territoire, au-delà des murs de ses bâtiments, afin d'enraciner son action dans les quartiers et dans la vie de la population. Il s'agit de devenir un opérateur culturel sur le territoire de l'agglomération, en s'adressant véritablement à tous les Grands-Albigeois, habitant toutes les communes du territoire.

- Un enjeu pour les publics :

Malgré une fréquentation non négligeable, les publics du Réseau des médiathèques ne représentent qu'une partie de la population du bassin de vie. Les pratiques culturelles des publics usagers, citoyens visiteurs, évoluent. L'enjeu est donc pour demain de développer de nouveaux publics, notamment ceux qui ne connaissent pas le réseau ou (se) sont éloignés de la lecture et de la culture, et de répondre aux nouveaux usages culturels, et notamment numériques.

- **Enjeux stratégiques à consolider :**

- L'égalité d'accès à la culture et aux pratiques des usagers considérés comme acteurs : constituant le socle culturel des missions des médiathèques, il s'agira d'apporter la contribution du RMED à l'égalité d'accès à la culture et aux pratiques culturelles, du grand public au public éloigné, en plaçant l'utilisateur au coeur du projet, en favorisant le vivre-ensemble, et en poursuivant les efforts déployés en matière d'éducation artistique et culturelle.
- La qualité de l'offre ;
- Une communication qui s'adapte aux (nouveaux) usages des publics : il s'agit de rendre encore davantage lisible et visible la communication aux usagers.

- **Enjeux d'innovation :**

- *Le numérique* : un enjeu de rénovation des outils et d'innovation sociale : il s'agira de faire du numérique un levier d'innovation culturelle et d'intégration sociale, et de proposer des services en adéquation avec les pratiques du public.
- *Le développement territorial : agir ensemble pour faire avec les publics* : s'axant dans la conception et la programmation de projets avec les réseaux culturels professionnels du territoire, du département ou de la région, aussi bien que dans le développement d'actions pour donner toute leur place aux pratiques amateurs et pour être présents dans les quartiers et les communes, pour agir avec les publics du territoire élargi, le développement territorial est un enjeu crucial pour innover.
- *La fonction sociale du réseau des médiathèques* : lieux de services, de rencontres, de collaborations, les médiathèques viseront, pour les années à venir, à :
 - faire du réseau des médiathèques un lieu de ressources pour l'accompagnement des démarches sociales ;
 - faire du réseau des médiathèques un lieu d'échanges de pratiques et de savoirs entre les habitants ;

- poursuivre le travail de construction d'événements avec les associations locales ;
 - développer la programmation et les services sur le territoire pour les publics empêchés et éloignés.
- *Une organisation évolutive* : le renouvellement des pratiques professionnelles passera par une organisation évolutive :
 - viser au maintien de la qualification des agents en collaboration avec la DRH ;
 - consolider le plan de formation ;
 - développer les compétences autour du numérique, de la médiation, du management, des connaissances culturelles.

Les objectifs du PSCES du Réseau des médiathèques de l'Albigeois

Le Projet Scientifique, culturel, éducatif et social du réseau des médiathèques de l'Albigeois a été réfléchi et conçu pour répondre à trois objectifs principaux :

- répondre aux besoins, sans cesse en mutation, aux nouveaux usages, aux attentes des habitants grands-Albigeois et des populations du bassin de vie, et de leurs élus en matière de lecture publique, de culture et de patrimoine écrit ;
- construire véritablement, améliorer et optimiser un réseau de médiathèques encore très jeune, lui donner les moyens organisationnels de développer des services optimaux pour le public ;
- accompagner les personnels du réseau dans l'évolution des compétences requises, dans un contexte de très forte mutation des métiers, des fonctions et des tâches en bibliothèques, pour permettre un service optimal pour le public.

1. IDENTITÉ, MISSIONS ET AXES STRATÉGIQUES DES MÉDIATHÈQUES DU GRAND-ALBIGEOIS

1.1. Identité

L'appellation « Réseau des médiathèques de l'Albigeois » ne parle pas au public, ainsi que cela a pu être mis en évidence lors des échanges avec le public (réunions publiques ou questionnaires), et avec les élus. Pour une meilleure identification, il est proposé d'utiliser le terme de « **médiathèques du grand-Albigeois** », ou de « **médiathèques en réseau** », plutôt que de « Réseau des médiathèques ». Pour autant, bien sûr, la notion de réseau ne doit pas disparaître du vocabulaire, puisque le catalogue commun, cartes et tarifs communs, ainsi que l'offre d'acheminement et de retour des documents sur les différentes structures restent effectifs et plus que jamais à valoriser, de même que la construction du réseau en interne par les équipes. Mais le nom retenu dans la communication pourrait être **Médiathèques du Grand-Albigeois (MéGA)**. Les outils de communication devront en conséquence être adaptés.

Identité

	Action concrète	Contenu	Echéance ¹
1	Identité 1	Remplacer le terme « Réseau des médiathèques de l'Albigeois », par celui de « Médiathèques du Grand-Albigeois » (acronyme MéGA).	2019

1 « Echéance » : il s'agit ici soit de la période estimée de démarrage de la réflexion sur le sujet, soit de la réalisation elle-même.

1.2. Les missions des médiathèques du Grand-Albigeois

Le travail avec les élus et l'équipe de coordination du RMED a permis de définir les missions suivantes pour le RMED, selon les missions premières des médiathèques telles que définies dans la Charte des Bibliothèques adoptée par le Conseil supérieur des Bibliothèques, et le Manifeste de l'UNESCO.

Le Réseau des médiathèques de l'Albigeois œuvre pour favoriser l'accès de tous les publics à l'information, à la culture, à l'éducation, à la formation et aux loisirs.

De cet objectif initial découlent ses missions principales :

- Favoriser l'accès à l'information, former le public à son utilisation, sous toutes ses formes (imprimées, audiovisuelles, numériques, etc.) ;
- Promouvoir un accès égalitaire, libre et sans discrimination à toutes les cultures, à la connaissance et aux ressources, notamment grâce aux effets démultiplicateurs et décentralisateurs du numérique et de la dématérialisation qui offrent et simplifient l'égalité d'accès aux ressources ;
- Réduire les inégalités et les exclusions dans l'accès à la culture, pour permettre l'intégration de chacun dans la société et la cohésion sociale. La notion de service public implique une dimension de lutte contre les inégalités en tant qu'un service public est porteur des valeurs de la République, au premier rang desquelles figure l'égalité.

Les médiathèques sont des lieux de sociabilité, de proximité, où chacun peut aller et venir gratuitement, sans contrainte, ni inscription. De tels lieux contribuent à la réduction des inégalités territoriales.

Cette réduction des inégalités est possible en développant :

- la médiation spécifique quotidienne entre collections et publics,
- la recherche et le développement de nouveaux publics, dont les publics « empêchés » et en situation de handicap,
- la mise en œuvre de partenariats avec des structures prenant en charge des publics éloignés de la culture ou « empêchés » ;
- Contribuer à la résorption de la fracture numérique, en développant notamment l'accès facilité et fiable à internet, au multimédia, et à des outils de reprographie ;
- Constituer une collection documentaire et la mettre à disposition, sous toute forme de supports et d'accès, avec le plus large choix de documents et de ressources permettant une égalité d'accès à l'ensemble des domaines de la connaissance, et assurant une pluralité des points de vue, et en faciliter l'appropriation par tous les publics ;
- Par le biais des collections et de l'offre culturelle proposées, être un lieu de fabrication ou de façonnage du citoyen : l'ouverture au plus grand nombre et les notions républicaines de « liberté, égalité, fraternité » sont des valeurs fondamentales qui sont déployées dans les médiathèques ;
- Permettre de former à un esprit critique ;
- Développer une politique de promotion et de développement du livre, de la lecture, de l'audiovisuel et du numérique ;
- Permettre une médiation culturelle en direction de la littérature, des arts, des sciences humaines et sociales, des sciences et techniques ;
- Conserver, enrichir, mettre en valeur le patrimoine écrit (livres et périodiques anciens, documents rares et précieux de toutes époques) et participer pour tous les supports aux politiques de conservation partagée régionales et nationales ;
- Contribuer à la lutte contre l'illettrisme ;

- Participer à la *formation initiale et continue* tout au long de la vie et à tous les âges ;
- Contribuer à la promotion et à la diffusion de la *création culturelle*, dont la création culturelle albigeoise et tarnaise ;
- Favoriser *les loisirs*, en permettant à tous les publics de se divertir et de s'é mouvoir ;
- *Fournir un espace* public, physique et virtuel, de *rencontre, de partage, d'échanges*, de mixité sociale et intergénérationnelle, de confrontation d'idées et de débat citoyen en direction de et entre tous les publics, entre les générations et les groupes sociaux.

La mise en œuvre de ces missions font des médiathèques un outil au service de tous, facteur d'attractivité et de développement du territoire.

1.3. Axes stratégiques du Projet de territoire

Les élus de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois ont formalisé, dans un Projet de territoire intitulé « *Cap 2030* » adopté en 2017, les axes de développement du territoire de l'Albigeois.

Axes stratégiques de l'Agglomération du Grand Albigeois² :

1. Le développement de l'économie au cœur de l'action collective :
 Entreprises locales et innovation / Enseignement supérieur et recherche / Faire le choix de l'Albigeois / Fédérer autour d'une destination culturelle et touristique de référence / L'ouverture aux autres territoires.
2. Objectif 100 000 habitants :
 Cadre de vie / Offre de services.
3. Fédérer les énergies pour une agglomération citoyenne et responsable :
 Favoriser la vie collective et la vitalité du territoire / Stimuler la formation et l'acquisition de compétences / Associer efficacement les citoyens à la vie de la communauté albigeoise / Participer durablement à la transition écologique / Engager la transition énergétique du territoire.

Axes stratégiques dans lesquels le réseau des médiathèques a vocation à s'intégrer plus particulièrement :

- Développement de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Excellence patrimoniale ;
- Ouverture sur les autres territoires ;
- Offre culturelle spécifique pour publics spécifiques ;
- Conserver une armature solide d'équipements collectifs et rester mobilisé pour affiner une offre d'équipements culturels attractifs, participant au rayonnement et répondant aux besoins à couvrir ;
- Garantir une offre sociale de qualité ;
- Stimuler la formation et l'acquisition de compétences ;
- Réparer l'urbanisation et revitaliser les espaces de vie les plus fragilisés ;
- Adapter les services publics aux nouveaux besoins des populations (desserte numérique) ;
- Fédérer les énergies pour une agglomération citoyenne, responsable, favorisant la montée en compétence ;
- Associer efficacement les citoyens à la vie de la communauté albigeoise.

1.4. Positionnement stratégique des médiathèques du Grand-Albigeois au sein du territoire et sur le plan régional et national

Découlant du *Projet de territoire*, les axes stratégiques des médiathèques du Grand-Albigeois peuvent être définis ainsi :

- les médiathèques, un acteur de la politique culturelle du territoire ;

2 Dans l'ordre retenu dans le *Projet de territoire*.

- les médiathèques, au cœur de la politique éducative du territoire ;
- les médiathèques, au cœur des politiques sociales ;
- les médiathèques, des lieux de vie qui répondent aux enjeux des grandes politiques du territoire.

En tant que lieu culturel, les médiathèques se réfèrent également à la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels (2007), incluant les droits culturels dans les droits de l'Homme, prenant en compte les droits culturels des citoyens afin de développer une culture où l'habitant puisse s'affirmer en tant qu'acteur.

Les médiathèques, au cœur de la politique culturelle du territoire en tant que lieux fédérateurs et de diffusion :

- En collaborant aux grands événements : Nuit Pastel, Pause Guitare, Journées du Patrimoine, etc...
- En tissant leur programme avec les services et acteurs culturels : Scène nationale d'Albi, Musée Toulouse-Lautrec, Arpèges et trémolos, librairies d'Albi, Centre d'art contemporain Le LAIT, Groupement de Musique Electro Acoustique du Tarn, SABA (Société des Amis des Bibliothèques de l'Albigeois), AFEV (Association de la Fondation étudiante pour la Ville), Bibliothèque Universitaire, Bibliothèque départementale du Tarn, MJC d'Albi, Musée du saut du Tarn, Conservatoire d'Albi, AJDR (Association des Jeunes Danseurs de Rue), ARPO (Animations, revues, rencontres en poésie), Maison des Jeunes, Carré public, etc.
- En collaborant aux grands événements populaires et associatifs du territoire : Salon du Livre Jeunesse, Printemps des Cultures, Goose festival, Semaine de la santé mentale, festival Tons voisins, Chantons sous les toits, festival Artetango, etc.

Les médiathèques sont un acteur au cœur de la politique éducative de l'Albigeois sur le territoire, avec :

- une offre en direction de la *petite enfance* : « Lire aux tout petits », accueils de crèches dans les différentes structures, ateliers jeux, ateliers d'éveil artistique, cycle de sensibilisation à la littérature jeunesse auprès des assistantes maternelles via le relais des Assistantes Maternelles géré par l'Agglomération, séances de lecture « A petits pas », etc ;
- une offre de médiation en partenariat avec l'*Education Nationale* : accueils de classes, sur thématiques, et en autonomie, visites des médiathèques, visites d'expositions, Classes patrimoine écrit, prêt gratuit d'exposition sur panneaux, cycles thématiques, rencontres d'auteurs dans le cadre du Salon du Livre Jeunesse, contes, parcours culturels... ;
- une offre de médiation en partenariat avec les *centres de loisirs*.

Les médiathèques sont un acteur pour les populations défavorisées, dont (mais pas seulement) celles des quartiers Politique de la ville :

- En proposant une offre culturelle permanente et de qualité au sein de la médiathèque de Cantepau, et régulière et de proximité par l'intermédiaire du médiabus dans les quartiers Lapanouse et Rayssac ;
- en proposant et en s'associant à des manifestations culturelles et des projets culturels, (Toiles sous les étoiles, Printemps des cultures, projets alliant patrimoine et innovation) dans les quartiers aux populations défavorisées, dont celles habitant des quartiers Politique de la Ville mais pas limitativement (Cantepau, Lapanouse, Rayssac, mais aussi Saint-Juéry, etc.) ;
- en intégrant des vacataires en insertion au sein du Réseau sur des projets spécifiques.

Les médiathèques du Grand-Albigeois sont un acteur au cœur des politiques sociales par sa collaboration avec :

- les structures grand-albigeoises d'accueil de publics empêchés et éloignés : Maison d'arrêt d'Albi, Maison de retraite de Lescure, Lire et faire lire, CASAR, Maison des femmes, centres sociaux des différents quartiers et communes de l'agglomération, Soliha et aire des gens du voyage, le SPIP pour l'accueil des TIG, Protection sociale de la Jeunesse, Cecinet, Restos du Coeur, Secours populaire, Résidence des rives du Tarn, IME et instituts spécialisés. Une offre culturelle en destination de ces publics ou les mettant en valeur est actuellement en cours de développement : séances de « contes pour les aînés », et pour un public en situation de handicap mental (« Des étoiles plein des yeux » à Lescure), de handicap sensoriel, expositions (ExtraOrdinaires, sur la Trisomie 21 en 2017), spectacle joué par des résidents du foyer Florentin en 2018, etc.

Par ailleurs, le réseau des médiathèques est membre de Occitanie Livre & Lecture (ex-Centre Régional des Lettres Midi-Pyrénées), et participe aux commissions et aux programmes de celui-ci, d'Images en Bibliothèques, et du Comité français du Bouclier Bleu.

Le réseau des médiathèques a reçu en 2017 le soutien du Centre National du Livre pour son action en faveur des publics empêchés et éloignés de la lecture (collections Faciles à lire).

2. LE PROGRAMME D' ACTIONS

NB : La réflexion sur le Projet scientifique, culturel, éducatif et social du réseau des médiathèques de l'Albigeois a démarré en septembre 2016. Au cours de ces 2 ans, au fur et à mesure des réflexions, groupes de travail, etc, les équipes du réseau ont été très réactives, et un certain nombre de propositions, projets et perspectives d'évolution ont déjà été mis en place, témoignant de l'implication des équipes dans ces projets d'avenir et d'adaptations aux besoins nouveaux. Ces projets déjà réalisés ou en cours sont signalés dans ce document par des surlignages spécifiques :

Surligné bleu : en cours

Surligné gris : déjà effectif.

2.1. Les médiathèques du Grand-Albigeois vraiment accessibles à tous

Axe stratégique (Projet de territoire) : Affiner une offre d'équipements culturels attractifs, participant au rayonnement et répondant aux besoins à couvrir.

65 actions concrètes

2.1.1. Les horaires d'ouverture

7 actions concrètes

2.1.1.1. Le remplacement du 18 h – 19 h à Pierre-Amalric

On l'a vu dans le diagnostic, les raisons de l'échec du créneau d'ouverture le vendredi de 18 h à 19 h à Amalric semblent relever de plusieurs points :

- difficultés de lisibilité des horaires différents sur différents jours : le public pense que la médiathèque ferme le vendredi à 18 h comme les autres jours ;
- le centre-ville, et en tout cas le quartier des Cordeliers, dans lequel se trouve la médiathèque Pierre-Amalric, est assez « mort » dès 18 h : très peu de commerces ouverts ;
- De même, les crèches, les garderies, les établissements scolaires du quartier sont fermés : pas de passage ;
- les horaires de bus passant à proximité de la médiathèque sont plus restreints à partir de 18 h.

L'essai d'horaires en « soirée » s'était au préalable porté sur le mardi soir de 18 h à 19 h, sans plus de succès.

Horaires Pierre-Amalric

	Action concrète	Contenu	Echéance ³
2	Horaires 1	<p>Remplacer le créneau d'ouverture du vendredi 18 h – 19 h par une ouverture avancée les jours où la médiathèque est fermée le matin : lundi, mardi et jeudi⁴ : ouverture à 13 h au lieu de 13 h 30 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture supplémentaire : 3 x 30 minutes : 1 h 30, soit ½ h d'ouverture en plus sur les horaires actuels >>>> Cela porterait à 39 h le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire pour Amalric. - Cet horaire pépond à l'attente du public : <ul style="list-style-type: none"> – quand la médiathèque ouvre à 13 h 30 les lundis, mardis et jeudis, une trentaine de personnes attendent généralement devant la porte ; – les élèves des lycées et collèges proches seront également intéressés par une ouverture à 13 h. <p>Nécessité d'une campagne de communication forte : <i>Médiatic</i>, <i>Grand A</i>, et campagne d'affichage.</p>	2019 ?

2.1.1.2. Le démarrage des horaires d'été

Etant données les vacances scolaires qui démarrent actuellement vers le 7 juillet, les 10 semaines d'horaires d'été - horaires restreints, sauf pour la médiathèque de Saint-Juéry, mais décalés au matin pour celle-ci -, ne correspondent plus aux besoins des usagers.

Horaires réseau

	Action concrète	Contenu	Echéance
3	Horaires 2	<p>Ramener les 10 semaines d'horaires d'été à 7 ou 8 semaines (du 7 juillet au 1er septembre environ)</p> <ul style="list-style-type: none"> – mais il serait souhaitable que les personnels puissent continuer à prendre leurs congés sur une plage de 10 semaines : plus la plage est large, plus les congés seront répartis, et donc moins il y aura un nombre important de personnes en congés en même temps. – Ces deux semaines, du 25 juin au 7 juillet pourront être prises en congés par les agents. – Sur ces deux semaines, il pourra donc y avoir besoin, le cas échéant, de renforts (étudiants) : 2 ou 3. – Il faudra recalculer les horaires des personnels, sur une base de 44 semaines d'« hiver » et non plus 42. – Si assurance d'avoir des étudiants ou vacataires en renfort, le personnel serait d'accord pour ramener de 10 à 	2019 ?

3 « Echéance » : il s'agit ici soit de la période estimée de démarrage de la réflexion sur le sujet, soit de la réalisation elle-même.

4 Option en cas de changement de rythme d'organisation du travail (cf. 3.5.), la médiathèque Pierre-Amalric pourrait ouvrir à 10 h également le jeudi.

		8 semaines la durée des horaires d'été.	
--	--	---	--

Etant donnée l'affluence nouvelle du public lors des vacances scolaires hors été, et celle lors des vacances d'été, et la nécessité des prises de congés du personnel en été (d'autant que les équipes ont, encore pour quelques années, des congés d'ancienneté assez importants (810,12 heures au total), il est indispensable d'avoir des renforts pour les semaines d'ouvertures en été.

- En effet, les congés d'été sont accordés en début d'année, et il est demandé aux équipes de s'entendre pour une répartition des prises de congés sur la période, de manière à pouvoir ouvrir avec un minimum de personnels, ce qui est très généralement le cas ;
- mais ensuite le jour J, il faut compter avec des congés maladies non prévus : de la sorte, les équipes peuvent être en réel sous-effectif pour l'ouverture ;
- c'est pourquoi il est demandé, comme cela se fait pour d'autres services de l'Agglomération, (équipements aquatiques, propreté urbaine, déchets...) de pouvoir bénéficier, quand le besoin est évalué comme tel par la direction, d'étudiants (ou saisonniers, par le biais du FSE), par exemple, à l'échelle d'1, 2 ou 3 personnes (par exemple, par période de 2 semaines, de façon à ne pas devoir les former continuellement, mais bien sûr à calculer selon les besoins réels).

2.1.1.3. La fermeture à 17 h le samedi à Pierre-Amalric en été

Dans le cadre de l'accord de l'Agglomération pour des vacataires selon besoins pendant la période estivale, les équipes pourraient être d'accord pour étendre l'ouverture les samedis d'été de 17 h à 18 h.

Horaires Pierre-Amalric

	Action concrète	Contenu	Echéance
4	Horaires 3	Ouverture jusque 18 h les samedis d'été à Amalric	2019 ?

2.1.1.4. L'ouverture le dimanche

Il n'y a actuellement pas, sur l'Albigeois, de projet politique d'ouverture des médiathèques le dimanche. Quand cela sera le cas, un projet d'ouverture le dimanche ne pourra qu'être conditionné que par la réalisation d'une étude de territoire, en bonne et due forme, pour établir de façon sûre les besoins du public et sa volonté de se déplacer en centre-ville le dimanche (l'aide de l'Etat peut contribuer à prendre en charge non seulement les frais supplémentaires, mais aussi ce type d'étude). Il est clair qu'une ouverture le dimanche d'une médiathèque serait très souhaitable pour le public : il s'agit, la plupart du temps, d'un public familial qui n'a pas l'habitude, ou ne peut pas l'avoir, de se rendre dans les médiathèques le reste de la semaine. C'est donc un public nouveau.

Ouverture le dimanche

	Action concrète	Contenu	Echéance
5	Horaires 4	Lancer une étude de territoire relative à l'ouverture d'une médiathèque le dimanche : quelle médiathèque ? Quels besoins réels ? Quel sera le public qui sera présent ?	2020-2021
6	Horaires 5	Si le choix se porte vers l'ouverture de la médiathèque Pierre-Amalric le dimanche, étudier en interne la faisabilité d'une organisation -sans doute propre au dimanche- permettant d'ouvrir avec moins de personnel.	2020-2021

Dans l'état actuel des choses, et sans étude de territoire menée encore, les difficultés à prendre en compte pour une ouverture de la médiathèque Pierre-Amalric le dimanche sont :

- le centre-ville est véritablement « mort » le dimanche ;
- Albi est une ville de taille moyenne, les habitudes du public sont ancrées ;
- la médiathèque est éloignée du seul point d'activité en centre-ville le dimanche : le marché couvert ;
- au cinéma des Cordeliers, le dimanche, très peu de monde fréquente les séances de l'après-midi ;
- les restaurants sont fermés le dimanche midi dans le centre d'Albi ; le soir seul le café Pontié, place du Vigan (donc relativement loin de la médiathèque) est ouvert ;
- une ouverture d'Amalric le dimanche entraîne la présence d'au moins 13 à 15 agents. S'il peut y avoir bien sûr des non-titulaires (étudiants, vacataires, etc...), il faut au minimum compter 1/3 de titulaires, semble-t-il, pour une ouverture dans les meilleures conditions de professionnalisme. Soit 5 personnes titulaires, et 10 personnels non titulaires.

Dans le cadre de la rénovation de la médiathèque de Cantepau, la question de l'ouverture le dimanche de celle-ci nouvelle formule pourra se poser, sous réserve de nouveau de l'étude du diagnostic de territoire, et de la question de la sécurité si la maison de quartier n'est pas ouverte ; le besoin en personnel est bien sûr moindre à Cantepau qu'à Amalric (4 personnes nécessaires : 2 titulaires et 2 vacataires, qui seraient à recruter sur la population de Cantepau).

Dans l'un ou l'autre des cas (Amalric ou Cantepau) :

- L'ouverture pourrait se faire de 14 h à 18 h le dimanche.
- L'étude préalable devra déterminer s'il y aurait un public très différent des autres jours ;
- l'ensemble du personnel du réseau tournerait sur le dimanche : dans le cas de l'ouverture de Cantepau, si les actuelles estimations se concrétisaient (recrutement de 2 vacataires par dimanche), cela reviendrait à 2 dimanches dans l'année par personne titulaire ;
- il n'est pas sûr que le seul principe du volontariat puisse suffire pour le travail du dimanche ;
- la question de la majoration horaire se posera.

En tout état de cause, l'extension des horaires, notamment une ouverture le dimanche, ne peut se faire sans :

- un diagnostic de territoire sur :
 - les habitudes du public qui fréquente les différentes médiathèques du réseau,
 - les rythmes de vie des habitants,
 - les habitudes du public qui ne fréquente aucune des différentes médiathèques du réseau.

Signalons que le diagnostic de territoire pourrait être pris en charge à 80 % par l'Etat dans le cadre d'un Contrat Territoire Lecture⁵.

- Cette analyse doit sans doute se décliner également à l'échelle des quartiers et des communes de l'agglomération disposant d'une médiathèque, et également des quartiers desservis par le médiabus.
- Un diagnostic de l'organisation du temps sur le territoire ;
- un diagnostic de l'organisation des cycles de travail dans le réseau et la répartition des tâches entre service au public et tâches internes ;
- un projet construit avec les usagers et les personnels ;
- des moyens budgétaires correspondant précisément aux besoins.

⁵ A défaut, ce diagnostic pourrait être pris en charge, par exemple, avec un préavis de 2 ans, par le département de Sociologie de l'Université JF Champollion, et ses étudiants, en définissant parfaitement en amont les contours de cette étude.

2.1.1.5. Le médiabus : ajustement des horaires

Horaires du médiabus

	Action concrète	Contenu	Echéance
7	Horaires 6	Ajustement des horaires du médiabus : - continuer à proposer des créneaux pour le public âgé ou restant à la maison en journée ; - mais aussi proposer des dessertes sur les pauses méridiennes à Innoprod, par exemple, à proximité du food-truck ; - étendre les horaires des passages jusque 18 h 30 ; - faire circuler le médiabus pendant les petites vacances scolaires (une semaine sur deux) ; - étudier les solutions pour que ce développement du médiabus n'engendre pas des difficultés en termes d'effectifs à Amalric pour assurer le service public ; - S'adapter au changement de système scolaire des communes concernées.	2018-2022 Septembre 2018 2019 ? 2018 2018-2019 2018-2019

2.1.1.6. Les horaires des autres structures

2.1.1.6.1. Les horaires de la médiathèque de Cantepau

Les horaires de la médiathèque de Cantepau seront à étudier au moment du démarrage réel du projet de rénovation, agrandissement et développement de la médiathèque. Une attention particulière sera à accorder aux horaires durant la période estivale, en fonction des moyens techniques qui auront été mis en place pour faire baisser la chaleur en été au sein de la médiathèque.

2.1.1.6.2. Les horaires de la médiathèque de Lescure

Pas de propositions spécifiques ; pour rappel, la médiathèque de Lescure propose depuis 2017 une extension d'horaire d'une heure par semaine. Les horaires semblent convenir au public.

2.1.1.6.3. Les horaires de la médiathèque de Saint-Juéry

Les horaires en période d'« hiver » (de septembre à juin) fonctionnent plutôt bien, la médiathèque de Saint-Juéry étant celle qui ferme le soir le plus tard (18 h30).

En revanche, il convient de réfléchir sur le réaménagement des horaires d'été : pour rappel, la médiathèque est ouverte une heure de plus qu'en « hiver », mais les horaires n'étant pas adaptés aux usages du public, celui-ci a l'impression que la médiathèque est « toujours fermée » l'été. Il conviendra de réétudier les horaires d'été.

Horaires Saint-Juéry

	Action concrète	Contenu	Echéance
8	Horaires 7	Réétudier les horaires d'été.	2019

2.1.2. Les tarifs

10 actions concrètes

Les élus ne souhaitent pas revenir sur le principe de tarification de l'abonnement des médiathèques. En revanche, conscients des difficultés réelles de certaines parties de la population à payer les 10 euros actuels, ils seraient prêts à envisager une extension des clauses d'exonération du paiement (actuellement réservés aux mineurs, étudiants, bénéficiaires des la CMU).

2.1.2.1. Le tarif d'inscription aux médiathèques du Grand-Albigeois

2.1.2.1.1. Le tarif annuel de base

Le tarif d'inscription annuelle est actuellement de 10 euros par adulte habitant la communauté d'agglomération de l'Albigeois (non étudiant), auxquels s'ajoutent 2 € pour le coût de la carte pour la première inscription. Une nouvelle arrivée dans l'agglomération permet de bénéficier de 6 mois de gratuité. Les mineurs, les étudiants, les titulaires de la CMU bénéficient de la gratuité (mais payent les 2 € de la carte initiale).

Tarifs

	Action concrète	Contenu	Echéance
9	Tarifs 1	Evolution du tarif à 10 € + 2 € pour la carte, à 12 € carte incluse.	2018-2019

2.1.2.1.2. Le tarif de la carte

La carte actuellement coûte 2 € à l'utilisateur.

Tarifs

	Action concrète	Contenu	Echéance
10	Tarifs 2	Travailler sur la possibilité de ne proposer au niveau des services de l'Agglomération qu'une seule et unique carte que les usagers ne payeraient qu'une seule fois, et qui serait utilisable par exemple aussi bien dans les médiathèques qu'aux équipements aquatiques, etc.	2020

2.1.2.2. Les tarifs réduits

2.1.2.2.1. Le tarif social

Si les élus ne souhaitent pas revenir sur l'aspect payant de l'accès à la culture via les médiathèques, ils sont d'accord pour travailler sur une éventuelle extension des clauses de réduction.

Il est souhaitable de porter une attention particulière aux questions suivantes :

- tarif social ;
- annulation de la tarification différenciée pour les non-habitants du grand-Albigeois ;
- tarif famille.

NB : pour rappel, en 2018, le montant des allocations délivrées par la CAF ou Pôle Emploi est le suivant :

RSA (revenu solidarité active, délivré par la CAF) : 810 €/mois ;

AAH (allocation adultes handicapés, délivrée par la CAF) : équivalent RSA ;

ASS (allocation solidarité spécifique, délivrée par la CAF) : équivalent RSA ;

ARE (allocation de retour à l'emploi, délivrée par Pôle Emploi) : montant variable.

La CMU-C (Couverture Maladie Universelle Complémentaire), délivrée par la Sécurité sociale, n'est attribuée qu'avec le RSA ; elle prend en compte toutes les ressources annuelles nettes imposables ainsi que les allocations chômage, veuvage, AAH, AFPA, retraites, rentes, pensions... Par ailleurs, l'attribution de la CMU demande des démarches administratives assez lourdes, qui découragent un nombre certain de personnes en situation de fragilité sociale.

Tarifs

	Action concrète	Contenu	Echéance
11	Tarifs 3	Tarifification nouvelle spécifique « tarif social » pour les allocataires RSA, AAH, ASS, retraités sur justificatifs (pour montants équivalents à RSA, AAH, et ASS) : tarif social 6 €, carte	2019

		incluse ?	
--	--	-----------	--

2.1.2.2.2. Le tarif famille

Tarifs

	Action concrète	Contenu	Echéance
12	Tarifs 4	Voir faisabilité technique (système de gestion de bibliothèque) de la création d'un tarif Famille à 15 € , qui rendrait mieux compte de la réalité des pratiques des usagers, qui permettrait d'inscrire l'ensemble des membres d'une famille, et ainsi de comptabiliser véritablement le nombre de personnes usagères des médiathèques (actuellement, une seule carte sert souvent à toute la famille et de la sorte le nombre d'inscrits ne donne pas une idée réelle du nombre d'emprunteurs réels.	2019

2.1.2.3. Les tarifs spécifiques

2.1.2.3.1. Le tarif de communes proches hors agglomération

Axe stratégique Projet de territoire : Ouverture aux autres territoires / territoires voisins

Le coût d'une inscription pour un adulte non résidant dans l'agglomération est de 30 €. Un certain nombre de demandes de tarif « intermédiaire » pour les communes proches de l'agglomération ont été formulées par des usagers. En travaillant de concert avec les équipements aquatiques, qui sont confrontés à la même situation, deux propositions pourraient être travaillées pour les communes proches hors agglomération.

- Les communes hors agglomération verseraient à l'Agglomération une somme calculée en fonction du nombre d'habitants, ce qui permettrait à toutes personnes de la commune de bénéficier des tarifs « résidents du Grand-Albigeois ».

Resterait à définir un montant acceptable par l'Agglomération et les dites communes. Les communes extérieures doivent être contactées pour recueillir leur avis d'une telle proposition.

- Les personnes extérieures à l'agglomération pourraient acheter individuellement une carte annuelle unique spécifique au RMED et aux équipements aquatiques, (dont l'estimation est encore à définir : 10 à 15 € par an ?), qui leur permet de bénéficier des tarifs grands-albigeois aux médiathèques et aux équipements aquatiques.

(NB : 15 € est le coût par habitant de l'agglomération pour le fonctionnement des équipements aquatiques).

Tarifs

	Action concrète	Contenu	Echéance
13	Tarifs 5	Annuler le tarif supérieur pour les résidents hors agglomération en considérant que le bassin de vie est aussi important d'un point de vue économique que la résidence dans l'agglomération.	2019

2.1.2.3.2. Le tarif du portage à domicile

Axe stratégique (Projet de territoire) : Garantir une offre sociale de qualité

Voir *infra*, 2.1.5.2.

L'actuel tarif, de 30 € (=10 € d'abonnement annuel + 20 € de service spécifique), pour le portage à domicile semble trop élevé, empêchant beaucoup de personnes âgées, aux revenus parfois limités, d'y

avoir accès. Ce service doit être considéré comme service social, et le tarif pourrait, en tant que tel, être revu à la baisse (tarif annuel ordinaire 12 €, carte incluse + 8 € = 20 €), ou assujéti aux conditions de ressources.

Par ailleurs, on peut même se demander ce qui justifie le coût de ce service, sachant que pour le moment, il est assuré par des bénévoles (bénévoles de la SABA, et volontariat de certains agents, sur leurs temps personnel. Le tarif pourrait être maintenu (mais revu à la baisse) en cas de création d'un poste de service civique (cf. 2.1.5.2.1.) concernant l'intergénérationnel et le portage à domicile.

Par ailleurs, un certain nombre de personnes peuvent être immobilisées momentanément (jambe cassée, femme enceinte alitée, etc...), et il serait intéressant de pouvoir proposer un tarif pour 6 mois seulement (tarif annuel 6 € carte incluse ?), voire accorder la gratuité de ce service temporaire pour 6 mois.

Tarifs

	Action concrète	Contenu	Echéance
14	Tarifs 6	Réduire le tarif du portage à domicile : 12 € (inscription annuelle) + 8 € = 20 €	2019
15	Tarifs 7	Proposer une possibilité de portage à domicile temporaire (6 mois), sur justificatif d'immobilisation, incluse dans le tarif de 12 €.	2019

2.1.2.3.3. Le tarif de la perte de carte

Par ailleurs, le coût d'une carte perdue est de 6 €, ce qui paraît vraiment très cher. Ce tarif avait, au départ en 2012, été décidé sans doute pour convier les inscrits à faire attention à leur carte, mais il s'avère que c'est le cas, le public n'abuse pas sur ce point, et que le coût de 6 € est très souvent contesté (sur le montant, pas sur le principe). Il pourrait être proposé de porter ce coût à 2 €. Pour information, le coût réel d'une carte s'établit entre 0,1 €, 0,22 € et 1,1 € (selon le nombre de cartes achetées, en 2012 et 2015).

Tarifs

	Action concrète	Contenu	Echéance
16	Tarifs 8	Réduire le tarif du remplacement d'une carte perdue : 2 €.	2019

2.1.2.3.4. Le tarif horaire de la connexion ponctuelle à Internet

On l'a vu dans la partie *Diagnostic*, l'utilisation à l'heure d'internet (hors inscription au réseau des médiathèques) est très généralement pratiquée pour de la **consultation rapide** de mails, la rédaction et l'impression de CV, ou lettres de candidature, impressions ponctuelles de documents administratifs ou non. Le prix actuel de 2,50 € paraît donc excessif dans ces conditions.

Tarifs

	Action concrète	Contenu	Echéance
17	Tarifs 9	Réduire le tarif horaire d'une connexion internet : 1 €	2019 ?
18	Tarifs 10	Premier quart d'heure de connexion internet gratuit (non renouvelable) ?	2019 ?

2.1.2.3.5. Le tarif de l'inscription pour une collectivité privée

Tarifs

	Action concrète	Contenu	Echéance
19	Tarifs 11	Proposer un tarif collectivité privée à 20 €	2019 ?

2.1.3. Les accès

12 actions concrètes

2.1.3.1. L'accès à Pierre-Amalric : le parking

Rappel : le parking de la médiathèque est saturé, occupé par des non usagers de la médiathèque.

Parking Pierre-Amalric

	Action concrète	Contenu	Echéance
20	Parking 1	Aménager le parking public pour plus d'accessibilité à tous : <ul style="list-style-type: none"> - installer un monte-charge pour permettre l'accès au parking depuis le parvis et inversement aux personnes ayant du mal à se déplacer, et aux poussettes ; - Installer un parking à vélo au niveau du parking public. 	2018 (étude) et 2019 (réalisation) 2018
21	Parking 2	Coupler la carte d'usager du réseau des médiathèques à un badge d'ouverture du portail du parking , pour éviter l'utilisation du parking par des usagers sans rapport avec la médiathèque. Bien sûr, cette disposition exclurait de parking gratuit les usagers de la médiathèque qui n'est pas inscrit (et vient par exemple pour consulter sur place, travailler, sans emprunter), pour lesquels une solution devra être trouvée (carte 2 € ?).	2020 ?
22	Parking 3	Etudier la faisabilité de négocier avec le Trésor public ou bien la possibilité d'occuper, pour les personnels d'Amalric, les parkings du Trésor public le samedi – quand il n'est pas utilisé par les agents du Trésor public - de façon à libérer pour le public le parking personnel de la médiathèque, ou bien directement d'ouvrir au public le parking du Trésor public.	2021
23	Parking 4	Rendre plus visible encore l'offre du tarif négocié au parking des Cordeliers .	2018

2.1.3.2. L'accès à Pierre-Amalric : les abords

Les abords Pierre-Amalric

	Action concrète	Contenu	Echéance
24	Abords 1	Attirer le public passant avenue Charles de Gaulle - Aménager le parvis à Amalric <ul style="list-style-type: none"> - jeux urbains pour les enfants (sécurisés, sur un revêtement très résistant et souple) ; - activités individuelles de fitness (cf. Bilbao) ; - mobilier urbain : gros fauteuils de détente, tables et chaises, mange-debout, protection solaire ; 	2020 ?

		<ul style="list-style-type: none"> - panneau lumineux d'annonce lisible de l'avenue ; - espace végétal. 	
25	Abords 2	Drainer un public familial qui ne vient pas spontanément dans les médiathèques <ul style="list-style-type: none"> • Aménager un espace loisirs extérieurs sécurisé (comme à Lescure) à proximité de Pierre-Amalric (dans le jardin de Merville ?) ; • Créer un « jardin des saveurs et des couleurs » sur l'espace engazonné situé derrière la médiathèque, avec panneaux indicateurs des espèces et nom des plantes (jardins de simples, plantes à fleurs de toutes les couleurs) : A travailler avec le service Parc et jardins de la Ville d'Albi ? 	2020 2020
26	Abords 3	Aménager un espace convivial au niveau du parking public : - Tables et chaises en bois à l'ombre des arbres.	2019 ?

2.1.3.3. La signalétique extérieure

Signalétique extérieure

	Action concrète	Contenu	Echéance
27	Signalétique extérieure 1	Développer la signalétique en ville pour Amalric et Lescure (panneaux routiers).	2019
28	Signalétique extérieure 2	Installer un panneau « médiathèque » sur la médiathèque de Lescure, visible du côté de l'aire de loisirs comme du côté de la rue.	2019 ?
29	Signalétique extérieure 3	Renouveler et changer les totems extérieurs : trop petits, trop éloignés du bâtiment, peu visibles.	2020
30	Signalétique extérieure 4	A Amalric, renouveler les stickers géants relatifs à Toulouse-Lautrec : c'est à la fois très visible, et attire l'attention, mais trompeur pour le public qui ne sait pas qu'il s'agit d'une médiathèque.	Automne 2018, à l'occasion de l'exposition Man Ray
31	Signalétique extérieure 5	Changer les noms des arrêts de bus proches des médiathèques , en y intégrant le mot de « Médiathèque » (par exemple « Hôpital - Médiathèque » pour Pierre-Amalric, ou encore ajouter sur les plans du réseau les services publics desservis par l'arrêt.	2018-2019

2.1.4. L'accueil

17 actions concrètes

2.1.4.1. La notion d'accueil sur le réseau

Accueil Réseau

	Action concrète	Contenu	Echéance
32	Accueil 1	Rédiger et distribuer à chaque inscription (même pour les	2018

		renouvellements) un Guide du lecteur du réseau.	
33	Accueil 2	Cahier de suggestions / réclamations : revoir les réponses trop standard et faire remonter les questions aux équipes concernées.	2018
34	Accueil 3	Bannir du vocabulaire des équipes tout le jargon bibliothéconomique incompréhensible du public (« OPAC » (catalogue en ligne) », désherber, pilon, etc.), et se mettre dans le référentiel de l'utilisateur et non plus du bibliothécaire (« emprunt » plutôt que « prêt », etc.)	2018-2022
35	Accueil 4	Rédiger un livret d'« Accueil pour les nuls » à destination de tous les personnels.	2019
36	Accueil 5	Organiser, en lien avec la DRH, une formation commune pour tous les personnels des médiathèques sur la notion d'accueil.	2019
37	Accueil 6	Installer une borne audio pour mal et non voyants.	2018
38	Accueil 7	Travailler particulièrement l'accueil des publics en situation de handicap : mental, visuel, ayant des difficultés à se déplacer, autres. Pour cela : <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction du Règlement Facile à Lire et à Comprendre ; installation d'un totem « Accueil » harmonisé au niveau des établissements de l'agglomération clairement identifié, sur une seule banque d'accueil dans chaque structure. 	2018-2022 2018
39	Accueil 8	Organiser une formation commune sur l'accueil du public en situation de handicap mental pour le personnel volontaire (une douzaine de personnes, au minimum dans chaque structure ou équipe).	2018
40	Accueil 9	Renforcer l'accueil de premier contact en développant le renseignement concernant le réseau et les services lors de l'inscription : <ul style="list-style-type: none"> – Proposer au moment de l'inscription un formulaire complémentaire dans lequel le nouvel usager cocherait quel service il souhaite découvrir en priorité ; – Renvoyer systématiquement toute personne inscrite à l'accueil à une personne dédiée, volante, pour une présentation de 10 à 15 minutes de la médiathèque, du réseau, des collections, des services, et, plus en profondeur, du ou des services demandés sur le formulaire complémentaire ; – Pour l'utilisateur qui n'a pas le temps au moment de l'inscription, ou pour celui qui veut approfondir, proposer une prise de rendez-vous collective mais en petits groupes pour la présentation de la médiathèque, du réseau, des collections et des services. 	2020
41	Accueil 10	Amalric/Réseau ? : Proposer (notamment lors de l'inscription) une prise en charge personnalisée des besoins : <ul style="list-style-type: none"> – Proposer un rendez-vous différé avec un bibliothécaire pour cerner les points d'intérêt du nouvel inscrit et pouvoir proposer en suivant des conseils personnalisés ; 	2020

		<ul style="list-style-type: none"> - Proposer à l'usager la possibilité de bénéficier des services d'un bibliothécaire référent : <ul style="list-style-type: none"> - avec des permanences visibles (par exemple : le mercredi de 10 à 12 h dans un espace ouvert et fixe), ou sur rendez-vous ; - durée de 30 à 45 minutes maximum ; - destiné aux inscrits et non inscrits. 	
42	Accueil 11	<p>Identifier le personnel pour le public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier le personnel en tant que « personnel de la médiathèque » par un badge (ou autre permettant l'identification également de dos), sans prénom, ni nom, mais attestant que l'on fait partie du personnel ; - Concevoir et faire porter un badge personnalisé, rédigé par chaque membre du personnel (ex. : « Que puis-je faire pour vous ? ») 	2019 ? 2019 ?
43	Accueil 12	<p>Mener une étude pour adaptation ou changement de toutes les banques d'accueil, de prêt, retours et renseignements le nécessitant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser tout en veillant à la véritable adaptation du mobilier aux lieux, l'ensemble des banques : <ul style="list-style-type: none"> ◦ moins larges, plus conviviales, plus « légères », amovibles (roulettes) et modulables, doivent faire moins barrière entre le public et l'agent (écran) ; ◦ très adaptées ergonomiquement aux gestes des agents ; ◦ mieux positionnées dans l'espace ; ◦ permettant, pour les banques de renseignement, une station semi-debout pour permettre le déplacement vers les collections plus facilement ; ◦ attention toute particulière aux publics en fauteuil ; ◦ mobilier d'aspect visuel différencié entre accueil, prêt/retour et renseignements. 	2018-2020
44	Accueil 13	<p>Accueillir le public non-francophone :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bulletin d'inscription à traduire en anglais ; • Règlement à traduire en anglais ; • Signalétique en anglais. 	2019 2020

2.1.4.2. L'accueil à Pierre-Amalric

Accueil Amalric

	Action concrète	Contenu	Echéance
45	Accueil 14	<p>Amalric : Adapter l'implantation et le mobilier de l'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réétudier l'implantation de la banque d'accueil ; - Changer la banque d'accueil ; - Matérialiser une zone de confidentialité à l'accueil ; - Proposer un mobilier pour occuper les enfants pendant les modalités d'inscription effectuées par les parents : petite table, petites chaises, magazines Jeunesse ; - Agrandir l'espace « Convivialité » du hall (voire une vraie 	2019 2019-2020 2018 2019

		fréquents (horaires, quartiers, etc.).	
50	Médiabus 2	Ajustement des collections : - rotation des collections plus accentuée ; - travail sur les fonds disponibles au médiabus ; >>> Explosion des transactions effectuées au médiabus.	Effectif depuis décembre 2017
51	Médiabus 3	Axe stratégique : L'économie au cœur de l'activité collective : Développer un accès à la culture sur les pôles de l'économie locale : Médiabus à Innoprod sur les pauses méridiennes.	2018
52	Médiabus 4	Etudier la faisabilité et les conditions optimales pour proposer un ajustement des dessertes (et opérations de promotion, ponctuellement sur lieux où le public est en affluence...)	2019-2020
53	Médiabus 5	Ajustement des services : - Effectuer des sélections à la demande ; - Proposer des sélections thématiques, des écoutes musicales (play list) ; - Aux beaux jours, sortir tables, chaises, parasols pour faire du médiabus un lieu de pause, d'échanges et de rencontres ; - Proposer des jeux sur place (écoute musicale et jeu sur les paysages, memory...).	2017 2020 2019 2019
54	Médiabus 6	Ajustement des horaires : <ul style="list-style-type: none"> • horaires plus en lien avec les usages de la population desservie : plus tard le soir ; • ne pas interrompre les tournées pendant les vacances scolaires (renforts en étudiants nécessaires, les effectifs actuels ne le permettent pas). Le public desservi est souvent âgé, sans moyen de locomotion, ne part pas en vacances. 	2019
55	Médiabus 7	Travailler sur l'offre proposée aux habitants « empêchés » des quartiers défavorisés (par exemple, mais uniquement : quartiers de Lapanouse-Saint-Martin et de Veyrières-Rayssac, quartiers Politique de la Ville) et de l'aire des gens du voyage où, actuellement, seul le médiabus passe.	2019

2.1.5.2. Le portage à domicile

Le portage à domicile est un véritable accès à la culture pour les personnes ne pouvant se déplacer. Mais il est également beaucoup plus que cela encore, véritable lien social entre des personnes souvent très âgées, et souvent isolées. Il est proposé de lutter contre l'érosion du portage à domicile en le renforçant au sein des communes d'Albi et de Saint-Juéry, et en l'étendant à l'ensemble des communes de l'Agglomération du grand-Albigeois.

2.1.5.2.1. Développement du service de portage à domicile

Portage à domicile

	Action concrète	Contenu	Echéance
56	Portage 1	Renforcer les moyens humains pour le portage <ul style="list-style-type: none"> - Dédier une ou des personnes (en fonction du développement du service) à cette mission (service civique propre, service civique Afev ?), renforcées par des 	2018-2019

		<ul style="list-style-type: none"> stagiaires (carrières sociales notamment) ; - Former le ou les porteurs à la connaissance approfondie du réseau des médiathèques et des services proposés ; - Constituer une équipe en interne dédiée au service (préparation, logistique, planning, suivi, sélections ciblées...), pour une mutualisation du travail. 	
57	Portage 2	Développer le public bénéficiaire <ul style="list-style-type: none"> - Se rapprocher de l'ADMR, du CCAS et des maisons de retraite pour faire connaître l'offre ; - Lancer une campagne de communication ; - Elargir les conditions d'accès à ce service : <ul style="list-style-type: none"> - à toute personne à mobilité réduite ; - aux personnes temporairement empêchées, pour raison de maladie, d'accident, aux femmes enceintes immobilisées ; - aux personnes âgées en maison de retraite ; - sans forcément d'attestation médicale comme justificatif. 	2019
58	Portage 3	Faciliter l'acheminement des documents : <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser le médiabus pour accompagner le portage sur les quartiers et communes desservis par le médiabus. - Etudier la possibilité de dépôt dans les mairies de ces communes, à charge pour elles ensuite de faire procéder à l'acheminement des documents aux bénéficiaires de cette commune (étude auprès des communes et étude technique par rapport à l'enregistrement des prêts). - Pour les autres quartiers ou communes, utiliser le véhicule de service, dans ses heures de non utilisation pour la navette (l'après-midi). 	2019
59	Portage 4	Adapter régulièrement l'offre aux besoins : <ul style="list-style-type: none"> - Faire se rencontrer les bénéficiaires, le responsable de la mission, le bibliothécaire référent et les préparateurs une fois par an pour faire le point sur le service proposé. - Rencontrer régulièrement les partenaires. 	2018-2022

2.1.5.2.2. Tarification du portage à domicile

Portage à domicile : voir 2.1.2.1.3.2.

2.1.5.3. Le service de boîtes à documents

Amalric / Boîte à documents

	Action concrète	Contenu	Echéance
60	Boîte à documents	Renforcer le service de boîte à documents : <ul style="list-style-type: none"> • étudier la possibilité de la laisser ouverte pendant les heures d'ouverture de la médiathèque : quels impacts pour le fonctionnement interne ? Il semblerait que ce serait un plus pour le public, quand le parking est saturé, et que les gens se garent en double-file devant la médiathèque. • Etudier la possibilité d'augmenter le volume de la Boîte à 	2019 2018

		<ul style="list-style-type: none"> documents actuelle ; Étudier la possibilité d'une boîte à documents plus grande, ou doublée, ou avec système de dégagement des documents déposés automatique, de façon à permettre de laisser ouverte la boîte à documents pendant les longs week-ends et pendant la semaine de fermeture. cf. 2.6.2. Espaces 13. Etudier la possibilité d'une boîte à documents au niveau du parking. 	2022 2022
--	--	--	------------------

2.1.6. Les médiathèques, lieux de liens, et de construction du citoyen

Axe stratégique (Projet de territoire) : Associer efficacement les citoyens à la vie de la communauté albigeoise.

12 actions concrètes

2.1.6.1. Offre de « Lieu de liens » : convivialité entre usagers

2.1.6.1.1. Offre de « Lieu de liens » : convivialité entre usagers sur le réseau

Convivialité Réseau

	Action concrète	Contenu	Echéance
61	Lieu de liens 1	<p>Réseau : création d'espaces jeux sur place sur tous les sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les jeux sur place tout public (et pas seulement pour les enfants) fidélisent le public, participent à sa mixité et aux échanges intergénérationnels. Ils correspondent à de vrais besoins, notamment pendant les vacances scolaires. Ils permettent aux usagers des médiathèques de se détendre dans un lieu public, accessible, confortable et gratuit. Installer une table et 4 chaises dans tous les sites à des endroits destinés à cet usage. 	2018
62	Lieu de liens 2	<p>Convivialité sur les réseaux sociaux : développement de la présence en ligne du RMED :</p> <ul style="list-style-type: none"> Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> être présent là où les gens sont ; montrer la présence du RMED dans l'actualité ; montrer la réactivité du RMED face à l'actualité ; montrer la pertinence des collections face à l'actualité (collections de lecture publique avant tout, mais aussi collections patrimoniales) ; montrer que le RMED est un acteur culturel, mais aussi social et « politique » (de Polis, la cité), et qu'il a un faisceau de partenaires ; montrer que le RMED peut être une caisse de résonance, un réservoir d'humour ; montrer que les collections du RMED sont là pour aider à réfléchir, à analyser l'actualité, et que le patrimoine écrit peut aussi constituer un 	2018-2020

		<p>matériau pour penser.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modalités : dégager du temps à une <i>équipe à constituer</i> (médiateur numérique, responsable informatique et numérique, + un représentant de chaque structure et équipe) pour constituer un « comité de rédaction » de la présence en ligne et se relayer pour des posts et diffusion d'informations en permanence. 	
63	Lieux de liens 3	Permettre aux différents publics ayant des usages différents des médiathèques de se côtoyer harmonieusement.	2019 -2022

2.1.6.1.2. Offre de « Lieu de liens » : convivialité entre usagers à Pierre-Amalric

Convivialité Pierre-Amalric

	Action concrète	Contenu	Echéance
64	Lieu de liens 4	<p>Etudier la faisabilité technique d'ouvrir de nouveaux espaces à Amalric : pour cela : couverture de l'atrium entre Jeunesse et Arts au premier étage</p> <p>Faisabilité annoncée par l'architecte, mais luminosité du rez-de-chaussée sous l'atrium à travailler : salles modulables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - salle de travail en groupe, insonorisée ; - salle de jeux vidéo ; - salle de musique avec prêts d'instruments, instruments sur place et partitions. 	2022

2.1.6.2. Offre de « Lieu de liens » : la co-construction : construire ensemble l'offre aux usagers

Co-construction de l'offre aux usagers

	Action concrète	Contenu	Echéance
65	Lieu de liens 5	<p>Tisser un lien plus rapproché avec le public fréquentant les médiathèques, en initiant le « participatif » : créer un ou des groupe d'usagers, renouvelable(s) tous les ans (?)</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour les acquisitions, pour prendre part aux décisions d'acquisitions dans différents domaines ; • pour l'action culturelle ; • etc. 	2019
/	Voir Publics Ados 1	Voir aussi 2.2.1.1. Implication des ados : pour les acquisitions de collections ; pour l'offre générale qui leur est destinée.	2018
66	Lieu de liens 6 Cf Publics Ado 7 et Partenaires 9	Etudier la pertinence de reprendre, en les co-construisant avec les usagers, les rencontres métiers « Boîtes à métiers » (choix des métiers évoqués, créneaux horaires, format).	2020
67	Lieu de liens 7	Mise en place d'une boîte à idées numérique et sur place.	2019

2.1.6.3. Lieu de construction du citoyen

Lieu de liens : construction du citoyen

	Action concrète	Contenu	Echéance
68	Lieu de liens 8	Organiser, (par exemple en partenariat avec les enseignants d'Histoire, de Géographie, de Sociologie, de l'Université JF Champollion) des cafés citoyens dans les médiathèques, ouverts à tous : <ul style="list-style-type: none"> • ciblage plutôt sur les lycéens ; • préparés et assurés par les étudiants : préparation, diffusion de l'information (dates et sujets), et animation, avec en support le personnel ; • sur des sujets établis en concertation entre les bibliothécaires, les enseignants de l'université et les étudiants ; • avec des documents mis à disposition à la médiathèque : mise en place de lectures, de revues de presse, de bibliographies, • sur des questions qui touchent les lycéens (par exemple : « On me parle de... et je n'y comprends rien »). L'idée est aussi celle de la transmission.	2019
69	Lieu de liens 9	Etudier la faisabilité de proposer, en lien avec d'autres partenaires, (archives, etc...) un « stage citoyen » pour tout jeune inscrit sur les listes électorales au cours de l'année, permettant de découvrir de manière ludique les accès à l'information.	2019-2020
70	Lieu de liens 10	Faire des médiathèques des lieux de débats citoyens.	2019

Voir aussi 2.3.1.3.

2.1.6.4. Offre de « Lieu de liens » : les médiathèques, lieu de reflet de la vitalité du territoire (associations)

Lieu de liens Associations

	Action concrète	Contenu	Echéance
71	Lieu de liens 11	Continuer à ouvrir les médiathèques aux associations pour l'accueil d'événements ou présentation de leurs actions, sur sélection opérée par les bibliothécaires, selon pertinence des projets et grille de critères encore à définir et à diffuser : <ul style="list-style-type: none"> • domaine culturel ; • domaine social ; • associations d'étudiants (humanitaire, etc.) ; • etc. 	2019-2022

2.1.6.5. Offre de « Lieu de liens » : échanges de savoir-faire entre usagers

Lieu de liens : échanges de savoir-faire

	Action concrète	Contenu	Echéance
72	Lieu de liens 12	<p>Favoriser l'échange des savoirs et des compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place d'un rendez-vous régulier dans la programmation et le <i>Médiatic</i> ; • Créer un espace ouvert Adultes : échanges de savoir-faire entre usagers : « Faites-le vous même, mais pas tout seul » : <ul style="list-style-type: none"> • Au RDC, un espace permanent accessible aux adultes, ouvert mais pas sonore, visible de l'entrée, chaleureux, modulable par cloisons amovibles ; • grandes tables pour activités en groupes ; • en permanence du matériel à disposition pour écrire, peindre, dessiner, faire de petits bricolages (papier) ; • un tableau ardoise permet des rendez-vous ponctuels ou hebdomadaires (Mode Café associatif) ; • tutoriels affichés sur réalisation d'activités ; • une thématique par mois avec programme annuel et des temps forts sur une semaine ; • intervenants extérieurs ; • partenaires sociaux et culturels avec une permanence sur un événement particulier : exemple : CAF et sommeil, Scène nationale et présentation de la saison, Fab Lab, Ecoles alternatives, Associations, Jeu d'échecs, Semaine du handicap... • Attention, il ne s'agit en aucun cas de rendez-vous individuels. 	<p>2019</p> <p>2020-2022</p>

Voir aussi 2.3.2.3.

2.2. Des médiathèques du Grand-Albigeois accessibles à tous : les publics

Axe stratégique (Projet de territoire) : Prendre en compte la diversité démographique, sociale et générationnelle ; adapter nos services publics aux nouveaux besoins des populations.

20 actions concrètes

2.2.1. Les publics cibles prioritaires

On l'a vu dans le *Diagnostic*, un certain nombre de publics ne sont pas ou peu touchés par l'action des médiathèques. Les propositions ci-dessous visent à développer soit des actions pour mieux s'adapter à ces publics (adolescents), soit des actions pour inciter ces publics à fréquenter les médiathèques, à les convaincre qu'ils peuvent y trouver une offre qui leur corresponde.

On entend ici par public « cible » les publics que les médiathèques ne touchent peu ou pas

actuellement.

2.2.1.1. Les ados

Depuis 2017, le réseau des médiathèques travaille sur le ciblage particulier du public adolescent, par la voie d'un groupe de travail réseau spontanément constitué par les équipes et supervisé par les deux directrices-adjointes.

L'accueil des adolescents sur le RMED présente, on l'a vu dans le *Diagnostic*, des situations disparates :

- ils sont présents et encadrés à Saint-Juéry (espace ados, action culturelle ciblée, acquisitions concertées) ;
- ils sont présents mais rien de spécifique ne leur est proposé à Amalric et à Cantepau ;
- ils sont quasi-absents à Lescure.

A titre individuel, ils empruntent peu, et, quand ils sont présents, ils le sont par groupes, utilisant les médiathèques comme lieu d'accueil mais sans en utiliser du tout les services, et adoptent un comportement parfois peu délicat face aux bibliothécaires et aux autres usagers (bruits, insolence, non respect des règles, etc...)

Publics / ados

	Action concrète	Contenu	Echéance
73	Publics Ados 1	<p>Action culturelle :</p> <p>Littérature : un club lecture qui aboutirait sur des achats, des siestes littéraires spéciales « ados », Revue de presse avec un intervenant extérieur, venue d'un auteur ado, roman ou BD ;</p> <p>Ciné/musique : projection ciné ados ; blind-test suivi d'un concert ;</p> <p>Jeu : Soirée jeu (loup garou par exemple), un « escape game » avec des énigmes sur la littérature, la musique, le cinéma, la BD (salle expo noire) ;</p> <p>Divers : Rencontre-débat autour d'une adaptation roman/BD/film ; atelier « talents cachés » ; atelier thématique : par exemple sur le Japon : sushi, manga, origamis...</p>	<p>Dès mars 2018</p> <p>2019-2020</p> <p>2019-2020</p> <p>2018</p>
74	Publics Ados 2	<p>Spécial Bac :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en avant ressources en lignes, applications pour révisions (site/facebook + affichage) ; - dédier et décorer une salle pour les révisions : un ordi avec des liens, dicos, manuels scolaires, etc... ; - lieu détente : par exemple configuration sieste littéraire dans l'auditorium + diffusion de musique, déco adaptée. 	2018
75	Publics Ados 3	<p>Accueil : NB : ces propositions sont en cours de définition au sein du groupe de travail ados évoqué ci-dessus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir des règles concernant le volume sonore, l'alimentation, l'utilisation du mobilier, les postures, les baisers, etc... - Proposer une signalétique humoristique pour afficher ces règles. - Adapter le langage, moins austère ou classique, tant dans le rapport direct que dans la signalétique. - Etre souple dans l'application des règles (selon la fréquentation par exemple) et faire preuve de pédagogie : expliquer la raison de ces règles. - Accueillir les usagers en les saluant à leur arrivée et leur 	2018-2022

		<p>départ : ceux-ci se sentent ainsi accueillis « chez quelqu'un » et reconnus – et non pas anonymes, dans un lieu public anonyme. On peut supposer qu'ils sont aussi plus responsabilisés : le professionnel montre ainsi qu'il a bien « enregistré » leur présence.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lorsque l'on fait une remarque concernant un comportement problématique, préciser que c'est le comportement qui pose problème et non pas la personne elle-même, qui reste la bienvenue tant qu'elle a une attitude adaptée. - Même si l'on n'a rien à y ranger, passer régulièrement dans tous les espaces pour rappeler la présence des professionnels. Ne pas hésiter à créer du lien en discutant avec les usagers adolescents. Avoir pris contact avec un groupe qui s'installe permet d'intervenir plus facilement en cas de problème. - Ne pas hésiter à aller au-devant des groupes qui cherchent un coin pour s'installer, pour les aider à trouver un endroit adapté à leur besoin (travailler, discuter...) et leur nombre. Les inciter à venir trouver le professionnel à leur arrivée plutôt que de rechercher des solutions eux-mêmes. Lorsque l'on déloge un groupe d'un endroit inadapté (salle d'éveil...), leur proposer dans la mesure du possible un autre lieu. - En cas de difficulté avec une personne/un groupe, ne pas hésiter à passer le relais à un collègue. 	
76	Publics Ados 4	<p>Les collections</p> <p>Romans ados : réorganisation par thématique/genre. Impliquer ados dans un club de lecture qui serait aussi un comité de sélection participatif (pour faire des achats). Romans : repérer des textes courts mais dont le thème, le contenu et l'écriture peuvent intéresser les ados (B. Séverac, M. Ollivier, C. Ribeiro, M.-A. Murail...)</p> <p>BD : Séparer les BD « ados » du reste du fonds ;</p> <p>Jeux vidéos : à développer ? (voir 2.3.2.4.) ;</p> <p>Documentaires : réorganisation par grands pôles thématiques ;</p> <p>Revues : (cf info.press.fr)</p> <ul style="list-style-type: none"> – diversifier : jeux vidéos, game, sport ; – prendre deux titres d'actualité. <p>Réduire la taille des collections pour faire plus de place au public.</p>	2018 2018 2019-2022
77	Publics Ados 5	<p>Implication des adolescents :</p> <ul style="list-style-type: none"> – pour mieux connaître leurs attentes, – pour susciter leur adhésion à nos propositions et demandes. <p>Par le biais de questionnaires, sondages, réunions, implication dans le groupe de travail...</p>	2018
78	Publics Ados 6	<p>Aménagement des lieux : Création de « coins relax », jeux vidéo : à emprunter et à utiliser sur place ; tablettes avec un espace dédié (matériel en consultation libre et antivols), coin projection, musique en podcast ;</p> <p>Collections : sélections, coups de cœur avec renouvellements fréquents et présentation adaptée (meuble design, <u>coloré</u>, mobile) achat de présentoirs ;</p>	2019-2020

		Divers : Poubelles colorées, kit nettoyage humoristique (pour ceux qui salissent les lieux !)	
/	Publics Ados 7 Cf Lieu de liens 6, et Partenaires 9	Travailler avec les ados sur la pertinence d'une éventuelle reprise des Rencontres métiers « Boîte à métiers », pour qu'ils y participent (choix des métiers présentés, créneaux horaires, format, etc...)	2020
79	Publics Ados 8 Cf. Lieu de liens 8	Organiser, (par exemple en partenariat avec les enseignants d'Histoire, de Géographie, de Sociologie, de l'Université JF Champollion) des cafés citoyens dans les médiathèques, ouverts à tous : <ul style="list-style-type: none"> • ciblage plutôt sur les lycéens ; • préparés et assurés par les étudiants : préparation, diffusion de l'information (dates et sujets), et animation, avec en support le personnel ; • sur des sujets établis en concertation entre les bibliothécaires, les enseignants de l'université et les étudiants ; • avec des documents mis à disposition à la médiathèque : mise en place de lectures, de revues de presse, de bibliographies, • sur des questions qui touchent les lycéens (par exemple : « On me parle de... et je n'y comprends rien »). L'idée est aussi celle de la transmission.	2019
80	Public Ados 9	Proposer des siestes littéraires dans les collèges et lycées à internat (adapter le catalogue existant pour un public ados) : <ul style="list-style-type: none"> • dans les CDI ; • dans les internats. 	2019

2.2.1.2. Les jeunes adultes

Les jeunes adultes sont aussi une cible prioritaire pour le réseau des médiathèques, afin qu'ils fréquentent et empruntent des documents pour leur usage personnel (et non pas seulement, quand ils sont parents, pour leurs jeunes enfants). Et chez les jeunes adultes, le public masculin, assez largement absent des médiathèques, est à cibler en particulier.

Publics / jeunes adultes

	Action concrète	Contenu	Echéance
81	Publics Jeunes adultes 1	Développer, le ciblage de jeunes adultes (action culturelle, collections) : <ul style="list-style-type: none"> • jeux de société adultes à développer et mettre en valeur ; • organisation de tournois de jeux de société adultes ; • etc. 	2018-2022
/	Cf. 2.3.2.4.	Voir aussi 2.3.2.4. Jeux vidéo : ce projet ciblera en effet tout particulièrement les jeunes adultes et les jeunes adultes hommes.	2020

2.2.1.3. Les publics en établissements

2.2.1.3.1. Les publics en établissements pour personnes âgées

Publics établissements

	Action concrète	Contenu	Echéance
82	Publics Etablissements 1	Développer, quand des moyens complémentaires en personnels auront été mis en place (service civique ?), le portage à domicile dans les maisons de retraite.	2019-2020
83	Publics Etablissements 2	Proposer des siestes littéraires dans les maisons de retraite (reprendre le catalogue existant ; à adapter en rapport au handicap auditif de beaucoup de personnes âgées).	2019

2.2.1.3.2. Les publics en établissements de soins

Publics établissements

	Action concrète	Contenu	Echéance
84	Publics Etablissements 3	Patients dans établissements de soins : <ul style="list-style-type: none"> - hôpitaux et cliniques (dont unités pour enfants) ; - centre mutualiste de rééducation fonctionnelle d'Albi ; - centre de désintoxication ; - foyers de vie. - Proposer des siestes littéraires dans les établissements de soins , à destination des patients et du personnel soignant (à travailler avec responsables pour proposer des créneaux horaires adaptés) ; - proposer des dépôts d'ouvrages faciles à lire, au format et au contenu adaptés.	2020

2.2.2. Les publics éloignés de la lecture : publics cibles permanents

2.2.2.1. Les publics en précarité sociale

Publics éloignés

	Action concrète	Contenu	Echéance
85	Publics éloignés 1	Poursuivre et développer encore les opérations vers les gens du voyage : <ul style="list-style-type: none"> • opérations spéciales pendant les vacances : médiabus sur les aires ; • médiabus sur toute l'année 	Depuis 2017 depuis 2017 2019 ?
86	Publics éloignés 2	Public bénéficiaire des Restos du cœur : <ul style="list-style-type: none"> • continuer de proposer un dépôt à demeure d'ouvrages désherbés faciles à lire et revues (jeunesse) sur les lieux de prise de repas • bibliothèque de rue à amorcer ? 	2020

Voir aussi 2.3.1.5.

2.2.2.2. Les publics de la maison d'arrêt

Publics éloignés

	Action concrète	Contenu	Echéance
87	Publics Maison	Poursuivre et développer encore les opérations à la maison	

d'arrêt 1	d'arrêt : <ul style="list-style-type: none"> • bibliothèque interne ; • action culturelle ; • Autre public à atteindre : les familles en attente de parler à la maison d'arrêt : adultes et enfants. Se rapprocher de l'Association La Beluga. 	Depuis 2012 Depuis 2017
-----------	--	----------------------------

2.2.2.3. Les publics en situation de handicap

Comme vu dans le *Diagnostic*, l'Agglomération a fait procéder à une série de travaux de mise en conformité pour l'accessibilité du public en situation de handicap. Parallèlement à cela, les médiathèques ont développé des opérations vers ces publics. Elles le feront encore.

Publics handicap

	Action concrète	Contenu	Echéance
88	Publics Handicap 1	Rédiger et afficher un Règlement facile à lire et à comprendre ; adapter la signalétique.	2018
89	Publics Handicap 2	Former les personnels à l'accueil des publics en situation de handicap mental : cf. 3.6.2.	2018
90	Publics Handicap 3	Développer les collections Facile à Lire.	2018
91	Publics Handicap 4	Développer la diffusion de l'information concernant le matériel mis à disposition pour le public mal et non voyant.	2018
92	Publics Handicap 5	Développer et renouveler les dispositifs d'accès des expositions au publics mal et non voyants (notamment, expositions patrimoniales : <i>Mappa mundi</i> en relief, lettrines médiévales en relief).	2018

2.2.3. Le public de l'action culturelle

Il est proposé d'axer l'action culturelle, dès 2018, sur les principes suivants vis-à-vis des publics :

- Les publics cibles prioritaires devront être définis pour une durée d'un an ou deux (ex. ados, personnages âgées, public masculin, etc.).
- Ces publics cibles doivent également être en cohérence avec les publics cibles de la politique documentaire.
- Les publics éloignés ou empêchés doivent être constamment bénéficiaires d'actions tout au long de l'année : handicapés, non-lettrés, non-francophones, détenus, etc.

2.3. Le numérique

Axes stratégiques (Projet de territoire) :

- Adapter les services publics aux nouveaux besoins des populations : la desserte numérique ;
- Affiner l'offre d'équipements attractifs en répondant aux besoins à couvrir ;
- Garantir une offre sociale de qualité ;
- Innovation : des initiatives visant à promouvoir l'innovation auprès du grand public seront à initier ; mobiliser l'ensemble des partenaires locaux, institutionnels et privés, afin que l'expérimentation de technologies innovantes puissent irriguer les espaces et les

2.3.1. Les objectifs

L'accès à Internet et aux outils informatiques est devenu nécessaire pour de nombreux usages ou démarches de la vie quotidienne. Cet accès (équipement, abonnement, utilisation) n'étant pas à la portée de tous, le RMED souhaite continuer à offrir ce service et le développer.

2.3.1.1. Donner accès à la culture pour tous

Internet est un média d'accès à la culture : culture propre à Internet, mais également accès à la culture en général, au même titre que d'autres médias (musique, cinéma, presse, etc.)

Pistes explorées ou à explorer : développer les collections numériques (prêt Numérique en bibliothèques ; presse ; sitothèque...) ; action culturelle comme levier (conférences, rencontres, expositions...)

2.3.1.2. Renforcer les médiathèques comme moyen de lutte contre les inégalités et aide à l'intégration

On l'a vu, les médiathèques ont une part importante dans la lutte contre les inégalités sociales. Il est à noter que dans l'agglomération, y compris à Albi, il n'existe aucun cyber-café ni autre structure qui permette aux particuliers non pourvus de matériel – et donc également généralement aussi n'ayant jamais été formés aux rudiments informatiques - d'utiliser des ordinateurs librement. Le réseau des médiathèques offre ainsi une égalité d'accès à Internet (et donc aussi à toute une série de dispositifs sociaux qui ne sont plus désormais accessibles que par Internet) et à la bureautique, pour une somme modique (10 € ou gratuitement pour les étudiants ou adultes bénéficiaires de la CMU).

On le voit clairement aujourd'hui, une partie du public des postes d'accès à Internet et à la bureautique est un public de primo-arrivants et de demandeurs d'emploi, qui ont besoin d'aide pour maîtriser cette offre. Ces publics sont porteurs d'une demande en matière de formation à l'informatique et évoluent rapidement vers des demandes d'aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation, et d'apprentissages tels que le renforcement du français ou des langues étrangères.

La plupart des bibliothèques ont aujourd'hui conscience de la présence des publics de chercheurs d'emploi. Elles proposent en général une offre type de documents de base.

Pistes explorées ou à explorer: mise à disposition de matériels et de services informatiques / numériques dans les médiathèques ; accompagnement dans l'utilisation et la découverte des outils et services informatiques / numériques ; ateliers de découverte et d'approfondissement.

2.3.1.3. Renforcer le rôle des médiathèques comme lieu de fabrique du citoyen

L'ouverture au plus grand nombre et les notions républicaines de « liberté, égalité, fraternité » sont des valeurs fondamentales qui sont déployées dans les médiathèques. Celles-ci jouent ainsi un rôle essentiel dans la fabrique du citoyen, et l'accès à l'information que l'on peut y trouver dans ce registre sur Internet est bien sûr important dans cette construction.

Pistes explorées ou à explorer : autonomisation de l'utilisateur : RFID ; automates de prêts/retours ; mise en place d'actions de formation des citoyens sur les questions numériques (effectif depuis 2017 : ex. : atelier « démêler le vrai du faux sur Internet »).

2.3.1.4. Renforcer la vocation sociale des médiathèques et l'aide à l'emploi

La vocation sociale des bibliothèques s'est développée avec les actions « socio-culturelles » et des programmes d'actions qui ont été construits localement en direction des publics en difficulté avec la lecture, des chômeurs, des résidents des quartiers en difficulté, des personnes âgées isolées.

Ce rôle social des médiathèques relève de la nécessité. C'est pourtant un secteur évité par certaines populations qui s'en sentent exclues, ou qui préfèrent consommer ailleurs des biens culturels autres.

La fréquentation est toujours marquée par des clivages sexuels forts (plus de femmes que d'hommes) et des différences générationnelles importantes (plus de seniors au delà de 65 ans que de jeunes adultes – entre l'âge étudiant et l'âge d'être parent).

Pourtant, les médiathèques sont des lieux publics ouverts, gratuits, où se côtoient et rencontrent des publics différents qui peuvent tisser des liens. Ce sont des lieux de vie, de découverte, d'étude, de travail, d'apprentissage, de culture, d'échanges...

Les publics du champ social sont les démunis, SDF, sans papiers, parents isolés qui cumulent des handicaps sociaux et économiques ; c'est un public facilement identifiable avec des partenaires du champ social, travailleurs sociaux, associations, etc.

Les médiathèques, comme lieux d'inclusion sociale aident ces populations à ne pas décrocher, à se maintenir à flot, à apprendre des rudiments de langue.

De plus en plus de citoyens sont dans la souffrance sociale. Les médiathèques ont précisément un rôle à jouer, en période d'exacerbation des inégalités, pour tenter d'inverser cette tendance, de la contenir. L'impératif de démocratisation de l'accès au savoir et à la culture prend une acuité toute particulière dans ce contexte et a conduit un nombre conséquent de **médiathèques à investir pleinement des logiques proprement sociales**, dont elles se contentaient auparavant de jouer les auxiliaires.

Par leur contribution à l'aide à l'emploi, les médiathèques permettent aux salariés de se reconverter après la perte d'un emploi ou de choisir une nouvelle orientation professionnelle, si possible sur le territoire : elles peuvent se révéler un acteur utile, aux côtés des structures traditionnellement en charge de la formation professionnelle et de l'insertion.

Les dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle et de formation tout au long de la vie sont des domaines où les bibliothèques peuvent être un complément appréciable (parfois la seule aide) ; on le voit dans plusieurs exemples (à la Cité des métiers à Paris, à Reims, à Blois, ...), leur action peut aller de la simple acquisition d'un fonds dédié à la recherche d'emploi, jusqu'à la création d'ateliers de rédaction de CV, de lettres de motivation, de constitution de dossiers de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), en partenariat avec le Pôle emploi.

L'accès à Internet que permettent les médiathèques, ainsi que leurs ressources, amènent également parfois les acteurs sociaux de l'aide à la recherche d'emploi à leur adresser des publics de façon informelle : le Pôle Emploi envoie fréquemment des chômeurs effectuer des recherches ou saisir des CV dans les médiathèques.

Les médiathèques proposent également de plus en plus fréquemment des documents comme des ouvrages d'aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation, des documents donnant des conseils pour les entretiens d'embauche, des ouvrages sur les métiers, ou aidant à la préparation des concours de la fonction publique, des abonnements à des périodiques économiques (*Rebondir*) ou donnant accès à des offres d'emploi (*La Gazette des Communes*). Ces documents sont appuyés par des fonds concernant l'accès aux droits (droit à la formation, conditions d'accès à la validation des acquis de l'expérience, droits du salarié), ou encore liés à la formation (passage du code de la route, documents sur l'apprentissage ou le renforcement du français destinés à des publics issus de l'immigration : toutapprendre.com). Des documents sur la création et la gestion d'entreprise peuvent également être proposés, qui touchent une tranche particulière d'utilisateurs dans l'emploi, ou cherchant à créer leur entreprise. La prise en compte des demandeurs d'emploi en bibliothèque ne va cependant pas sans poser quelques problèmes : en effet, il s'agit d'un public pour lequel la mise à disposition de fonds est souvent insuffisante. Une médiation est particulièrement nécessaire, qui requiert une connaissance des problématiques de l'insertion dont ne disposent pas les personnels des médiathèques. La maîtrise de cet environnement s'acquiert la plupart du temps « sur le tas », au gré des recherches effectuées pour accompagner les usagers qui se présentent.

2.3.1.5. Développer les publics des médiathèques

Comment développer les publics dans les médiathèques par le biais du numérique ?

Pour les publics en difficultés sociales, plusieurs possibilités de réponses : en leur permettant de franchir le seuil de la médiathèque en les « attirant » par une offre de matériel d'accès à Internet et

d'accompagnement dans leurs démarches indispensables à leur vie dans la société ; en leur permettant de découvrir en parallèle une offre documentaire spécifique (cf. les collections « faciles à lire » qui ont été acquises en 2018 au sein du réseau). D'autres pistes peuvent certainement être dégagées, mais il semble que celles-ci constituent un préalable qui reste du domaine du réalisable. On comprend à quel point ces questions ont à voir avec les problématiques de démocratisation de l'accès au savoir et à la culture.

Le rôle social des médiathèques peut aussi être un nouveau moyen de développer des partenariats, et, de la sorte, faire parler des médiathèques dans les sphères où elles restent jusque-là assez discrètes.

La question se pose aussi pour les publics déjà autonomes d'un point de vue culturel et bien à l'aise avec les outils numériques, qui souvent ne voient pas ce que les médiathèques peuvent leur apporter.

Le paradoxe est là : les médiathèques doivent pouvoir apporter autant à ceux pour qui le numérique est soit un effort, soit une adaptation, qu'à ceux qui sont nés avec. C'est en recrutant des profils très divers pour la médiation que les médiathèques pourront espérer pouvoir réaliser le grand écart.

Pistes explorées ou à explorer : dématérialisation des services et modernisation des espaces : inscription/réinscription et paiement en ligne ; appli dédiée ; écrans et tablettes disséminés dans les espaces ; partenariat avec le Guichet du savoir...

2.3.1.6. Affirmer les médiathèques comme lieux d'expérimentation et d'innovation

Pistes explorées ou à explorer : la médiathèque comme laboratoire de tests à la fois pour des pratiques « publiques » mais aussi pour des pratiques professionnelles (ou pour la vie professionnelle) ; développement de partenariats, notamment avec le Fablab ou avec l'artothèque ; nouveaux services comme leviers pour le développement des publics, ou comme aide à la mixité des publics, ou comme aide à l'appropriation d'autres formes de cultures (culture numérique notamment) ; jeux vidéos...

2.3.2. Les propositions

2.3.2.1. Les axes de développement

- Déploiement **d'espaces numériques** (salons de lecture numérique, valorisation du patrimoine écrit et graphique).
- **Consolidation de la médiation numérique** (développement des compétences du personnel, programmation d'ateliers d'initiation au multimédia, renforcement des liens entre le numérique et l'action sociale) ;
- **Développement de partenariats**, notamment avec des dispositifs d'aide sociale ;
- **Développement des services en ligne** : bibliothèque numérique patrimoniale, visite virtuelle des médiathèques du réseau, services aux usagers (FAQ, réinscription, paiement en ligne,...), amélioration des services existants sur le portail ;
- **« Sécurisation » des personnes vis-à-vis du numérique** :
 - **sécuriser du personnel** via la formation et le recrutement de médiateurs « qui sont nés avec » ;
 - rassurer les usagers qui fréquentent les médiathèques pour d'autres usages que le numérique, par des actions intergénérationnelles et intertechnologiques.

2.3.2.2. Contours et interrogations

Le projet consiste à continuer à proposer au public – voire développer (tablettes) – une offre d'accès à Internet et à la bureautique, telle qu'actuellement : c'est-à-dire libre, dans le cadre des dispositions légales en vigueur, volontariste et assumée, et à proposer en parallèle un dispositif d'aide et d'accompagnement à l'accès à Internet et à la bureautique.

Il s'agit de continuer à développer toutes sortes de services, d'actions, d'animations en direction des besoins de certains publics, pour favoriser le lien social et la convivialité, éléments indispensables pour aider à l'insertion culturelle, économique et sociale de tous les citoyens.

Le projet consiste également à mettre en place une série de propositions permettant à tout citoyen

d'accéder à la totalité de l'offre, et pour cela par exemple de **faire le lien, dans les médiathèques, avec des associations aidant les personnes à la rédaction de CV** (association « Au fil de soi », par exemple), ou avec un *écrivain public* (à Cantepau, notamment).

Bien évidemment, le service en médiathèque n'a pas vocation à remplacer les services sociaux d'accompagnement à l'emploi, ou la PMI. Mais le conseil reste essentiel afin d'assister les usagers au mieux dans leur recherche. Il s'agit pour la bibliothèque de trouver un positionnement propre. On pourrait ainsi envisager par exemple une offre dans laquelle la liberté serait laissée à l'utilisateur (absence de rendez-vous), et où l'approche des problèmes se ferait non par le biais d'une institution aux prestations standards, mais par la prise en compte de la demande de l'utilisateur telle qu'elle est formulée. Le conseil dans ces domaines de l'aide sociale doit-il être une partie du travail des bibliothécaires, qui sont sollicités par les usagers, mais qui n'ont pas été du tout formés à ces approches ? Être en capacité de renseigner utilement les usagers sur ces thématiques particulières, maîtriser les contours des problématiques rencontrées par les publics en difficulté sociale, connaître les différentes ressources spécifiques en matière d'insertion, leur articulation, au niveau tant national que local, ne s'improvise pas. Souvent, dans certaines bibliothèques, la maîtrise des problématiques sociales est acquise au gré des discussions avec les partenaires, des lectures des personnels, mais la formation reste insuffisante, et n'offre pas aux personnels un confort d'intervention, ni une légitimité à intervenir.

On ne peut envisager en effet que le personnel des médiathèques fasse lui-même ce travail relevant plus de l'éducateur social que du bibliothécaire (pas de formation reçue, pas de temps à dégager, appréhension des personnels, etc...). En revanche, le rôle de passeur et de médiateur peut permettre au bibliothécaire de mettre les compétences existantes sur le territoire en lien avec les personnes nécessitant ces services. On pourrait envisager un **partenariat avec ces associations ou prestataires** dont les modalités restent encore bien sûr à définir.

2.3.2.3. Projets numériques

2.3.2.3.1. Déploiement d'espaces numériques

Numérique

	Action concrète	Contenu	Echéance
93	Numérique 1	Retravailler l'offre des postes publics dans les médiathèques : <ul style="list-style-type: none"> • connecter tous les postes à Internet (postes actuels + accès au catalogue en ligne) ; • retravailler l'implantation des ordinateurs (catalogue en ligne et autres) ; • dissocier des postes de consultation rapide/consultation plus longue (également au niveau du mobilier : chaises ou tabourets hauts pour consultation rapide) ; • proposer un serveur d'impressions afin d'autonomiser les usagers (et de garantir la confidentialité de leurs impressions) ; • recréer un espace dédié à Pierre-Amalric ; • regrouper les postes dans les 3 autres structures ; • développer l'accompagnement des usagers ; • proposer des bornes de recharge d'ordinateurs ou de smartphones ; • développer les partenariats et les ateliers. 	2018 2019-2020 2019-2020 2018 2019-2020 2019 2018-2022 2019-2020 2018-2022
94	Numérique 2	Amalric : réaménagement d'un espace numérique : <ul style="list-style-type: none"> • Dans l'actuel espace périodiques ? 	2019-2021

		<ul style="list-style-type: none"> ○ très visible de l'extérieur ; ○ espace pouvant être individualisé ; ○ espace modulable avec mobilier et cloisons anti-bruit sur roulettes et amovible ; ○ pour montrer au public que le RMED mise désormais sur le numérique. <ul style="list-style-type: none"> • Deux possibilités pour l'espace périodiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ Faire cohabiter espace numérique et espace périodiques en le dénommant « espace actualités » ; ○ Déplacer l'espace périodiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pourrait être juste décalé vers l'ascenseur et les escaliers ; ▪ Garder un lieu lumineux pour cet espace périodiques, car il est essentiellement fréquenté par des personnes âgées qui ont besoin de lumière ; ▪ Cependant, ce public étant très attaché aux périodiques, il semble qu'il se déplacera où que les périodiques aillent (pas trop de risque de perte du public des périodiques, même si déplacement, pour autant qu'on préserve leur confort de lecture). 	
95	Numérique 3	<p>Réseau : les médiathèques comme lieu d'accès à la culture et à l'information, via le numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développement des collections numériques, notamment PNB (Prêt Numérique en Bibliothèque) ; • mise en place d'une sithèque/applithèque à destination des équipes ; à destination des usagers ; • Développement des contenus spécifiques sur le portail : dossiers documentaires. 	2018-2019 2020-2021 2019 2020-2021 2020
96	Numérique 4	<p>Réseau : vers la labellisation Bibliothèque numérique de référence.</p>	2019
97	Numérique 5	<p>RFID : lancer l'étude concernant la RFID ou tout autre système permettant des bornes de retour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur l'ensemble du réseau ou non ? • RFID ou autre système ? • Prêt et retour, ou retour, ou prêt ? • Quels bénéfices pour les agents et le service, quel accompagnement pour les usagers ? • Etc. <p>En effet, cette question doit être pensée dans la globalité de l'offre au sein du réseau ; c'est une question structurante pour beaucoup d'autres éléments.</p>	2019-2020

2.3.2.3.2. Consolidation de la médiation numérique Numérique

	Action concrète	Contenu	Echéance
98	Numérique 6	Formation des personnels pour développement de leurs	Depuis

		compétences et prise de confiance dans ce domaine.	janvier 2018
99	Numérique 7	Poursuite et développement des ateliers d'initiation pour le public au multimédia.	2018
100	Numérique 8	Etudier la faisabilité et la pertinence de faire réaliser une appli pour aider les usagers à retrouver les différents types de collections dans la médiathèque.	2020-2021?
101	Numérique 9	Mettre en place un service de tchat sur des créneaux horaires bien définis pour aide à l'utilisation du réseau des médiathèques (horaires d'ouverture ? Justificatifs nécessaires pour l'inscription ? Comment se connecter à son compte perso ? Etc.).	2020

2.3.2.3.3. Développement des partenariats

Numérique

	Action concrète	Contenu	Echéance
102	Numérique 10	Partenariats institutionnels : Pôle emploi / maison des services publics / maisons de quartier / etc. <ul style="list-style-type: none"> Nouer des liens pour information mutuelle sur matériels et services proposés ; Propositions de travail concerté (horaires, découverte du site Internet de Pôle Emploi, prise en charge par Pôle Emploi de formation au CV, etc.). 	2018 2019-2020
103	Numérique 11	Partenariats avec associations : Au fil de soi, etc... <ul style="list-style-type: none"> Nouer des liens pour information mutuelle sur matériels et services proposés ; Propositions de partenariats. 	2018-2019 2019-2022
104	Numérique 12	Proposer à un écrivain public de prévoir des séances au sein des médiathèques (Amalric et Cantepau).	2019 ?
105	Numérique 13	Avec les partenaires, proposer : <ul style="list-style-type: none"> ateliers de rédaction de CV ; accueil de primo-arrivants ; ateliers de découverte d'outils numériques (PAO, musique assistée par ordinateur...) ; mise à disposition d'une imprimante 3D et des casques de réalité virtuelle. 	2019-2020
/	Cf. Numérique 7	Monter un partenariat avec le FabLab et faire réaliser une appli pour aider les usagers à retrouver les différents types de collections dans la médiathèque.	2020-2021

2.3.2.3.4. Développement des services en ligne et sur portables

Numérique

	Action concrète	Contenu	Echéance
106	Numérique 14	Proposer le paiement en ligne du renouvellement de l'inscription.	2019

107	Numérique 15	Proposer la pré-inscription et le renouvellement en ligne de l'inscription ; la (ré)inscription sur tablette pour éviter l'utilisation de bulletins papier.	2019
108	Numérique 16	Proposer une Foire aux questions sur le site.	2019
/	Cf. Numérique 3	Développer les contenus spécifiques sur le portail : dossiers documentaires.	2020
109	Numérique 17	Création d'une appli pour smartphone : code-barre de la carte usager, alerte en cas de souci ponctuel (réservation non affectée, fermeture exceptionnelle, etc.), alertes personnalisées par profil, actualités du réseau	2021
110	Numérique 18	Etudier la possibilité technique et financière des envois de réservation affectée et rappels d'échéance d'emprunt par SMS.	2021
111	Numérique 19	Etudier la possibilité des inscriptions aux manifestations culturelles en ligne.	2019
112	Numérique 20	Reprendre le site internet : <ul style="list-style-type: none"> • En revoir l'accessibilité, pour qu'il soit responsive (adaptatif) à tous les types d'écran (ordinateurs, tablettes, smartphones) ; • revoir l'ergonomie du site ; • revoir, compléter et mettre à jour les textes des différentes pages du site. 	2021-2022
113	Numérique 21	Poursuite et développement de la bibliothèque numérique patrimoniale Cecilia : <ul style="list-style-type: none"> • développement du nombre d'ouvrages mis en ligne ; • développement des expositions en ligne ; • donner une plus grande visibilité à Cecilia : la rendre plus accessible ? 	2018-2022 2018-2022 2019-2022 2021-2022
114	Numérique 22	Développer la présence en ligne du réseau des médiathèques sur les réseaux sociaux : création et animation d'une communauté et d'un esprit spécifique.	2018-2022

2.3.2.4. Projet de jeux vidéo en consultation sur place dans des espaces dédiés

Axes stratégiques (Projet de territoire) :

- *Revitaliser les espaces de vie fragilisés ;*
- *Affiner l'offre d'équipements attractifs en répondant aux besoins à couvrir ;*
- *Favoriser la vie collective et la vitalité des territoires.*

2.3.2.4.1. Analyse

Pratique culturelle particulièrement développée depuis quelques années, le jeu vidéo souffre encore d'une image connotée et critiquée. Les « gamers » sont pourtant partout : en effet, un Français sur deux joue aux jeux vidéo, l'âge moyen est de 35 ans ; un « gamer » sur deux est une femme (ce qui rend le jeu vidéo intéressant en terme de parité) ; adolescents ou adultes : beaucoup de monde joue. Le jeu vidéo est, en outre, la deuxième industrie culturelle en France après le livre, avec des studios de création très réputés tels que Ubisoft, acteur majeur au niveau mondial. Les jeux vidéo peuvent ainsi être considérés comme de véritables œuvres touchant à beaucoup de domaines, comme le sont la littérature, le cinéma, la musique, etc. Dans le cadre du projet scientifique et culturel, le réseau des médiathèques de l'Albigeois souhaite donner une place aux jeux vidéo et développer leur accès à tous les publics.

2.3.2.4.2. Objectifs

- **Accorder à cette pratique culturelle le même statut que les autres supports.**

- Malgré les préjugés dont il est victime, le jeu vidéo, tout comme le jeu plateau, favorise l'échange intergénérationnel, la créativité, la concentration, et même l'apprentissage...

- Le rôle des médiathèques est légitime dans la démarche de démocratisation d'une pratique culturelle. Elles sont un facteur important de découvertes et permettent l'accès à des supports auxquels tous les publics n'ont pas forcément les moyens d'accéder.

- Le projet « jeux vidéo » donne la possibilité de mettre en avant des créations peu ou pas connues, et des créations de qualité.

- Lieux incontournables de la démocratisation culturelle, les médiathèques se définissent aussi par la diversité ; la pratique vidéoludique participe au développement de cette diversité.

- Elles peuvent être le moyen de déconstruire certaines idées reçues, car elles se positionneraient comme médiateurs, et rassureraient grâce à leur statut d'institutions.

- L'intégration d'une offre de jeux vidéo dans le réseau permettrait sans doute de capter de nouveaux publics, jusqu'ici absents des médiathèques. En effet, pour certains publics, comme les adolescents par exemple, cette image d'institution pourrait être atténuée, ce qui leur permettrait peut-être de (re)venir dans les médiathèques qu'ils ne fréquentent plus, ou d'y trouver leur place.

- Objectifs parallèles : sensibiliser aux différents modes de jeu, favoriser la rencontre, valoriser une pratique culturelle et la vulgariser, développer le sens critique du public vis-à-vis des oeuvres vidéo-ludiques, favoriser la sensibilisation des publics à l'excès d'écran et à la protection des plus jeunes.

2.3.2.4.3. Limites

- Le principal inconvénient du jeu vidéo est la puissance requise du matériel concernant les ordinateurs. Beaucoup de jeux vidéo demandent une carte graphique très puissante, ce qui implique un équipement au coût élevé (le fameux « PC de gamer ») et adapté (windows et non linux). Si l'on choisit malgré tout de valoriser les jeux vidéo sur PC, certains jeux pourront être utilisés.

- L'autre inconvénient est la rapidité d'évolution des équipements : de nouvelles consoles sont créées environ tous les cinq à six ans ; une fois les nouvelles consoles vendues, les créateurs ne fabriquent plus de jeux adaptés aux anciennes consoles. Cet inconvénient peut ne pas en être un, si on considère que les médiathèques n'ont pas besoin d'avoir une offre constamment inédite.

- Par ailleurs, il n'y a pour l'instant pas de vrai cadre juridique en ce qui concerne le jeu vidéo en bibliothèque. Des médiathèques ayant déjà effectué cette démarche montrent que cela n'est pas réellement un problème, en particulier si on propose une offre de consultation sur place.

- La durée de jeu est souvent longue (3-4 heures), et ce paramètre doit être inclus dans l'organisation de l'offre.

- Enfin, l'accueil d'une telle offre nécessite bien sûr une réflexion sur l'espace qui lui sera consacré : le bruit généré doit être compensé par l'installation dans une salle isolée et/ou par des casques, et la position de l'espace ne doit pas avoir pour conséquence d'empêcher un type de public d'y aller (ce qui serait le cas du public adulte, si on installait l'espace jeux vidéo dans la section jeunesse par exemple).

Le numérique : jeux vidéo sur place

	Action concrète	Contenu	Echéance
115	Jeux Vidéo 1	Intégration des jeux vidéo dans le programme d'action culturelle : <ul style="list-style-type: none">• Tournois de jeux intergénérationnels ;• Ateliers de découverte des différents types de jeux ;• Ateliers d'initiation aux jeux vidéo aux différents publics ;	2019

		<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres avec des créateurs de jeu vidéo, des professionnels de ce domaine, etc ; • Conférences/débats sur le sujet ; • Expositions (retro gaming, histoire...) ; • Interventions de professionnels (réalité virtuelle, serious game, ateliers de prévention...). 	
116	Jeux Vidéo 2	<p>Préparer une offre de jeux vidéo sur place :</p> <p>Vis-à-vis des équipes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Former les agents aux outils afin de leur permettre de se les approprier et de les dynamiser ; <p>Vis-à-vis du matériel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler sur la sécurisation du matériel (consoles) ; • Privilégier des ordinateurs à grande capacité (puissance de la carte graphique) ; <p>Vis-à-vis de la gestion du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelle gestion de l'accès aux jeux PC selon l'âge ? (référence à PEGI) ; 	2019 pour BP 2020 2019
117	Jeux Vidéo 3	<p>Etudier la faisabilité d'une offre de jeu vidéo sur place dans des espaces dédiés sur différents supports :</p> <p>- Sur ordinateurs (à Amalric) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une fois l'espace numérique constitué, au sein de celui-ci ; • 4 ou 5 (ou plus ?) ordinateurs consacrés aux jeux vidéo pour PC ; • Ces ordinateurs disposeraient d'un compte Steam et donneraient ainsi accès à des jeux installés. <p>- Sur tablettes (sur le réseau) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une consultation sur place de tablettes enrichies de collections d'applications de jeux, littérature, etc. ; • créneaux de démonstration dans les espaces dédiés dans le but de mettre en avant ces collections. <p>- Sur consoles (sur le réseau) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque médiathèque proposerait un espace équipé de consoles et d'un écran accessibles sur des créneaux spécifiques, notamment pour ne pas gêner les autres usagers. • Afin d'éviter le débordement, on pourrait demander à chaque participant de s'inscrire à son arrivée afin de gérer l'accès aux consoles ; • équipement mobile qui pourrait être déplacé en cas d'événements ; • Matériel : consoles dernières générations, et pourquoi pas retrogaming. 	2020 ?

2.4. Action culturelle

Axes stratégiques (Projet de territoire) :

- **Affiner l'offre d'équipements attractifs participant au rayonnement du territoire et répondant aux besoins à couvrir ;**
- **Favoriser le lien collectif et la vitalité du territoire.**

15 actions concrètes

2.4.1. L'action culturelle, partie intégrante de l'offre en médiathèques du Grand-Albigeois

La culture est le métier de base des médiathèques ; la diffusion de la culture est leur raison d'être. Est définie comme « action culturelle » toute action qui vise à mettre en valeur les documents présents en médiathèque, et à attirer et fidéliser les publics.

Dans le domaine des médiathèques, et, en particulier dans celui de l'action culturelle, on assiste actuellement à une profonde mutation des métiers ; il y a donc nécessité d'envisager une diversification des métiers en médiathèques.

- **Contexte** : les médiathèques sont l'un des seuls lieux de mixité sociale, gratuit, ouvert à tous sans distinction, où les gens peuvent se construire une culture commune.

- **Objectifs** :

- faire venir la population, dans toute sa diversité, au sein des médiathèques ;
- idéalement, l'amener à s'y inscrire (mais pas obligatoire) ;
- donner une dimension citoyenne à ces lieux de culture que sont les médiathèques ;
- partager autour de contenus, dans toute leur diversité, et rassembler autour de ces contenus.

Les médiathèques peuvent faire la démonstration que ce qui nous rassemble, en tant que communauté, est plus important que ce qui nous différencie, en tant qu'individus. Cette volonté de partage autour des contenus culturels est essentielle, et forge, en les organisant, le fondement de l'action culturelle. A partir de ces contenus organisés, on peut tirer les fils de la citoyenneté et de l'humanisme pour travailler avec les différentes catégories de populations.

- **Modalités** : l'action culturelle doit être pensée, structurée, cohérente, soutenue et dimensionnée en fonction des moyens en place.

– Moyens humains :

– Mettre les moyens humains en cohérence avec les ambitions de l'action culturelle affichées par la collectivité, et en cohérence avec la diversification des métiers nécessaires à la mutation des médiathèques.

– Nécessité d'un poste de **régisseur technique pour le réseau** qui maîtrise les aspects techniques du matériel, et veille à l'installation, la manipulation, le conditionnement de celui-ci ;

– Les manifestations elles-mêmes peuvent être assurées soit par des partenaires extérieurs, soit par des bibliothécaires, qui peuvent avoir des compétences et des envies à mobiliser et mettre au service de l'action culturelle. En effet, les équipes comptent actuellement plusieurs anciens animateurs. Certains d'entre eux partiront à la retraite d'ici quelques années. Il conviendra sans doute de prévoir un ou plusieurs remplacements par des professionnels de l'animation, de la médiation, ou de l'événementiel (théâtre, scène).

2.4.2. Les projets

2.4.2.1. Principes de l'action culturelle

Action culturelle

	Action concrète	Contenu	Echéance
118	Action culturelle 1	Intégrer la programmation culturelle dans une charte d'action culturelle : finaliser la charte d'action culturelle du réseau des médiathèques.	2018
119	Action culturelle 2	Organiser l'action culturelle du réseau des médiathèques de manière plus structurée : - créer un comité de programmation réseau ; - rendre le tableau récapitulatif de la programmation annuelle	2018 2018

		accessible à toutes les équipes ; - rendre accessible le bilan des actions culturelles.	2018
120	Action culturelle 3	Penser une programmation plus largement de réseau : <ul style="list-style-type: none"> programmation de réseau : créer des « événements réseau » (thématique commune dans toutes les structures ; 1 par trimestre) ; programmation en cohérence avec les événements nationaux : établir un tableau de référence d'événements nationaux et locaux dans lesquels inscrire les programmations. 	2018- 2022
121	Action culturelle 4	Continuer à faire événement ; créer des saisons et des thématiques.	Depuis 2015
122	Action culturelle 5	Questionner et faire évoluer régulièrement la programmation pour éviter la récurrence des événements et les habitudes néfastes à la créativité et à l'inventivité.	2018-2022
123	Action culturelle 6	Déterminer pour chaque action un public cible , et concevoir la communication en lien avec ce public ; dans le bilan, établir le degré de réalité entre le public visé et le public effectivement présent.	2018-2022
124	Action culturelle 7	Définir des publics cibles prioritaires pour une durée de deux ans, en cohérence avec les publics cibles du PSCES, et de la politique documentaire.	2018-2022
125	Action culturelle 8	Maintenir de façon permanente en public cible les publics éloignés ou empêchés : personnes en situation de handicap, non-lettrées, non-francophones, détenues, etc.	2018-2022
126	Action culturelle 9	Lier une partie de la programmation à l'activité des partenaires du RMED (ex : la Scène nationale d'Albi), ce qui permet de profiter de leur recherche des publics et de leur mixité.	2018-2022

2.4.2.1. Organisation de l'action culturelle

Action culturelle

	Action concrète	Contenu	Echéance
127	Action culturelle 10	Faire évoluer le Médiatic : <ul style="list-style-type: none"> - présentation chronologique des événements ; - introduction de pictogrammes identifiant les événements jeunesse ou famille, et les actions accessibles à un public en situation de handicap ; - agenda détachable pour affichage ; - introduction d'une page avec horaires et adresses du médiabus, pour éviter l'édition d'un document à part ? 	2018
128	Action culturelle 11	Anticiper à N-1 la programmation culturelle : Au 1er septembre 2018, l'ensemble des propositions d'actions culturelles doivent être rendues pour l'ensemble de l'année N+1.	2018
129	Action	Concevoir un plan de communication , en lien étroit avec le	2018

	culturelle 12	service Communication de l'Agglomération, qui formalise les aspects de communication pour chaque type d'action.	
130	Action culturelle 13	Réaliser un inventaire du matériel existant et concevoir un planning d'utilisation.	2018
131	Action culturelle 14	Gérer le problème des inscriptions non honorées : <ul style="list-style-type: none"> • proposition de test d'un rappel systématique des inscrits à une action 5 jours ouvrés avant la date (géré par les sections/structures) ; • rendre non prioritaires sur une manifestation ultérieure ceux qui ne sont pas venus sans prévenir. 	2018
132	Action culturelle 15	Rendre davantage visible le réseau des médiathèques lors des actions délocalisées à l'extérieur : <ul style="list-style-type: none"> • Créer des outils de communications et d'identification (type kakémono). 	2019

2.5. L'éducation artistique et culturelle

5 actions concrètes

Le RMED s'est depuis longtemps investi dans l'éducation artistique et culturelle. Depuis 2013, l'accueil des groupes et des classes a été complètement analysé, réfléchi et organisé de manière plus structurée et cohérente au sein du réseau des médiathèques.

Education artistique et culturelle ; RMED et art contemporain

	Action concrète	Contenu	Echéance
133	EAC 1	Poursuivre l'organisation de propositions d'accueils de classes selon des projets précis, et un tableau de thématiques enrichi et évolutif d'année en année. Contacter tous les documentalistes des collèges et des lycées de l'Albigeois, et les directeurs et enseignants des écoles primaires, pour les informer sur : <ul style="list-style-type: none"> • les accueils de classes proposés par les médiathèques du Grand-Albigeois ; • les classes patrimoine écrit (cf. Patrimoine 26 et 27) ; • les classes numériques. 	2018
134	EAC 2	Organiser la présentation de la <i>Mappa mundi</i> d'Albi et des manuscrits de la cathédrale à tous les élèves d'Albi et de l'agglomération : <ul style="list-style-type: none"> – Au moins une fois en 5eme, pour les 3 collèges d'Albi et de Saint-Juéry ; – si possible une fois en primaire, en CM1 ou CM2, selon que le Moyen Age est abordé dans l'une ou l'autre de ces classes. 	2018-2022
135	EAC 3	Etudier le développement du partenariat avec l'artothèque du centre d'art le LAIT : <ul style="list-style-type: none"> – conventionner le prêt d'oeuvres à exposer au sein des 4 médiathèques, et pourquoi pas du médiabus ; – A Amalric, proposer une exposition tournante d'oeuvres 	2019

		<p>de l'artothèque dans les espaces publics, mais aussi près des espaces de travail (tables de travail au rez-de-chaussée, salle de travail en Arts, salle balcon, salle Tarn et Patrimoine), etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer aux écoles déjà en lien avec le LATT un travail autour du livre d'artiste. 	
136	EAC 4	<p>Développer les propositions en matière d'art contemporain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le livre d'artiste du mois, (exposé en salle Tarn et Patrimoine lors des ouvertures de cette salle ? Ou en espace adultes ? Ou en espace Arts, sur une table près du poste de l'assistant ?) consultable sans vitrine, avec gants ? - faire un écho à ce « livre d'artiste du mois » sur le site internet et les réseaux sociaux. 	2019-2020
137	EAC 5	<p>Proposer le patrimoine écrit à la création contemporaine et à la pratique artistique dans les quartiers : cf projet Lettrines et fresque murale à Lapanouse.</p>	2018

2.6. Les espaces

Axes stratégiques (Projet de territoire) :

- *Affiner l'offre d'équipements attractifs en répondant aux besoins à couvrir ;*
- *Favoriser la vie collective et la vitalité des territoires.*

27 actions concrètes

2.6.1. Réseau

Espaces

	Action concrète	Contenu	Echéance
/	Cf 2.1.6.1. Lieu de liens 1	<p>Créer un espace Jeu sur place sur toutes les structures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les jeux sur place tout public (et pas seulement enfants) fidélisent le public, participent à sa mixité et aux échanges intergénérationnels. - Ils correspondent à de vrais besoins notamment pendant les vacances scolaires. - Ils permettent aux usagers des médiathèques de se détendre dans un lieu public, confortable et gratuit. - Installer autant que possible une table et 4 chaises dans tous les sites destinés à cet usage. - Intégrer des animations jeu au médiabus. 	2018 pour Amalric 2019-2020 pour les autres structures
/	Cf. 2.2.1.1, cf. Publics Ados 6	<p>Créer un espace ouvert Ados dans toutes les structures : échanges de savoir-faire entre usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer sur chaque site une grande table pour activités en groupe avec en permanence du matériel à disposition pour écrire, peindre, dessiner, faire des bricolages. - Avec au mur des coloriages collectifs, une fresque en cours, des tutoriels et leur réalisation. 	2020
138	Espaces 1	<p>Proposer des casques ou bornes d'écoute de musique en streaming.</p>	2020-2021

2.6.2. Médiathèque Pierre-Amalric

2.6.2.1. Espaces publics

Espaces

	Action concrète	Contenu	Echéance
/	Cf. Accueil 14	Retravailler l'accueil : <ul style="list-style-type: none"> • emplacement à déplacer (plus vers les escaliers ?) ; • banque d'accueil à changer. 	2019-2020
/	Espaces 2	Prendre conseil sur l'ensemble des réaménagements évoqués ci-dessous au niveau du réseau : <ul style="list-style-type: none"> • Appel à conseil à architecte d'intérieur en place ; • proposition de sujet de stage à des étudiants en architecture d'intérieur (Toulouse) ? 	2019-2020
139	Espaces 3	Questionner les teintes d'ambiance de l'intérieur de la médiathèque (le gris omniprésent) : <ul style="list-style-type: none"> • pour un accueil plus chaleureux, plus lumineux et agréable ; • mettre de la couleur sur piliers, plafonds, (sols ?) ; • Y positionner des œuvres de l'artothèque, par roulement ? • Réinterroger l'omniprésence de gris. 	2019-2020 ?
140	Espaces 4	Modifier l'aménagement du mobilier (réalisable avant l'achat de nouveau mobilier) : <ul style="list-style-type: none"> • baisser les étagères des rayonnages ; • réorienter les rayonnages vers les fenêtres pour gagner en lumière ; • poursuivre le désherbage pour pouvoir mettre moins d'ouvrages en rayons, et plus de documents sur des tables en facing (cf. 2.7.1). 	2018 2019-2022 2018-2022
141	Espaces 5	Veiller à la propreté : <ul style="list-style-type: none"> • retravailler le marché avec le prestataire, dans la perspective d'accorder plus de moyens pour avoir un agent d'entretien qui s'occupe régulièrement (par exemple de 8 h 30 à 10 h) des rayonnages de tous les espaces par roulement, et des claviers sales ; • développer l'espace détente au rez-de-chaussée, en décalant l'espace Accueil plus vers les collections et l'espace périodiques (cf. 2.1.4.2.) ? • revoir le règlement ? Etudier la pertinence d'un retour à l'interdiction de l'apport de boissons et de nourriture dans les espaces de travail et / ou les espaces de collections ; • le cas échéant, mettre à disposition plus de poubelles, (de couleurs pour qu'elles se voient), dans tous les espaces ; introduire le tri sélectif. 	2019
142	Espaces 6	Veiller au confort acoustique des usagers : <ul style="list-style-type: none"> • cubes, rideaux et cloisons anti-bruit ; • achat et prêt sur place de casques anti-bruit ; • Prévoir un appel à un professionnel acousticien pour une étude préalable ; • Signalétique claire et aménagement des espaces en les différenciant clairement : « espace calme », « espace 	2019-2022

		<p>silencieux », « espace libre » ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Salle balcon ouverte sur l'atrium, utilisée comme salle de travail en groupe, à fermer avec rideaux anti-bruit (mais attention à la grande baisse de luminosité alors, et au problème de sécurité) ; • étudier la pertinence d'une requalification du local poussettes au 1er étage, souvent utilisé comme lieu de rassemblement et/ou d'isolement pour les Ados : l'espace est ouvert (pas de cloison jusqu'au plafond) et donc souvent trop de bruit : <ul style="list-style-type: none"> ◦ soit transformation du local qui ne répond pas à sa vocation première (les poussettes), vers une autre fonction (local rangement ?) ; ◦ soit aménagement pour le public, avec dispositif anti bruit (mais local aveugle). 	
143	Espaces 7	<p>Donner une véritable identité visuelle à chaque espace (Jeunesse, Arts, Adultes, tables de travail (silence), espace détente, espace groupe, etc...) tout en restant bien sûr dans une ligne commune à l'ensemble du réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par signalétique, décoration, agencement, etc... 	2021-2022
144	Espaces 8	<p>Proposer une médiathèque intime et accueillante par des aménagements de mobilier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • moins haut, pour faire moins « mur » de livres ; • moins figée et moins intimidante ; • sur roulettes, pour modularité ; • mobilier différencié en renseignements /prêt / retour. 	2021-2022
145	Espaces 9	<p>Créer divers espaces d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • profiter du réagencement des rayonnages pour créer des espaces : coin lecture, travail (autour des tables de travail) : recréer de l'intimité ; • créer des pôles silencieux (espace froid en couleur, au mobilier adapté), espaces de détente (espace chaud en couleur au mobilier adapté) modulables (pouvant alors être utilisés pour des animations) (+ signalétique) pour mieux faire cohabiter les différents publics et différents usages de la médiathèque ; • création d'une salle multimédia modulable ; • voir la pertinence d'agencer différemment les tables de travail ? 	2021-2022
146	Espaces 10	<p>Réaménager l'espace Arts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner plus d'identité visuelle ; • banque de retour et de renseignement trop grandes : font obstacles à la médiation vers le public : à changer ; • banque de renseignement cachée derrière le pilier à déplacer. 	2018-2019 2018 2018
147	Espaces 11	<p>Réaménager l'espace Jeunesse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplacer le revêtement du sol (moquette) par un matériau plus adapté au nettoyage ; • banque de retour très inconfortable et mal pensée pour les 	2018 -2019 2019-2022

		<ul style="list-style-type: none"> opérations d'enregistrement des retours ; • banque de retour positionnée trop en retrait par rapport à l'entrée dans la section ; • salle d'éveil : pas d'aération : problèmes d'odeurs : aération à installer ? • Zone jeux sur place à repositionner ? • Toilettes enfants : signalétique à refaire et accentuer l'information sur l'âge, sur présence d'une table à langer ; • Local à poussettes à utiliser autrement. (cf. Espaces 5). 	<p>2021-2022</p> <p>2021-2022</p> <p>2021-2022</p> <p>2021-2022</p> <p>2021-2022</p>
148	Espaces 12	<p>Faire de la médiathèque un lieu d'exposition de l'art contemporain :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudier la faisabilité d'être lieu d'exposition de l'artothèque du centre d'art le LAIT : art contemporain (convention de prêt avec le centre le LAIT ?) 	2019
/	cf. Lieux de liens 12	<p>Créer un espace ouvert Adultes : échanges de savoir-faire entre usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au RDC, un espace permanent accessible aux adultes, ouvert mais pas sonore, visible de l'entrée, chaleureux, modulable par cloisons amovibles ; - Grandes tables pour activités en groupes ; - En permanence du matériel à disposition pour écrire, peindre, dessiner, faire de petits bricolages (papier) ; - Un tableau ardoise pour permettre des rendez-vous ponctuels ou hebdomadaires (Mode Café associatif) ; - Tutoriels affichés sur réalisation d'activités ; - Une thématique par mois avec programme annuel et des temps forts sur une semaine ; - Intervenants extérieurs ; - Partenaires sociaux et culturels avec une permanence sur un événement particulier : exemple : CAF et sommeil, Scène nationale et présentation de la saison, Fab Lab, Ecoles alternatives, Associations, Jeu d'échecs, Semaine du handicap... - Attention, il ne s'agit en aucun cas de rendez-vous individuels. 	2020-2022
/	cf. Lieu de liens 4	<p>Etudier la faisabilité technique de l'ouverture de nouveaux espaces : couverture du 2eme atrium entre Jeunesse et Arts au premier étage pour créer des salles modulables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - salle de travail en groupe, insonorisée ; - salle de jeux vidéo sur place ; - étudier la pertinence d'une salle de musique avec prêt d'instruments, instruments sur place et partitions. 	2022 ?
149	Espaces 13	<p>Travailler sur l'actuel espace périodiques à l'entrée de la médiathèques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le réorganiser en un espace « actualité » au rez-de-chaussée pour y accueillir des publics plus variés. <ul style="list-style-type: none"> ◦ Création d'un ou plusieurs « <u>coins relax</u> » (pour tous, dont, mais pas seulement, public ado) : <ul style="list-style-type: none"> - fauteuils, poufs, tables basses, tapis, hamacs, 	2019-2022

		<ul style="list-style-type: none"> meubles ? – Prises pour batterie, voire comptoir de prises ; – jeux sur place (grands jeux, jeux de plateau, jeux classiques...); – sélections de documents, périodiques adaptés ; – déco : affiches, posters. <ul style="list-style-type: none"> • OU : Le convertir en un espace dédié numérique (cf. 2.3.2.3.1.), en déplaçant l'espace périodiques / actualités ailleurs dans la médiathèque. • Imaginer un mix des deux ? 	
150	Espaces 14	Réinstaller un système de comptage de la fréquentation, en le déplaçant à l'entrée de la médiathèque (dans le sas d'entrée).	2018
151	Espaces 15	Etudier la question des portillons d'entrée : ils peuvent être rebutants pour le public non habitué à fréquenter les médiathèques, mais « obligent » le public sortant à passer dans le porche du détecteur magnétique. Quelle solution trouver ?	2018-2019
152	Espaces 16	Etudier la possibilité d'une boîte à documents plus grande, ou doublée, ou avec système de dégagement des documents déposés automatique, de façon à permettre de laisser, ouverte la boîte à documents pendant les longs week-ends et pendant la semaine de fermeture.	2019
153	Espaces 17	Installer des consignes , par exemple, dans la pièce d'accès aux toilettes publiques ?	2020

2.6.2.2. Espaces internes et bâtiment

	Action concrète	Contenu	Echéance
154	Espaces 18	Engager une étude relative aux dysfonctionnements de climatisation sur les différentes centrales de traitement d'air du bâtiment (celle des magasins du -2, et celle concernant les zones publiques et autres magasins du -1).	2018-2019
155	Espaces 19	Engager une étude relative aux dysfonctionnements divers et au vieillissement des installations (canalisations et autres) du bâtiment.	2019

2.6.3. Médiathèque de Lescure

Espaces / bâtiment Lescure

	Action concrète	Contenu	Echéance
156	Espaces 20	<p>Prévoir une extension du bâtiment de Lescure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • assez facile techniquement en ajoutant une pièce à droite de l'entrée d'une surface de 40 m² environ, • avait été prévue au départ (est visible sur le plan d'évacuation), • pour accueil de groupes (les classes), • pour l'accueil de manifestations culturelles sur place (plutôt 	2020 ?

		<ul style="list-style-type: none"> qu'elles ne soient délocalisées), pour le traitement logistique des navettes et le rangement. Une subvention DGD serait envisageable, à hauteur au moins de 35 %.	
157	Espaces 21	<ul style="list-style-type: none"> Etude à lancer relative aux problèmes d'étanchéité du toit, étude sur les dysfonctionnements de matériels liés au vieillissement des installations (climatisation, chaudière). 	2018 2017

2.6.4. Médiathèque de Saint-Juéry

2.6.4.1. Espaces publics

Espaces publics Saint-Juéry

	Action concrète	Contenu	Echéance
158	Espaces 22	Réaménager l'espace interne au centre de la médiathèque : banque d'accueil / prêt : <ul style="list-style-type: none"> - permettre la mise en place d'un mur de réservation permettant le retrait en libre-service de celles-ci ; - permettre un gain de place ; - réaménager ou changer les banques pour réduire cet « obstacle » pour la médiation ; - supprimer la cloison vitrée pour gagner de la place. 	2018
159	Espaces 23	Supprimer le meuble d'écoute de la musique , trop volumineux et peu utilisé.	2018-2019
160	Espaces 24	Pour drainer un public familial qui ne vient pas forcément toujours dans les médiathèques : <ul style="list-style-type: none"> - Aménager un espace loisirs extérieurs sécurisé (comme à Lescure) à Saint-Juéry (voir avec Mairie de Saint-Juéry). 	2020-2022 ?

2.6.4.2. Bâtiment

Bâtiment Saint-Juéry

	Action concrète	Contenu	Echéance
161	Espaces 25	Lancer une étude et engager un processus d'amélioration de l'étanchéité du toit (infiltrations à répétition).	2018-2019
162	Espaces 26	Réaménager l'espace : <ul style="list-style-type: none"> Le bureau du responsable est actuellement une voie de passage ; Réimplantation des banques d'accueil, très encombrantes, et réaménagement, pour gagner de la place et améliorer l'ergonomie. 	2018-2019 2018-2019
163	Espaces 27	Aménager les extérieurs côté sortie de secours , de façon à ce que celle-ci puisse véritablement être utilisée par les personnes à mobilité réduite en fauteuil.	2019 ?

2.6.5. Médiathèque de Cantepau

Voir p. dédiées 2.8.

2.7. Les collections

14 actions concrètes

2.7.1. Réseau

Collections

	Action concrète	Contenu	Echéance
164	Collections 1	<p>Poursuivre la dynamique enclenchée depuis 2016 sur le désherbage.</p> <ul style="list-style-type: none"> • poursuivre les chantiers de désherbage pour diminuer la volumétrie des collections en accès-libre ; • poursuivre la réflexion engagée sur « un fonds de référence » dans le magasin -1 ; <ul style="list-style-type: none"> ◦ >>> faire le lien entre désherbage des collections de prêt et collections de conservation et semi-conservation (empruntables sur demande) ; • travailler à l'amélioration physique des fonds de CD et DVD (mise en place de signets à l'intérieur des boîtiers) ; • mettre en place une campagne de communication auprès du public sur le soin à porter aux documents (en lien avec les services aux publics). 	<p>2018-2022</p> <p>2018-</p> <p>2018-</p> <p>2018</p> <p>2019</p>
165	Collections 2	<p>Donner une visibilité plus grande aux différentes collections :</p> <ul style="list-style-type: none"> • diminuer la volumétrie des collections ; • augmenter les rotations de collections entre les structures, pour donner des « nouveautés » au public (établir un programme annuel) ; • aménager des espaces de présentation de fonds spécifiques dans les différentes structures / espaces. • ne pas surcharger les rayonnages ; • augmenter les rotation entre les structures et le médiabus, pour offrir plus de « nouveautés » au public (établir un calendrier annuel) ; • mieux identifier les rayonnages par la signalétique ou de la couleur ; • tenter des expériences de décloisonnement des collections sur les sites de proximité (par ex. à Lescure, ranger les documentaires adultes et jeunesse ensemble). 	<p>2018</p> <p>2018-2022</p> <p>2019-2022</p> <p>2018- 2022</p> <p>2018-2019</p> <p>2019-2022</p> <p>2019-2022</p>
166	Collections 3	<p>Permettre un meilleur accès direct aux documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réorganiser les collections en <i>pôles thématiques</i> (plus logique pour le public) : la classification Dewey n'est plus adaptée aux usagers ; • Faire davantage de <i>présentations de documents en facing</i> sur des tables, comme en librairie (notamment pour les séries en jeunesse : gros gain de place) ; • Travailler sur les coups de cœur bibliothécaires / public ; • Utiliser le pictogramme pour identifier le genre (policier, etc..) (policier, roman du terroir, fonds jardin, FAL, etc..) 	<p>2018-2022</p> <p>2018-2022</p>

		<ul style="list-style-type: none"> • Pour éviter l'éparpillement, regrouper sur certains sites certaines thématiques : ex : livres en langues étrangères à Amalric et Cantepau. • Mettre en avant des présentations thématiques multi sectoriels (ex. un roman sur la musique associé à un CD) ; • Valoriser les collections par des stickers (coups de cœur, nouveautés, etc.) (en lien avec les services aux publics) ; • Pour éviter l'éparpillement, regrouper sur certains sites certaines thématiques : ex : livres en langues étrangères à Amalric et Cantepau, fonds régional à regrouper sur Amalric ? • Faire des regroupements thématiques entre plusieurs natures de documents (ex. fonds humour regroupe BD, livre, DVD ; rapprocher les livres sur le cinéma des DVD, etc) ; • Rassembler des fonds éclatés entre plusieurs sections (ex. livres sur le théâtre actuellement en adultes et jeunesse, à rapprocher des DVD sur le même thème ? Mangas adultes et jeunesse ? Fonds parentalité en jeunesse et adultes). 	2018-2019 2018-2022 2018-2022 2018 2019
167	Collections 4	<p>Faciliter la compréhension par le public :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revoir les serre-livres ; • Simplifier, raccourcir, valider les cotes ; • Uniformiser les collections (cotes) sur le réseau en commençant par : fonds régional, théâtre, poésie, langues étrangères, biographies. • Choisir des préfixes de cotes intuitifs (REG pour fonds régional, BIO pour biographies, etc). 	2019-2022
168	Collections 5	<p>Adapter le mobilier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diminuer la hauteur des rayonnages ; • développer les tables de présentation. • introduire des meubles originaux pour casser la géométrie des rangées de rayonnages ; • trouver le meilleur meuble selon le type de collections. 	2019-2022 2019-2022 2018
169	Collections 6	<p>Co-construire avec le public :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au delà des suggestion d'achat en ligne et sur place, déjà existantes, introduire la notion d'acquisitions participatives. 	2019-2022
170	Collections 7	<p>Axe stratégique : L'économie au cœur de l'activité collective ; innovation et expérimentation</p> <p>Développer une offre documentaire sur l'économie et l'innovation ; sur l'économie sociale et solidaire.</p>	2019-2022
171	Collections 8	<p>Travailler la question du traitement antivol des documents sur l'ensemble du réseau : seules les collections d'Amalric sont antivolisées ; ni celles de Cantepau, de Saint-Juéry ou de Lescure ne le sont, ces médiathèques ne disposant pas de détecteur. Est-ce pertinent de n'antivolisier que les collections « amalriciennes » au sein du réseau, maintenant que ces collections sont empruntées en tout point du réseau, et que les rotations de collections seront</p>	2019-2022

		développées ? Serait-il préférable d'antivoliser toutes les collections du réseau (surcoût important en termes de consommables et d'installation de détecteurs dans les 3 structures : coût d'investissement important, (mais subvention DGD sans doute possible) ? Le chantier de l'antivolisation de toutes les collections existantes est énorme et ne pourra se faire avec les seules forces du personnel en place. Une solution peut consister à n'antivoliser que les collections nouvelles, ou de façon aléatoire par exemple pour les revues, les gros caractères et même les romans adultes.	
/	Cf. Numérique 3	Réseau : les médiathèques comme lieu d'accès à la culture et à l'information, via le numérique : <ul style="list-style-type: none"> Développement des collections numériques, notamment PNB (Prêt Numérique en Bibliothèque). 	2018-2022

2.7.2. Médiathèque Pierre-Amalric Collections

	Action concrète	Contenu	Echéance
172	Collections 9	Faciliter la recherche : <ul style="list-style-type: none"> rendre plus visible le catalogue en ligne au rez-de-chaussée, (revoir l'implantation des ordinateurs pour le catalogue en ligne sur l'ensemble des espaces publics). 	2018-2019
173	Collections 10	Réajuster les aménagements de collections : <ul style="list-style-type: none"> Adultes : <ul style="list-style-type: none"> Réintégrer un rayon Biographies, très demandé ; Gros désherbage à faire pour stopper l'impression d'étouffement, de trop grande quantité, pour gagner de la place, pour pouvoir aménager des espaces spécifiques et faciliter les présentations en facing ; Rapprocher les usuels des grandes tables de lecture à Amalric et mieux les mettre en valeur ; Développer la visibilité des fonds Poésie et Théâtre : à rapprocher du pôle littérature et romans ? Travailler sur la luminosité de l'emplacement des Livres lus et Gros caractères, le public qui les emprunte étant en majorité des personnes âgées ou des mal voyants, qui ont besoin de lumière. Arts : <ul style="list-style-type: none"> réfléchir au rapprochement de certaines collections entre la section Arts et la jeunesse : CD Jeunesse en Arts ?; DVD Jeunesse en Arts? mangas à rassembler dans un seul meuble sur la mezzanine ? Mettre les CD Jeunesse en Arts ; Etudier la pertinence de faire l'équivalent avec les DVD (DVD Jeunesse en Arts?) ; 	2018 2018 2019 2020 2019 2019 2018 2018

		<ul style="list-style-type: none"> ○ classement des DVD par genre comme sur le reste du réseau ; ○ abandonner le classement par réalisateur ; ○ abaisser si possible le niveau des étagères hautes des meubles à DVD ; ○ déplacer les collections d'histoire de l'art du magasin diffusion et les réintégrer dans le reste de la collection. <ul style="list-style-type: none"> • Jeunesse : <ul style="list-style-type: none"> ○ Arrêter l'usage des pastilles de couleurs trop nombreuses et non significatives pour le public, privilégier le pictogramme ; ○ Gagner de la place en mettant en facing certaines collections (<i>Max et Lili</i>), etc. ; dans de petites boîtes. 	2019-2022 2019-2022
174	Collections 11	Rez-de-chaussée : rendre plus visibles les sélections de collections (à associer au coin détente ?)	2019
175	Collections 12	Travailler l'offre des partitions : <ul style="list-style-type: none"> • en développer la valorisation, les partenariats avec les établissements concernés (Conservatoire, écoles de musique) et les partenaires associatifs (associations en lien avec la musique) ; • créer un lien (au niveau du prêt ?) entre les partitions et les revues musicales ? Sur le catalogue, entre CD et partitions ? • ensuite, bilan à établir, et si toujours aussi peu de succès, stopper les acquisitions, voire, arrêter cette offre ? 	2020

2.7.3. Médiathèque de Saint-Juéry

Collections

	Action concrète	Contenu	Echéance
/	/	Les collections de la médiathèque de Saint-Juéry sont bien sûr concernées par toutes les propositions concernant le travail sur les collections au niveau du réseau.	
176	Collections 13	Réajuster les aménagements de collections : <ul style="list-style-type: none"> • A Saint-Juéry : fusion des romans ados SF et Fantasy avec Adultes SF. 	2018-2019

2.7.4. Médiathèque de Lescure

Collections

	Action concrète	Contenu	Echéance
/	/	Les collections de la médiathèque de Lescure sont bien sûr concernées par toutes les propositions concernant le travail sur les collections au niveau du réseau.	
177	Collections 14	Axe stratégique : L'économie au cœur de l'activité collective : l'activité agricole et maraîchère. Valoriser davantage encore le fonds Jardins de Lescure	2019-2020

	(notamment auprès des élèves du lycée agricole de Fonlabour), dans le cadre de l'activité agricole et maraîchère dont l'Agglomération veut préserver la place.	
--	--	--

2.8. Projet Cantepau

Axes stratégiques (Projet de territoire) :

- *Revitaliser les espaces de vie fragilisés ;*
- *Affiner l'offre d'équipements attractifs en répondant aux besoins à couvrir ;*
- *Favoriser la vie collective et la vitalité des territoires.*

14 actions concrètes

2.8.1. Les besoins

Sans revenir sur les besoins généraux du quartier, qui ont été relevés dans l'*État des lieux* et le *Diagnostic*, il convient ici de préciser les besoins du quartier en matière de « composantes de médiathèque ».

2.8.1.1. Création d'un centre de ressources / espace multimédia :

- pour consultation internet,
- pour bénéficier de l'accompagnement d'un médiateur numérique en permanence,
- besoin important du public, qui n'a pas d'ordinateur chez lui, ou pas d'imprimante, ou pas d'accès à internet, pour démarches administratives, personnelles...

Ce centre de ressources / espace multimédia serait plus pertinent sans doute à installer en dehors de la médiathèque ; à défaut, il pourra bien sûr être intégré dans la médiathèque.

2.8.1.2. Une co-construction indispensable : la rénovation, l'agrandissement et le développement de la médiathèque avec les usagers et non-usagers

- **La médiathèque vue par les habitants**
 - Ateliers : (avec les habitants inscrits à la médiathèque)
 - Et vous, votre médiathèque, vous la voyez comment ?
 - Une médiathèque, pour quoi faire ?
 - Ateliers : (avec les habitants non-inscrits à la médiathèque : maison de quartier, centre social, associations, etc...)
 - Pourquoi n'allez vous pas à la médiathèque ? Que n'y trouvez-vous pas ?

2.8.1.3. La place du numérique

- La médiathèque est actuellement la seule à proposer des ordinateurs en total libre accès dans le quartier 31 h 30 par semaine.
- S'il n'y a pas de création d'un centre de ressources multimédia au sein de la maison de quartier ou ailleurs à Cantepau, il y a clairement la nécessité de développer l'axe numérique et multimédia à la médiathèque : actuellement, il n'y a que 4 ordinateurs, qui sont toujours occupés, à tel point que le personnel est obligé d'organiser des plannings d'utilisation, tant la demande est forte. Il serait nécessaire d'au moins doubler le nombre de postes (= 8).
- Possibilité de créer un cyber café au sein de la médiathèque :
 - proposer des ateliers d'écriture de CV et lettres de motivation, et démarches administratives, en partenariat avec des associations comme Au fil de soi ;
 - proposer des séances de présence d'écrivain public ;
 - proposer, en parallèle de postes internet « ordinaires », des postes à consultation rapide, pour consultation de mail ou impression à partir de clés USB.

2.8.1.4. Les besoins en matière d'espaces à la médiathèque

- Création d'une entrée indépendante, pour que la médiathèque ne soit plus dépendante de celle de la maison de quartier ;
- Cette entrée pourrait être envisagée par l'actuelle terrasse (dont la surface pourrait être dévolue à l'entrée, et répartie en un espace de cyber café et en un coin lecture),
- Création d'un toit végétal pour amoindrir de façon durable et peu onéreuse en fonctionnement les questions de chaleur en été au sein de la médiathèque ?
- Réaménagement :
 - Aménagement de locaux sociaux (espace interne cuisine / prise de repas)
 - du mobilier de la médiathèque, qui date de 25 ans au moins :
 - réaménagement (et, le cas échéant, changement) de la banque de prêt, trop imposante, trop encombrante.

	Action concrète	Contenu	Echéance
178	Cantepau 1	Rénover, agrandir et développer la médiathèque de Cantepau dans le cadre de l'ANRU.	2019-2022
179	Cantepau 2	Dans le cadre de cette rénovation, donner à la médiathèque une entrée indépendante de la maison de quartier, très visible.	2019-2022

2.8.2. Objectifs de la rénovation et du réaménagement de la médiathèque

2.8.2.1. Objectifs généraux

Dans le cadre du projet ANRU, la rénovation et extension de la médiathèque de Cantepau s'avère nécessaire ; cette rénovation doit être incluse dans un projet culturel plus large à Cantepau, dont les objectifs sont :

- favoriser l'accès de tous à la culture, par une médiation adaptée et une offre de services spécifique et élargie ;
- faciliter l'ancrage des équipes culturelles et des opérateurs institutionnels, en développant des coopérations avec les acteurs du quartier ;
- développer l'attractivité d'un quartier par son rayonnement et son dynamisme culturels ;
- contribuer à construire l'identité du quartier autour d'un programme ou d'événements culturels en réponse aux enjeux de la recomposition urbaine.

La culture représente un levier important dans les processus de développement social urbain, autant par les capacités d'épanouissement personnel et collectif, que par les enjeux de reconnaissances citoyenne et identitaire qu'il recouvre. L'action culturelle est ainsi régulièrement associée aux interventions urbaines et actions socio-éducatives, pour contribuer à l'enrichissement de chacun, mais également pour oeuvrer à la socialisation, la restauration du lien social, l'émergence de nouveaux espaces publics, la revalorisation symbolique de quartiers et territoires.

De fait, la réalisation de projets culturels implique de penser toujours davantage les espaces de rencontre entre l'offre documentaire et artistique et le public, les conditions d'appropriation de l'action culturelle, les manières de faire l'art et la culture.

La médiathèque, par la diffusion culturelle de proximité qu'elle offre, peut permettre de faire comprendre aux populations l'esprit républicain et de s'en réapproprier les composantes ; elle permet aussi d'aider à se constituer un esprit critique.

Les médiathèques ont pour mission de diffuser la connaissance, mais aussi de former des esprits

critiques. C'est un véritable enjeu dans les quartiers prioritaires, où peuvent fleurir par exemple des discours, des théories complotistes...

2.8.2.2. Un objectif particulier : l'espace jeux à la médiathèque de Cantepau

On l'a vu dans le *Diagnostic*, la situation actuelle de l'espace jeux est très pénible, et anxiogène, au quotidien pour l'équipe. Pourtant, il semble évident que cet espace est indispensable pour le quartier. Une réflexion doit être menée lors du réaménagement de la Maison de quartier et de la médiathèque de Cantepau : il sera indispensable de prévoir une salle spécifique, plus grande, avec des jeux solides, peut-être même une aire de jeux intérieure (comme dans les crèches, avec, par exemple, un petit toboggan, un parcours au sol, un local poussettes), située dans le bâtiment de la maison de quartier, mais pas forcément dans la médiathèque.

Les mamans du quartier aiment se retrouver le matin, après avoir déposé les enfants à l'école, pour prendre un café dans le hall de la Maison de quartier, et le soir, après l'école, pour faire jouer les enfants et discuter entre elles. Pour cela, un lieu propre, chauffé et aménagé, serait indispensable dans le bâtiment. Les partenaires du quartier (puéricultrices et les éducatrices de jeunes enfants de la PMI) arrivent au même constat : ce lieu est très important sur Cantepau.

2.8.3. Projet de réaménagement de la médiathèque de Cantepau dans le cadre de l'ANRU.

2.8.3.1. Présentation générale du projet

Le présent projet, compte tenu des spécificités du quartier et de ses composantes sociales, qui font que sa population est relativement éloignée de la lecture et de la culture, doit s'affranchir des codes qui définissent classiquement une médiathèque.

Il faut imaginer ce que ces populations peuvent vouloir trouver dans un lieu culturel, et dans une médiathèque. A l'instar de ce qui s'est fait dans des bibliothèques en Scandinavie (Malmö, par exemple), il est proposé de s'éloigner de la médiathèque « temple de la connaissance » pour se rapprocher de la médiathèque « troisième lieu », où le vivre-ensemble serait favorisé.

Pour ce faire, et pour s'inscrire pleinement dans la démarche projet de la rénovation urbaine du quartier, il serait souhaitable d'enclencher une définition du projet **participative**, qui pourrait favoriser l'appropriation du lieu par les populations.

2.8.3.2. Les composantes du projet

2.8.3.2.1. Les objectifs en matière de fonctionnalités

Cette médiathèque revue, rénovée et recomposée doit être avant tout :

- un lieu visible sur les axes de passage, et travaillé vis-à-vis du flux de circulation ;
- un lieu de rencontre et de sociabilité, lieu permettant de développer un réseau social local et humain à l'échelle du quartier ;
- un lieu qui favorise l'intégration : apprentissage de la langue, alphabétisation, connaissance des lois/ usages français ; lieu d'échanges et d'entraide (échanges de services) ; lieu où on apprend à se connaître ;
- un lieu qui permette le partage des connaissances ;
- un lieu qui permette le partage des savoirs-faire, quels qu'ils soient ;
- un lieu qui favorise la créativité et les réalisations ;
- un lieu de découverte (des livres, et autres supports culturels, des autres, de soi).

2.8.3.2.2. Les secteurs définis selon ces objectifs

2.8.3.2.2.1. Les différents secteurs

Plusieurs secteurs différenciés sont proposés :

- **Espace convivialité** : un hall assez vaste serait dédié à un espace restauration-café et à l'espace actualités. Certaines médiathèques aujourd'hui mettent à disposition des usagers ou

des gens de passage, bouilloire, cafetière, petite restauration réalisée par les bibliothécaires ou des usagers (attention aux normes). Un projet plus ambitieux pourrait consister à avoir un café tenu en délégation de service public, comme dans certaines médiathèques (BnF, Montpellier, etc...).

Ce serait aussi un espace modulable et sonorisé, dans lequel pourraient être organisées des rencontres, conférences, etc.

- **Espace dédié aux collections** (nom à choisir en fonction de la composition des collections) : les collections d'une médiathèque de quartier défavorisé n'ont pas forcément vocation à être encyclopédiques, d'autant que le réseau permet à chacun d'accéder à l'ensemble des savoirs par le biais du catalogue et de la navette.
Il est donc proposé qu'une enquête soit menée auprès de la population très en amont du projet, pour savoir comment orienter les acquisitions ou le réassort des collections de cette médiathèque. Comme cela se fait dans de nombreux projets de médiathèque dites « troisième lieu », il est proposé également que le nombre de références proposées soit inférieur à la moyenne : plus aérées, mieux mises en valeur par des présentations faciales ou innovantes, le but est d'être le plus attractif possible.
- **Espace ludothèque** : un maximum de jeux pourrait être présenté dans les pôles thématiques des collections documentaires auxquels ils se rattachent. La ludothèque serait ainsi libérée de la plupart des espaces de stockage. Elle devra être un véritable espace de jeu sur place, avec des jeux prévus pour cela, assez vaste et surtout particulièrement insonorisé.
- **Espace ados** : parce que l'accès à la culture est une condition essentielle de l'égalité des chances, et parce que le niveau de pauvreté est extrême à Cantepau, ce qui prive les ados de ce quartier d'un certain nombre d'équipements, un espace ados, avec des collections et services qui leur seraient dédiées, est souhaitable : bornes d'écoute musicale à plusieurs casques, console de jeux vidéo, tables pour le jeu de société, etc.
- **Espace dédié à la création et à l'animation** : collections dédiées aux loisirs créatifs et salle d'animation ;
- **Espace multimédia / cybercafé** : espace numérique permettant l'accès libre-service à des ordinateurs, mais regroupés, pour permettre l'organisation d'ateliers et de formations. Ce secteur doit pouvoir être isolé du reste pour l'organisation des formations et ateliers (cf ci-dessous). Pour plus de convivialité, cet espace pourrait communiquer avec l'espace convivialité ;
- Une **salle de travail en groupe** en libre accès, modulable ;
- Les abords : un parking à vélos sécurisé.

Dans chacun des espaces, il serait pertinent que les documents soient classés par thèmes, tous supports confondus : ex : Sports : documentaires livres et DVD, livres lus, biographies de sportifs, fictions sur le thème du sport, BD...

2.8.3.2.2. La signalétique à prévoir de ces différents secteurs

La médiathèque s'adresse à des groupes constitués très diversifiés : écoles environnantes, associations, établissements institutionnels de quartier, pour des utilisations très diversifiées : consultation, prêt, simple présence, convivialité, activités (ateliers, cafés littéraires, initiation internet et tablettes, ateliers jeux, ateliers contes...), ou autres animations culturelles.

Les publics sont donc très variés : petite enfance (crèches/ halte garderies), jeunes et ados, parents, personnes âgées, ou à mobilité réduite. Beaucoup sont d'origine étrangère, ne maîtrisent pas le français, et ne lisent pas les caractères latins.

Ces spécificités obligent une recherche d'accessibilité et une signalétique particulièrement adaptées pour tous ces publics.

Les règles de vie dans la médiathèque (nourriture, boisson, niveau sonore) et les règles de sécurité et d'évacuation devront être compréhensibles immédiatement par tous. Un travail pourra être fait avec

des associations pour réfléchir à la traduction des espaces et consignes en signes ou pictogrammes.

2.8.3.3. Accueil du public

Les horaires d'ouverture seront harmonisés pour tous les espaces. Ils seront à définir.

Ces horaires actuels correspondent à 31 h 30 d'ouverture réparties sur 6 jours. Ils ne peuvent être élargis en l'état actuel des moyens humains, car les bibliothécaires effectuent pendant les heures de fermeture toutes les opérations inhérentes au fonctionnement d'une médiathèque (acquisitions, catalogage et bulletinage, équipement des documents, rangement, traitement des réservations) et des actions culturelles et accueils de classes.

Or, le contexte du quartier exige que l'on se fixe des objectifs de développement des publics. Cela devra passer par une réflexion sur les horaires d'ouverture et le personnel nécessaire à la médiation, en plus du personnel qualifié bibliothéconomiquement.

La médiathèque compte aujourd'hui environ 1100 inscriptions annuelles, chiffre ne correspondant pas à une réalité de pratique de l'équipement puisque de nombreuses personnes fréquentent la médiathèque sans être inscrites (caractère d'accueil ouvert et libre à tout public extérieur) ; de même, les partenariats avec les écoles ou les associations apportent un surcroît d'activité.

Or, les pics d'affluences existent et sont liés à la réalisation d'animations, mais également à la recrudescence de public jeune en dehors des périodes scolaires.

C'est pourquoi, la capacité d'accueil de la future médiathèque table sur une présence simultanée théorique de l'ordre de **100 personnes environ**, effectif qui doit permettre d'absorber aisément l'affluence du public, et ce, avec des conditions d'accueil optimales.

2.8.3.4. Le fonctionnement général

2.8.3.4.1. Principes directeurs d'organisation

Les principes suivants doivent fédérer l'organisation générale du bâtiment rénové :

- **Décloisonnement de la médiathèque en regroupant les espaces accessibles au public sur un large plateau ouvert :**
 - Accessibilité aisée à toute l'offre documentaire ;
 - Fluidité dans le cheminement dans tous les espaces, de pôle en pôle, puis de pôle aux espaces de consultation ;
 - Flexibilité d'aménagement des espaces du public.

- **Centralité des espaces dédiés aux livres, dissociés des espaces de consultation :**
 - Visualiser depuis l'entrée le plateau central et l'ensemble de l'offre documentaire ;
 - Restreindre toute nuisance liée à des usages différents (circulation et cheminement dans les rayonnages/ détente, lecture ou travail dans les espaces de consultation) ;
 - Préserver le confort visuel depuis les espaces de consultation ;
 - Préserver le confort acoustique entre espaces de consultation et avec les espaces d'animation.

- **Organisation de l'offre documentaire ou bien par pôle (indépendamment des critères d'âge) ou bien par secteur selon les critères d'âge :**
 - Transition douce et libre d'un âge à un autre ;
 - Invitation à la découverte d'autres espaces de lecture ;
 - Renforcement du caractère intergénérationnel de l'équipement ;
 - Possibilité d'associer une typologie de mobilier de consultation adapté pour chaque pôle en fonction des usages liés aux livres présentés (mobilier bas/ zone enfance ; table de travail/ documentaires ; chauffeuses et coin détente/ fiction et BD ; poste d'écoute audio/ musique...).

- Compte tenu des nombreuses nationalités qui composent la population de Cantepau, il pourrait être proposé un espace « carrefour des cultures », qui mettrait à l'honneur toutes sortes de documents faisant écho à différentes cultures.
- **Caractérisation des secteurs ou des pôles restreinte à quelques espaces :**
 - Les espaces de consultation du secteur jeunesse doivent rassurer les enfants (mobiliers spécifiques) ;
 - Le secteur petite enfance est un espace protégé ;
 - Les salles d'animation seront traitées avec un soin particulier et doivent constituer des points de repère forts dans l'espace ouvert au public ;
 - Isolement acoustique des locaux ou secteurs plus bruyants (secteur musique, ludothèque, salle d'animation, banque de prêt centralisée).
- **Maîtrise des coûts - maintenance-consommation :**
 - Prévoir le confort des usagers et des personnels, notamment au niveau chaleur, tout en optimisant les coûts et l'impact sur l'environnement (autorégulation du bâtiment, panneaux solaires, etc... ?)

2.8.3.4.2. Fonctionnement interne

Le fonctionnement interne de la médiathèque implique également la mise en œuvre de dispositifs particuliers visant :

- à faciliter l'accueil de tous les publics, qu'ils aient une bonne motricité ou non (petite enfance, personnes âgées ou handicapées, en fauteuil roulant, chargé ou encombré) dans les meilleures conditions de confort ;
- à conforter l'accessibilité par des dispositifs facilitant l'orientation, le repérage et la compréhension de la distribution générale des espaces y compris pour des personnes présentant des déficiences auditives ou visuelles, ou encore pour des personnes ne sachant pas lire (jeunes ou adultes), ou ne comprenant pas ou ne lisant pas le français ;
- à préserver la sécurité des personnes, pour que tous, y compris les plus vulnérables (enfants) se sentent en sécurité du point de vue de leur intégrité physique (circulation aisée et sans danger), mais également de sorte à ce que la sécurité des documents et la surveillance des espaces ne constituent pas un dispositif pesant pour les usagers.
- A faciliter l'appropriation des lieux par un confort visuel, climatique et acoustique approprié.

Une attention particulière est souhaitée pour le traitement des espaces suivants :

- **L'espace d'entrée**, qui devra permettre de distribuer les entités « ludothèque-médiathèque » et « espace multimédia » de manière commune.

Actuellement, on l'a vu dans le *Diagnostic*, la médiathèque ne dispose pas d'entrée spécifique, indépendante à la maison de quartier, ce qui la rend tributaire de celle-ci pour les horaires d'ouverture. Il est indispensable de prévoir une entrée indépendante, par exemple à partir de l'actuelle terrasse située au Nord-Ouest, qui pourrait être convertie en espace d'entrée, associant un « couloir extérieur » d'entrée, et une partie délimitée qui permettrait, avec un système de stores mobiles, de prévoir un espace lecture extérieur à l'ombre, qui serait très apprécié du public, ainsi qu'un espace de cyber café.

Par ailleurs, le hall joue un rôle de sas devant restreindre les contraintes climatiques (absence de courant d'air, déperditions calorifiques) ou acoustique (transition d'une zone d'activité bruyante – l'extérieur – à une zone plus calme – la médiathèque).

Enfin, il comprend les **sas d'accès sécurisé** dans chaque entité obligeant le passage des bornes anti-vol.

- Les **circulations principales**, qu'elles soient cloisonnées ou en espace ouvert, doivent être identifiables immédiatement et répondre aux contraintes de sécurité et d'évacuation des personnes (largeurs de passage, absence de mobilier dans la surface...).

- **Les circulations secondaires** distribuant les pôles de rayonnages ou de consultation doivent répondre à des logiques multiples (recherche et découverte d'ouvrage rapide ou lente, mise en rayon des documents retournés et passage de chariot), qui induisent des croisements incessants de personnes. C'est pourquoi, l'aménagement des espaces doit être matérialisé pour vérifier la fonctionnalité de ces espaces.
- **L'espace d'accueil** regroupe plusieurs fonctions, à savoir, l'information du public (affichage public et banque d'accueil), la remise et le prêt de documents, mais aussi « conditionne » la qualité de l'accueil.

- De fait, un **espace de rangement des poussettes** doit être prévu à proximité de l'entrée de sorte à être facilement sécurisable par contrôle visuel des usagers.

- **La banque d'accueil et de prêt de la médiathèque** n'est pas érigée en monument, mais répond à des principes d'identification, de fonctionnalité liées au service et d'accessibilité : elle matérialise des flux entrants (retour) et sortants (prêt) hors de la zone de circulation principale et libre, autorise l'attente des personnes en période d'affluence sans obérer la distribution générale des espaces, permet une surveillance active des espaces du publics, est largement dimensionnée pour permettre les activités connexes (tri des documents entrants/ photocopie...).

Cet espace pourra être équipé à terme de bornes automatiques pour le retour et le prêt des documents.

- **Le pôle « actualité »**, avec ses rayonnages et espaces de consultation, facilite l'accès libre et la découverte du lieu tout en facilitant la perception de l'ensemble de l'offre documentaire implantée de manière centrale sur le plateau ouvert. Il constitue un « espace d'appel » qui se matérialise par la qualité de son traitement et sa perception immédiate depuis l'entrée.
- **Les espaces de présentation des documents** sont constitués principalement de rayonnages et de pupitres de présentation. La hauteur de ces rayonnages pourra être considérablement réduite si le nombre de documents est restreint. Un mobilier bas évite l'effet d'écrasement et facilite la surveillance. En tout état de cause, il n'excèdera pas 1,50 m pour faciliter la perception de l'ensemble de l'offre et l'orientation dans les espaces.

L'aménagement de ces espaces se fait au moyen de mobiliers standardisés, légers et modulables.

- **Les espaces de consultation des documents** pourraient présenter des configurations variées liées à leur usage particulier :

Le pôle de consultation décloisonné pourrait être dédié à une activité calme de lecture ou de travail et présente, en périphérie des pôles de présentation de documents, des zones différentes matérialisées par l'implantation de mobiliers adaptés pour des usages variées. La zone d'écoute libre n'est pas particulièrement cloisonnée et doit répondre à un confort acoustique renforcé (un fond musical pouvant être proposé).

Le pôle petite enfance est très facilement identifiable depuis l'entrée et présente une configuration rassurante et plus caractérisée : elle doit être adaptée à des tout-petits (0 à 3 ans) mais aussi à ne pas être source de nuisances pour les autres espaces de consultation (apprentissage des usages en bibliothèque : ne pas crier, ne pas courir...).

Le pôle d'activités spécifiques pourrait comprendre deux salles cloisonnées, aisément identifiables et accessibles, préservant des transparences sur les autres espaces ouverts. L'une destinée aux animations multiples (expositions, heure du conte, animation de ludothèque autour de jeux) et serait implantée en articulation des espaces impartis à l'enfance et ceux de la ludothèque. Elle serait équipée d'un point d'eau et de placards. L'autre serait destinée au travail de groupe, encadré ou non, pouvant s'appuyer sur le support multimédia. Elle serait implantée en continuité des espaces décloisonnés de consultation du pôle documentaire, ces supports étant plus particulièrement utilisés dans le cadre des ateliers.

- **La ludothèque** : les rayonnages s'organiseraient en périphérie d'îlots permettant le jeu. Une zone permettrait le jeu sur un tapis de sol et doit être clairement identifiée. Attention, les jeux ne sont pas destinés aux seuls enfants ; la collection propose aussi des jeux adultes. L'espace jeux ne doit donc pas seulement inviter les enfants à y venir, mais également les adultes, tout en étant attractif pour les enfants.
- **Les locaux de service** forment une entité fonctionnelle qui est hors des espaces du public, et qui doit conjuguer les principes de fonctionnalité et de confort visant à effacer toute logique de sectorisation et conforter le travail d'équipe. Ils doivent comprendre des bureaux (4), une cuisine / coin repas, des sanitaires pour le personnel et des rangements, un espace de travail pour l'équipement des documents, équipé d'un point d'eau.

2.8.3.4.3. Effectifs des personnels

Pour encadrer l'activité, le personnel suivant sera a minima nécessaire :

1 assistant de conservation, responsable de structure

4 agents

1 médiateur numérique et/ou un médiateur tout court (numérique, langue, conciliateur, etc.) ?

En fonction du nombre d'inscrits et de la réussite du projet en terme d'affluence, il pourra être nécessaire d'y affecter 1 ou deux agents supplémentaires.

2.8.3.5. Le développement de l'offre

Cantepau

	Action concrète	Contenu	Echéance
180	Cantepau 3	Développer l'usage de la médiathèque par les personnels des pôles d'emploi du quartier (DIRECCTE, CCI, Tarn habitat, CFA, ARS, CPAM, etc.)	2018
181	Cantepau 4	Développer, en partenariat avec les services eux-mêmes, les actions en direction du public des services : centre de loisirs, halte-garderie, crèche, centre social, Tarn Habitat, CCI, CFA, ARS, DIRECCTE, espace insertion jeunes, centre médico-psychologique, maison des services publics, restaurant d'insertion Regain, CPAM, maison du Département, etc..	2018-2022
182	Cantepau 5	Développer le travail sur les collections spécifiques en concertation avec les associations, travailleurs sociaux, médiateurs, etc (point emploi formation, collections faciles à lire, collection pour alphabétisation et apprentissage du français langue étrangère, etc.)	2019-2022
183	Cantepau 6	Proposer l'accueil d'un écrivain public.	2020
184	Cantepau 7	Développer une offre adaptée aux primo-arrivants : <ul style="list-style-type: none"> • développer les ateliers tablettes et autres applis permettant l'apprentissage du français ; • proposer un bulletin d'inscription et un règlement en anglais. 	2019-2022
185	Cantepau 8	Mise en place d'une collection « Facile à lire » : <ul style="list-style-type: none"> • pour une accessibilité à tous ; • pour aider les primo-arrivants et populations utilisant d'autres alphabets. 	2018

186	Cantepau 9	Mise en place de jeux vidéo : <ul style="list-style-type: none"> • soit mise en place d'une collection de jeux vidéo ; • soit a minima mise en place d'un espace jeux vidéo, sans fonds, mais pour proposer des temps de jeux aux jeunes du quartier (« box pour jeux vidéo » : 3 m²). 	2020 ?
187	Cantepau 10	L'action culturelle à la médiathèque : <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'axe « Cultures du monde » : <ul style="list-style-type: none"> - en collaboration avec des associations (type Najma) ; - chaque année, une culture différente : <ul style="list-style-type: none"> - résidence d'artistes d'un ou deux mois minimum (travailler sur le temps long : 6 mois ou un an) ; - changer de domaine artistique tous les ans ; - travail en contact et avec la population, dans et hors les murs de la médiathèques ; - restitution sous forme d'expo, conférences, etc... - ex : sur des thématiques universelles : <ul style="list-style-type: none"> - travail sur la mode, les tissus, les broderies, les perles, etc... dans les différentes cultures des différentes populations rencontrées ; - le jeu dans le monde. 	2019-2022
188	Cantepau 11	L'action culturelle à la médiathèque : proposer séances d'ateliers d'écriture : pour primo-arrivants, pour les autres...	2019-2022
189	Cantepau 12	L'accueil des classes à la médiathèque : <ul style="list-style-type: none"> • Viser l'objectif de recevoir systématiquement TOUTES les classes des écoles et du collège du quartier : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Ecoles maternelles (une visite par an et par classe minimum) ; écoles primaires (une visite par an et par classe minimum, plus si possible en fonction de la disponibilité des personnels) ; collège (selon projets spécifiques). 	2018-2022
190	Cantepau 13	Diffusion des infos relatives à la médiathèque : <ul style="list-style-type: none"> • distribution des guides de lecteur (auprès des adultes via les établissements scolaires) ; • rédaction de flyers plus simples pour les jeunes. 	2019-2020 2019-2020

2.8.4. La nécessité de l'intégration de la rénovation de la médiathèque de Cantepau dans un projet culturel plus vaste

Outre l'intégration de la population du quartier dans la réflexion de réaménagement de la médiathèque, il est absolument nécessaire de l'impliquer également dans un projet culturel plus vaste. L'un des moyens pour cela pourrait être, entre autres, et pour démarrer, la réalisation d'un **projet culturel sur le quartier : « Rêver, penser, agir ensemble : Et si vous montiez votre exposition ? »**

	Action	Contenu	Echéance
--	--------	---------	----------

	concrète		
191	Cantepau 14	<p>« Rêver, penser, agir ensemble : Et si vous montiez votre exposition ? »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposition aux habitants de concevoir une exposition sur le territoire de Cantepau, sur les thèmes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Mon quartier, je le vis, je le vois ◦ Mon quartier, il est fait de moi, de vous, des autres : les diverses composantes de la population de Cantepau : origine, cultures, ce que je viens chercher ici, ce que je regrette de là-bas et souhaiterais avoir ici (possible / pas possible) ; • Projet collaboratif réalisé avec les structures du quartier (médiathèque maison de quartier, maison des services publics, centre social, écoles, etc...) et les habitants, dans toute leur diversité ; <ul style="list-style-type: none"> • expo sur panneaux et maquettes, faits par les habitants, encadrés par des professionnels ; • outils : ateliers : formation à maîtrise des outils de recherche, création numérique, mise en espace, séances d'écriture. <p>Une fois l'exposition réalisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • médiation assurée par les habitants ; l'exposition tournerait dans différents lieux du quartier, écoles, médiathèque, maison de quartier, maison des services publics, centre social ; • parallèlement à la médiation de l'exposition : Et si vous deveniez guide de votre quartier ? • Valorisation aux Journées Européennes du Patrimoine (mon quartier comme élément patrimonial à part entière). 	2019

2.9. Le patrimoine écrit

Axe stratégique (Projet de territoire) : Fédérer autour d'une destination culturelle et touristique de référence, d'une offre patrimoniale d'excellence.

37 actions concrètes

2.9.1. Organisation de la gouvernance

Gouvernance

	Action concrète	Contenu	Echéance
192	Patrimoine 1	Définition, rédaction et passation d'une convention (une convention tripartite ? ou deux conventions bilatérales ?) Etat-Ville-Agglomération sur la définition et l'exposé clair des biens concernés, la répartition des responsabilités, l'identification des moyens dévolus à la conservation, l'enrichissement et la valorisation du patrimoine écrit.	2019-2020

2.9.2. Identification des collections

Identification des collections

	Action concrète	Contenu	Echéance
193	Patrimoine 2	Un important travail sur les collections dites « albigeoises (« CA : collections albigeoises ») doit être mené : <ul style="list-style-type: none"> - identification de qui est véritablement du ressort du terme « albigeois » ; - délimitation du ressort du « fonds régional » ; - détermination des ouvrages qui ont véritablement vocation de conservation, et définition d'un process de conservation : arrêt du filmoluxage mais pose de la protection Colibri (qui est à vocation de conservation) ; pose du code barre de façon protégée pour la conservation, réflexion sur la pose des étiquettes, etc... 	2019
194	Patrimoine 3	Retirer de la base bibliographique les ouvrages appartenant à la SSABLT (Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn, qui a déménagé en 2016 aux Archives départementales), mais dont toutes les notices n'ont pas encore été retirées de la base Koha.	2019
195	Patrimoine 4	En catalogage, il reste à ce jour à cataloguer et / ou intégrer dans la base bibliographique : <ul style="list-style-type: none"> - les manuscrits (100 numéros) ; - l'ensemble des collections iconographiques : estampes, plans, cartes en feuilles, affiches, cartes postales ; - Fonds Cuq : brochures : un nombre important de brochures (500 ? à confirmer) du fonds Cuq, ne sont pas cataloguées. Il semble qu'une partie de ces brochures soit très rare. Catalogage à prévoir. <p>Un nombre important de documents sont également à coter : actuellement catalogués (rétroconversion), ils n'ont jamais reçu de cote, et leur localisation est donc actuellement difficilement identifiable pour un accès rapide pour les lecteurs. Un gros chantier de cotation est donc également à prévoir.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds Rascol : - Il conviendra de faire le point, après la rétroconversion injectée, sur le fonds Rascol, conservé au lycée Rascol, avec les documentalistes du lycée. Il faudra notamment faire ajouter aux notices sur Koha la mention « Consultation au lycée Rascol : « consultation sur rendez-vous auprès des documentalistes ». 	2019-2022 2018 2019-2022 2020-2022
196	Patrimoine 5	Fonds Cayrou : <ul style="list-style-type: none"> - Tri à faire dans le fonds Cayrou, qui paraît d'un intérêt bibliographique parfois limité et dont l'état de conservation est souvent assez médiocre : d'après les termes du don, il n'y a pas obligation de conservation de l'intégralité (vérification faite en 2017). De plus, on constate un certain nombre de doublons entre le fonds Cuq et les autres fonds. Il faudra absolument gagner de la place dans les magasins, et le fonds Cayrou semble le premier sur lequel un désherbage peut être opéré sans risque. 	2019 - 2022

2.9.3. Conservation des collections

Patrimoine / Conservation

	Action concrète	Contenu	Echéance
197	Patrimoine 6	Poursuivre le dépoussiérage de l'ensemble des fonds des deux magasins autres que la Réserve au niveau - 2. Les moisissures en effet privilégient leur développement sur des fonds empoussiérés. Il a été, en 2017, commencé un signalage visuel en magasin des travées dépoussiérées, de façon à plus de clarté, dans l'éventualité d'un changement de personnel. L'estimation est, à ce jour, de 3 ans pour parvenir à la totalité des fonds du - 2 dépoussiérés (en ne dépoussiérant que les extérieurs du livre et les 3 ou 4 premières pages).	2018
198	Patrimoine 7	L'ensemble du magasin – 1 devra également être dépoussiéré.	2019-2020
199	Patrimoine 8	Un travail important est également à prévoir sur l'aspect conservation du Fonds de Conservation Jeunesse partagé régionalement : définition d'un process de conservation : arrêt du filmoluxage mais pose de la protection Colibri (qui est à vocation de conservation) ; pose du code barre de façon protégée pour la conservation, réflexion sur la pose des étiquettes, etc... Il faudra également lui consacrer plus de place dans les magasins.	2019
200	Patrimoine 9	Un inventaire des outils et matériels de stockage sera également à prévoir.	2019
201	Patrimoine 10	De nombreux conditionnements sont encore à prévoir (boîtes et pochettes) : un inventaire devra être réalisé de tout ce qui doit encore recevoir un conditionnement, de façon à pouvoir planifier les achats sur plusieurs années.	2018-2022
202	Patrimoine 11	Amorcer la réflexion sur les magasins de semi-conservation (-1) et les magasins de conservation stricte (-2) .	2019-2022

2.9.4. Valorisation des collections

2.9.4.1. Valorisation numérique des collections

Valorisation / numérique

	Action concrète	Contenu	Echéance
203	Patrimoine 12	Bibliothèque numérique : D'ici 2019, l'ensemble des manuscrits qui étaient accessibles sur l'ancien site de la médiathèque seront injectés dans Cecilia . Il sera alors possible de supprimer le lien existant.	2019
204	Patrimoine 13	Bibliothèque numérique : Il sera nécessaire, sans doute en 2019, de changer d' outil pour la gestion de Cecilia : le nouveau système proposé par Arkhénum est plus ergonomique, plus souple ; les expositions virtuelles notamment seront facilitées. A prévoir de l'inclure dans le BP 2019.	2019
205	Patrimoine 14	Patrimoine et réseaux sociaux : Sur Facebook , une publication relative au Patrimoine écrit est actuellement postée tous les 15 jours. A poursuivre. De même, les « Petits trésors » dans la Newsletter sont à poursuivre. Mais comment les	2018-2022

		valoriser au mieux ? Instagram ? Twitter ? Flickr ?	
206	Patrimoine 15	Portail : Les pages relatives au patrimoine écrit sur le site sont complètement à revoir et à compléter : fusionner les textes existants, les rendre plus courts, les illustrer ; plusieurs pages sont vides.	2019
207	Patrimoine 16	Mise à disposition d'un service de questions-réponses portant sur les questions albigeoises, tarnaises et patrimoniales, avec une réponse rapide (cf. Eurêkoi de la BPI) : <ul style="list-style-type: none"> – travailler sur un partenariat pour renvoyer les lecteurs aux service Guichet du savoir / Eurêkoi de la BM de Lyon ou de la BPI ; – pour les questions particulières concernant Albi, la région, le patrimoine, organiser un service de questions-réponses en collaboration avec les Archives départementales du Tarn, l'Office du tourisme, et les Archives municipales : sur le modèle de Parhistoire.fr, avec un modérateur qui renvoie selon compétences aux agents, professeurs, retraités, associations, SABA, Musée Toulouse-Lautrec, etc... pour des réponses accessibles à tous. – imaginer un slogan bien identifiable (« Albhistoire » ?) 	2019-2020
208	Patrimoine 17	Expositions virtuelles : L'expo « <i>Cartes sur tables</i> » est en cours de conversion pour y être incluse sur le site. L'expo « <i>D'or et de lumière : quand lettres et letrines s'animent</i> » devra également y figurer.	2019 ?
209	Patrimoine 18	Les tablettes sont à exploiter (applications existantes à rechercher) en fonction des thématiques des expositions (comme entre l'expo « D'or et de lumière » et Fabricabrac). Le prévoir systématiquement pour toutes les expos.	2018
210	Patrimoine 19	La tablette <i>Mappa mundi</i> avec l'application tactile et audio de la <i>Mappa mundi</i> est à valoriser.	2019-2020
211	Patrimoine 20	Une borne interactive sur la <i>Mappa mundi</i> , et sur les autres documents patrimoniaux remarquables, serait intéressante à mettre à la disposition du public de façon permanente, et notamment pour les touristes de passage. Elle permettrait de faire défiler les principales oeuvres, en permettant un zoom, rendu possible par les images en très haute définition conservées.	2019-2020
212	Patrimoine 21	Valoriser via le système informatique les questions/réponses sur le patrimoine.	2020-2022

2.9.4.2. Valorisation des collections : expositions

Valorisation / expositions

	Action concrète	Contenu	Echéance
213	Patrimoine 22	Hors projets spécifiques, garder d'année en année le même	2019-2022

		créneau dans le calendrier pour les expositions patrimoniales : Février-avril . Cela permet de correspondre mieux avec le calendrier des classes pour les visites, et proposer la salle blanche aux étudiants pour leurs révisions ensuite.	
214	Patrimoine 23	Thèmes des prochaines expositions patrimoniales : la gastronomie ; la typographie.	2019-2020
215	Patrimoine 24	Développer l'action internationale que pourrait proposer le Réseau des médiathèques, notamment en lien avec les collections patrimoniales (valorisation renforcée des collections, pour attractivité au niveau international : prêts de documents dans des expositions à l'étranger). Pour cela, développer la recherche sur les collections patrimoniales, et la promotion des collections, notamment dans le cadre d'expositions de documents patrimoniaux. Accueil de stagiaires étrangers (professionnels et étudiants) sur des thématiques patrimoniales.	2020

2.9.4.3. Valorisation des collections : la *Mappa mundi* d'Albi

Valorisation / *Mappa mundi*

	Action concrète	Contenu	Echéance
/	Cf. Patrimoine 19	La tablette <i>Mappa mundi</i> avec l'application tactile et audio de la <i>Mappa mundi</i> est à valoriser.	2019-2020
/	Cf. patrimoine 20	Une borne interactive sur la <i>Mappa mundi</i> serait intéressante à mettre à la disposition du public de façon permanente, et notamment pour les touristes de passage.	2019-2020
216	Patrimoine 25	Réfléchir à un mode d'exposition réduite permanente relative à la <i>Mappa mundi</i> à la médiathèque Pierre-Amalric (borne numérique, totem géant ?)	2019-2020
217	Patrimoine 26	Une cité des cartes à Albi ? (cf ? 2.9.8.)	2022 - ?
218	Patrimoine 27	Proposer la <i>Mappa mundi</i> comme source d'inspiration aux artistes contemporains (cf. Vincent Meessen et Jean-Paul Albinet ; par la suite Tony Soulié, etc.).	2018-2022

2.9.4.4. Valorisation des collections : les classes patrimoine écrit

Valorisation / classes patrimoine écrit

	Action concrète	Contenu	Echéance
219	Patrimoine 28 Cf EAC 2	Développement souhaité des classes patrimoine. Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - a minima, que chaque classe de CM1 ou CM2, et de 5eme des écoles / collèges de l'agglomération soit venue voir les manuscrits de la Cathédrale et la <i>Mappa mundi</i> ; - que toutes les classes de Seconde en Littérature et société y soient venues sur une thématique se rapportant à leurs travaux ; 	2018-2022 2018-2022

		– que les classes de lycées option Patrimoine (Bellevue ?) soient également venues voir les manuscrits et livres anciens de la médiathèque.	2018-2022
220	Patrimoine 29	Recevoir en début d'année tous les documentalistes des collèges et lycées de l'agglomération pour leur présenter les possibilités de classe patrimoine.	2019
221	Patrimoine 30	Le système de messagerie Zimba ne permet pas actuellement des envois en nombre. C'est très gênant pour la diffusion d'informations patrimoniales sur des nombres importants d'adresses électroniques. Il conviendra donc de voir avec le Service Communication de l'Agglomération, pour avoir une possibilité d'envoyer 10 fois par an un mail à une centaine d'adresses ou plus.	2019-2020
222	Patrimoine 31	Il serait judicieux de réfléchir à un catalogue (numérique et papier) des thématiques des classes patrimoine qui sont proposées par la médiathèque, avec visuels, de façon à pouvoir rendre l'information plus attrayante et percutante. La version pdf pourrait être insérée sur le site de la médiathèque.	2019-2020

2.9.5. La recherche sur les collections

Patrimoine écrit / Recherche

	Action concrète	Contenu	Echéance
223	Patrimoine 32	Poursuivre les recherches scientifiques sur la <i>Mappa mundi</i> .	2019-2022
224	Patrimoine 33	Développer la recherche scientifique sur les collections patrimoniales : proposer sujets de recherches, etc. Les collections Rochegude, en particulier, ont un fort potentiel de recherches scientifiques en histoire notamment. L'information sur ces possibilités devra être développée et diffusée.	2018-2022

2.9.6. Enrichissement des collections

Patrimoine écrit / Recherche

	Action concrète	Contenu	Echéance
225	Patrimoine 34	Poursuivre la politique d' enrichissement des collections patrimoniales.	2018-2022
226	Patrimoine 35	Rédiger une charte de politique documentaire pour les collections patrimoniales.	2018-2022
227	Patrimoine 36	Poursuivre le développement de la collection des livres d'artistes .	2018-2022

2.9.7. Organisation du service

Patrimoine écrit / Organisation du service

	Action concrète	Contenu	Echéance
228	Patrimoine 37	<p>Le service Patrimoine n'existe plus en tant que tel depuis 2008, ce qui est extrêmement préjudiciable à l'ensemble des collections.</p> <p>Alors que jusqu'en 2007-2008, 1 assistant et 3 agents étaient spécifiquement dédiés au patrimoine, on évalue aujourd'hui les effectifs de travail réels sur le patrimoine à 30 % d'un agent de catégorie C, à 70 % d'un agent de catégorie C faisant fonction de B, et à 2 x 10 % d'agents de catégorie A.</p> <p>Au minimum, 1 assistant et 1 agent de catégorie C devraient être placés sur les seules collections patrimoniales, à temps plein.</p>	2018-2022

2.9.8. Valorisation pérenne de la *Mappa mundi* : une cité des cartes à Albi ?

2.9.8.1. Objectifs :

- Assurer une valorisation pérenne de la *Mappa mundi* d'Albi (de son fac-similé) ;
- Permettre à tout (grand-)Albigeois, et à tous les touristes de la cité épiscopale de disposer d'une présentation permanente et évolutive sur la *Mappa mundi* d'Albi et par là même permettre son appropriation par tout (grand-)Albigeois ;
- Permettre la découverte de la *Mappa mundi* d'Albi de façon ludique et multiforme ;
- Permettre la découverte des cartes par le jeu et les expériences ;
- Proposer une présentation qui attire le public, et le fasse revenir d'année en année (expositions temporaires autour de la *Mappa mundi*) ;
- Proposer une activité qui permette aux touristes de rester une demi-journée voire une journée de plus sur Albi ;
- Etoffer l'offre de la médiathèque sur les cartes d'hier et d'aujourd'hui ;
- Ancrer Albi dans le monde et la modernité par un centre européen de la carte ;
- A l'occasion de la *Mappa mundi* d'Albi, réfléchir, dans le cadre d'un espace européen dédié, à la place de la notion de carte dans la littérature, le jeu, la géographie, etc., en complémentarité avec Saint-Dié-des-Vosges.

2.9.8.2. Avantages :

- n'existe nulle part ailleurs en France (ni en Europe) (en dehors du Musée des Plans-reliefs aux Invalides ; il existe une Map and Atlas Museum en Californie) ;
- permettrait de « garder » sur Albi les visiteurs une demi, voire une journée supplémentaire, et donc de les garder une nuit supplémentaire ;
- permettrait de construire de nombreux partenariats sur place : CUJF Champollion (géographes, historiens, licence pro « développement culturel », serious games, etc..) ;
- présenterait Albi sous l'angle de l'innovation culturelle, parallèlement au patrimoine ancien ;
- liens à construire avec la galerie des cartes géographiques au Vatican ;
- public très amateur de cartes de géographie ;
- expositions renouvelables « facilement » ;
- produits dérivés faciles et très appréciés (d'où recettes supplémentaires) ;
- subventions possibles : Drac (musée de France ; service du livre et lecture), Fédér si Cantepau, Politique de la ville si Cantepau, AMI.

3. LES MOYENS

3.1. Les partenariats spécifiques

Axe stratégique (Projet de territoire) :

- Affiner l'offre d'équipements attractifs en répondant aux besoins à couvrir et participant au rayonnement du territoire.

- L'offre de services ou d'activités à destination des étudiants sera un éléments clé de la poursuite de l'attractivité du Grand Albigeois pour atteindre une masse critique représentative à l'échelle de la nouvelle région Occitanie.

- Attirer des chercheurs, des entrepreneurs, des créateurs ne peut s'entendre sans une mobilisation cohérente des acteurs du territoire pour permettre à ceux qui en ont déjà fait le choix d'y demeurer et de trouver des conditions de vie et de travail stimulantes.

13 actions concrètes

3.1.1. Le partenariat avec la Bibliothèque universitaire

Rappel des horaires d'ouverture de la BU : du lundi au vendredi, 8 h 15 – 18 h 30, avec extension avant les partiels le mardi et le jeudi, jusque 19 h 30 (en décembre et en mai ; la BU est alors gérée par les moniteurs étudiants seuls). Pendant les vacances universitaires : 9 h – 17 h. Actuellement, la BU est peu fréquentée pendant les vacances universitaires, les étudiants ne sont pas sur Albi (seuls 20 % des étudiants sont originaires d'Albi). De même, le vendredi après-midi, il y a peu de fréquentation.

Rappel des conditions d'inscription : 34 € pour les étudiants (inclus dans leur inscription à l'Université) ; + 10 € pour les non étudiants, « lecteurs autorisés » (possibilité de prorata sur 3 ou 6 mois). Les « lecteurs autorisés » peuvent avoir accès aux collections électroniques, mais seulement sur place ; l'ENT leur est également accessible avec code d'accès.

Partenaires / BU

	Action concrète	Contenu	Echéance
229	Partenaires 1	Etendre et développer l'offre spécifique proposée aux étudiants : <ul style="list-style-type: none">Proposer une possibilité pour la médiathèque Pierre-Amalric de connexion à distance aux bases de données auxquelles la BU est abonnée.Faire créer par la BU un « compte invité » pour Amalric, pour donner accès, à la médiathèque, aux recherches sur les ressources papier et électroniques en une seule recherche que propose la BU avec son futur nouveau SIGB Alma (société Ex-libris).La BU a développé des ressources thématiques sur l'ENT (onglet « documentation »), qui sont proposées en fonction des diplômes et des disciplines. Il serait intéressant de valoriser ces ressources thématiques. Un livret d'accueil commun, médiathèque / BU, pourrait être rédigé par la BU, qui serait également mis à disposition des étudiants à la médiathèque Pierre-Amalric, où ces ressources thématiques sur l'ENT seraient valorisées.	2019-2020 2019-2020 2019 - 2020
230	Partenaires 2	Développer l'offre « détente » proposée aux étudiants et aux personnels administratifs à la BU : <ul style="list-style-type: none">Ce fonds pourrait être enrichi par un dépôt du RMED	2019-2020

		<ul style="list-style-type: none"> renouvelé par exemple tous les 2 mois. • Etudier la faisabilité technique : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les douchettes BU pourraient lire le code barre des documents RMED ; il s'agirait alors d'intégrer les documents au moment de l'emprunt, par une procédure d' « ajout rapide ». ▪ sinon, voir si possibilité d'un accès distant Kohapro. 	
231	Partenaires 3	Etudier la faisabilité d'une offre de jeux sur place par dépôt à la BU (pour l'espace Champo Repos) : modalités de contrôle des pièces à travailler.	2019-2022
232	Partenaires 4	Complémentarité BU/RMED : la BU a développé un fonds Emploi Formation : les lecteurs des médiathèques peuvent y être renvoyés.	2018
233	Partenaires 5	Développement de l'action culturelle en partenariat RMED / BU : <ul style="list-style-type: none"> – Possibilité de prêt par le RMED d'expos à la BU : ex : l'exposition <i>Mappa mundi</i> d'Albi, en 10 panneaux : disponible sous forme de kakémonos ou de bâches, selon disponibilité du calendrier d'emprunt. – Visites commentées d'exposition proposées à la médiathèque, sur créneaux réservés pour les étudiants et pour les personnels de l'Université. <ul style="list-style-type: none"> – A mettre en place pour l'expo « D'or et de lumière : quand lettres et lettrines s'animent », d'avril à juin 2018. – A prévoir également pour l'exposition Man Ray d'octobre à décembre 2018. – Animations numériques, ex. : conférences, (par exemple sur les usurpations d'identité sur le web). – Transfert des informations concernant les actions culturelles sur le numérique, pour diffusion sur les réseaux de chaque établissement (BU / médiathèques). – Mutualisation des frais de déplacement, par exemple, d'intervenants sur le numérique. – Prise en charge par la BU de la diffusion des <i>Médiatic</i> à la BU, et au sein de l'université, tant vers les étudiants, que vers les enseignants et les personnels administratifs. 	2019-2022
234	Partenaires 6	Développement de la politique documentaire en concertation RMED / BU : <ul style="list-style-type: none"> • Rv régulier puis annuel entre les deux responsables de la politique documentaire ; • Possibilité de don, sur choix du RMED, des éditions académiques désherbées annuellement par la BU (en psychologie et sociologie principalement) au RMED, et ce, avant le don final aux étudiants ; • Possibilité de don, sur choix de la BU, de documents désherbés par le RMED à la BU. • Le RMED pourrait acheter les grands classiques de 	2018 2018 2018 2019

		sociologie pour consultation sur place à la médiathèque Pierre-Amalric en « basiques universitaires ».	
235	Partenaires 7	Institutionnaliser une rencontre annuelle RMED / BU sur l'ensemble des projets en cours.	2018-2019
236	Partenaires 8	Les enseignants sont demandeurs d'une vision claire de politique documentaire pour les acquisitions entre la Bibliothèque universitaire, la bibliothèque des Archives départementales et le réseau des médiathèques de l'Albigeois. Une réunion annuelle pourrait être programmée.	2019

3.1.2. Le partenariat avec les autres établissements d'enseignement supérieur

Partenaires d'enseignement supérieur

	Action concrète	Contenu	Echéance
	Partenaires 9 Cf Lieu de liens 6 et Publics Ados 7	Etudier la pertinence de la reprogrammation de la formule Rencontre métiers (« Boîte à métiers ») en collaboration étroite avec les établissements d'enseignement supérieur (lycées, Ecoles, Université JF Champollion, Ecole des Mines), et avec les associations d'étudiants, sur les contenus, formats, localisation, créneaux horaires, etc.	2020
/	Cf. Partenaires 8	Prévoir une rencontre annuelle avec les centres de documentation et bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur pour une meilleure connaissance réciproque des offres et des services, et envisager une collaboration plus soutenue et régulière.	2019
/	Cf. Publics Ados 9 et Lieu de liens 8	Organiser, (par exemple en partenariat avec les enseignants d'Histoire, de Géographie, de Sociologie, de l'Université JF Champollion) des cafés citoyens dans les médiathèques, ouverts à tous : <ul style="list-style-type: none"> • ciblage plutôt sur les lycéens ; • préparés et assurés par les étudiants : préparation, diffusion de l'information (dates et sujets), et animation, avec en support le personnel ; • sur des sujets établis en concertation entre les bibliothécaires, les enseignants de l'université et les étudiants ; • avec des documents mis à disposition à la médiathèque : mise en place de lectures, de revues de presse, de bibliographies, • sur des questions qui touchent les lycéens (par exemple : « On me parle de... et je n'y comprends rien »). L'idée est aussi celle de la transmission.	

3.1.3. Partenariat avec l'Université pour le patrimoine écrit

	Action concrète	Contenu	Echéance
237	Partenaires 10	<p>Exploitation scientifique des collections patrimoniales :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'Unité d'Enseignement (UE) en L1 et L2 porte sur la « Valorisation du patrimoine et humanités numériques ». Les étudiants se regroupent par 3 ou 4 (3 ou 4 étudiants de L1 encadrés par un étudiant de L2) sur un sujet, des collections qu'ils choisissent eux-mêmes (le choix est effectué par l'étudiant de L2), à valoriser sous la forme de leur choix (conférence, livret, cartels d'exposition, notice de catalogue, etc...). Ce travail est réalisé sur toute l'année (4 séances sur le semestre). >>> La médiathèque peut proposer un ou plusieurs sujets par an aux enseignants, pour transmission aux étudiants. En L3, le TER Archives et patrimoine : « Atelier de l'historien », donne lieu à un mémoire de 40 pages, actuellement plutôt axé sur les archives (Archives départementales) ; il pourrait être envisageable de l'ouvrir davantage au livre. Un sujet par étudiant. Calendrier : 22 septembre : 1ère visite avec présentation des sujets ; 29 septembre : choix des sujets. >>> La médiathèque pourrait proposer 2 sujets par an ; la disponibilité requise est d'une demi-heure environ toutes les 3 semaines pour faire le point avec les étudiants, et la présence aux jurys fin mai. >>> Les sujets portent principalement sur l'histoire moderne et contemporaine ; il pourrait être envisageable de l'ouvrir à l'époque médiévale ; pourquoi pas à la réception de l'Antiquité ? 	2019-2022
238	Partenaires 11	<p>Exploitation scientifique des collections</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un <i>club de lecture</i> pour les étudiants, en rapport avec les thématiques travaillées à l'Université/ Histoire (du type « Méditerranée »), non pas en histoire, mais en littérature, musique, films, etc. <i>Médiathèque, sérendipité</i> (découverte par hasard) et <i>éloquence</i> : <ul style="list-style-type: none"> Etudiants en lettres/ histoire / géographie : <ul style="list-style-type: none"> A partir, par exemple, de la date de naissance de l'étudiant, il doit aller prendre au hasard un ouvrage (dans les romans / documentaires) : <ul style="list-style-type: none"> 27/03/1998 : à partir d'un point de départ, 27e mètre linéaire, 3ème étagère, 19e ouvrage, etc. par exemple ; l'étudiant doit le lire, puis défendre l'ouvrage en question/ l'intérêt d'un événement / ou d'un lieu comme s'il concourait pour un prix littéraire : 15 minutes (ou 180 secondes) de concours d'éloquence. 	2018-2019
239	Partenaires 12	<p>Contribuer à l'accueil des étudiants étrangers accompagner la vie étudiante de site ; soutenir l'organisation de</p>	2019

		manifestations scientifiques internationales.	
240	Partenaires 13	La médiathèque doit continuer à proposer des stages de 50 heures aux étudiants : sujet possibles : <ul style="list-style-type: none"> - recherche sur les périodiques anciens pour trouver des informations locales intéressantes ou cocasses ; - travail sur les différentes collections. 	2018-2022

3.1.4. Partenariat avec la Bibliothèque départementale du Tarn

L'offre de formation proposée par la BdT aux personnels du RMED doit être poursuivie ; les échanges et le partenariat doit être renforcé sur l'action culturelle et le numérique.

3.1.5. Conforter les partenariats culturels existants

Conforter et développer encore les partenariats culturels déjà mis en place (Scène nationale, Musée Toulouse-Lautrec, autres musées...) en lien notamment avec les thématiques et les saisons culturelles.

3.2. Le règlement

Voilà des éléments de règlement sur lesquels il a été signalé, au cours des différents groupes de travail mis en place dans le cadre du PSC ; sur ces sujets, il est proposé de former un groupe de travail incluant une personne de chaque équipe et site, pour faire des propositions, et soumettre ensuite un projet de rédaction aux élus.

3.2.1. Règlement des médiathèques du Grand-Albigeois

On l'a vu au cours de ces pages du projet, un certain nombre de dispositifs présents dans le *Règlement*, rédigé en 2010, peuvent ne plus être pertinents, d'actualité ; d'autres font défaut.

Eléments à ajouter :

CONDITIONS DE PRÊT

liste des prêts :

* Prêt tablettes (sur place) même pour les non adhérent ;

* **Services numériques ;**

Eléments à modifier :

CONDITIONS D'INSCRIPTION (et dans le carré grisé du verso également)

- **préciser pour les nouveaux arrivants hors agglo : 2 justificatifs de domicile : avant l'arrivée à l'agglo (ancienne commune), et après l'arrivée sur l'agglo : ce n'est pas clair sur le règlement** (déménagement datant de 6 mois maxi)

CONDITIONS DE PRÊT

* Collectivités : rappeler le détail des prêts autorisés figurant sur la convention

* Pénalités :

-« Tout document perdu ou gravement détérioré devra être remplacé à l'identique selon la réglementation en vigueur » :

- Lorsque le lecteur (ou lectrice) rembourse les documents n'est-il pas possible de ne pas faire payer la pénalité en plus ?

- Peut-on préciser le cas ? (pour un remplacement ou un remboursement) : les DVD ne doivent pas être

remplacés, seulement remboursés. Les ouvrages abîmés avant le dernier prêt peuvent-ils être remboursés à moindre prix ?

TARIFS

- prix du renouvellement d'une carte perdue : 6 € : trop cher

- ajouter les cartes postales (2 tarifs)

- forfait étudiant (valable pour les cours par correspondance?) OUI

- forfait gratuit CMU, RSA

- livraison à domicile (préciser 20 € + inscription de 10 €) et Hors Agglo existe ?

- Internet : 2,5 € / h : très cher ; premier ¼ h gratuit ?

CONDITIONS D'ACCES

- les enfants de 6 ans non accompagnés : trop jeunes : revoir âge ?

Eléments à supprimer :

- « jeux à volonté pour le jour anniversaire du lecteur »

- livraisons à domicile : à supprimer (« docs en mains »)

3.2.2. Règlement relatif aux jeux

3.2.2.1. Règlement relatif au prêt de jeux dans les médiathèques du Grand-Albigeois

Conditions d'accès aux jeux (hors jeux vidéos)

- être inscrit au réseau des médiathèques de l'Albigeois ;
- être à jour de son adhésion et être muni de sa carte.

Prêt :

- Le prêt est de 2 jeux par carte.
- La durée du prêt est de 3 semaines, renouvelable 1 fois si le jeu n'est pas réservé par un autre usager.
- L'utilisateur s'engage à respecter le rangement et le classement des étagères de jeux.

- Avant la transaction de prêt :

- L'utilisateur vérifie l'état et le contenu du jeu. Une notice collée à l'intérieur de la boîte en donne le contenu précis.

- Il signale tout problème au personnel. Si l'utilisateur emprunte le jeu sans le vérifier, il assume la responsabilité d'éventuels manques ou dégradations au retour.

- Il s'engage à respecter le rangement et le classement des étagères de la ludothèque.

- Pendant la durée de l'emprunt :

- Le réseau des médiathèques n'est en aucun cas responsable des dommages ou accidents qui pourraient résulter de la mauvaise utilisation des jeux prêtés.

- Les utilisateurs sont responsables de l'usage qu'ils font des jeux hors de l'enceinte de la ludothèque.

- Les parents sont responsables des emprunts de leurs enfants mineurs.

- Retour des jeux empruntés :

- L'utilisateur s'engage à rendre les jeux empruntés dans le délai fixé.

- En cas de retard, et après avoir reçu un mail ou courrier de relance, l'utilisateur devra s'acquitter d'une pénalité de 5 €.

- Les jeux doivent être rapportés complets, propres et en bon état.

- Les jeux sont vérifiés au retour par les équipes des médiathèques.

- En cas de retour partiel ou en mauvais état :

- Toute pièce ou règle du jeu perdue doit être remplacée par une pièce identique ou équivalente. Le cas échéant, une pénalité de 5 € sera appliquée.

- Aucune réparation ne doit être engagée sans l'accord du personnel du réseau des médiathèques.

- Si le jeu n'est plus utilisable ou si la pièce perdue est indispensable au bon fonctionnement du jeu, il sera demandé de remplacer le jeu à l'identique ou de le rembourser.

- Réservations :

- Les réservations de jeux sont possibles.

- Dès la mise en disponibilité pour l'utilisateur du jeu réservé, celui-ci est informé par mail ou courrier, et il a 7 jours pour venir retirer le jeu en question. Passé ce délai, le jeu sera remis en rayon. L'utilisateur doit vérifier le jeu réservé avant de le faire enregistrer sur sa carte.

- Divers :

- Les piles sont à la charge de l'utilisateur.

- Les jeux disposés dans l'espace jeux sur place ne peuvent pas être empruntés.

3.2.2.2. Règlement relatif à l'espace Jeu sur place :

- Modalités d'accès :

- Tout mineur est, et reste, sous la responsabilité des tuteurs légaux. Les enfants de moins de 12 ans doivent être obligatoirement accompagnés par un adulte de plus de 18 ans. L'espace Jeu sur place ne se substitue pas à un mode de garde.

- Afin d'accueillir le public dans les meilleures conditions et pour des raisons de sécurité, le temps de jeu et le nombre de joueurs est limité. En cas d'affluence, l'équipe de la médiathèque sera

dans l'obligation d'organiser un roulement : 1 heure par jour et accueil d'un nombre maximum de 15 personnes (enfants et adultes compris) dans l'espace.

- A l'entrée dans l'espace jeu, l'utilisateur doit noter l'heure de son arrivée sur le tableau prévu à cet effet. La durée de jeu est de 1 heure. Le personnel se réserve le droit de faire évacuer toute personne non inscrite.

Le responsable de l'enfant est présent pour accompagner et surveiller l'enfant, lui expliquer les règles de vie de l'espace Jeu sur place, et l'aider à ranger le matériel utilisé.

- L'activité du jeu doit respecter les activités parallèles des autres usagers de la médiathèque (notamment au niveau sonore et au niveau de l'agitation. Il est ainsi interdit de courir.)

- Modalités du jeu sur place et rangement :

- Le jeu sur place doit se dérouler dans le respect du matériel, des règles et des personnes. L'espace Jeu sur place est un lieu d'accueil collectif ouvert à tous ; tout comportement physique ou verbal doit être respectueux des autres.

- Le jeu sur place doit se faire dans le respect de l'aménagement de l'espace.

- Il est interdit de prendre des jeux sur les rayonnages de la ludothèque afin d'y jouer dans l'espace Jeu sur place.

- Le rangement par l'utilisateur de chaque jeu utilisé est obligatoire, systématique, et doit être effectué jeu par jeu, pièce à pièce, avant de sortir un nouveau jeu. Des boîtes de rangement étiquetées sont prévues à cet effet. La constatation du non-respect de cette clause peut amener le personnel à exiger le départ de la personne concernée.

- Divers :

- Il est interdit de manger et de boire dans l'espace Jeu sur place.

- Il est interdit de langer les enfants dans l'espace Jeu sur place : un dispositif dans les toilettes est prévu à cet effet.

- Les poussettes, trottinettes et rollers ne sont pas autorisés dans l'espace jeu sur place par mesure d'hygiène. Ils doivent être laissés à l'extérieur de l'espace Jeu sur place, dans la médiathèque, dans un endroit prévu à cet effet.

3.3. L'organisation interne et la structuration du réseau

Axe stratégique (Projet de territoire) :

- Conserver une armature solide d'équipements collectifs.

24 actions concrètes

3.3.1. Harmonisation des pratiques en interne au niveau du réseau

	Action concrète	Contenu	Echéance
241	Organisation 1	<p>L'équipement des documents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposition d'acquérir la machine à couvrir Colibri ; • Proposition de ne plus <u>tout</u> couvrir : • Ne plus couvrir : <ul style="list-style-type: none"> ▪ guides de voyages (vite devenus obsolètes) ; ▪ romans science fiction, policiers (faire un essai et tirer bilan) ; ▪ couvertures épaisses (livres de cuisine, BD, mangas...) • Continuer à couvrir : <ul style="list-style-type: none"> ▪ jeunesse (car très vite sale : la couverture peut 	2018

		<p>alors être nettoyée), BD jeunesse ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ reliures souples. <p>Nécessité de désherber les BD : les BD sont abîmées (aux coins) lors des recherches en bacs, car ceux ci sont trop pleins.</p>	
242	Organisation 2	<p>Traitement des réservations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nécessité absolue : harmonisation au sein du réseau : quand un exemplaire réservé est présent sur plusieurs sites : il apparaît fréquemment que l'ouvrage est cherché sur les différents sites : temps perdu à cette recherche. Il est donc impératif que ce ne soit pas le premier collègue arrivé à traiter les réservations qui s'en occupe, mais cela doit être le site qui apparaît en premier sur la liste. • Bien sûr, quand l'ouvrage est demandé en site de retrait à tel site et qu'il est présent sur ce site, c'est ce site qui doit le traiter en priorité, pour éviter le transport. • Impératif également de rafraîchir et de « remonter » à un mois dans les réservations (quand un ouvrage demandé et conservé sur tel site n'est pas trouvé sur ce site : les autres sites doivent s'en charger). Remonter à un mois. • Livres non trouvés dans un site : à mettre en statut « perdu » : il faut aller régulièrement vérifier les documents « perdus ». • Réservations non retirées par les usagers : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Pédagogie à faire auprès des usagers peu respectueux qui ne viennent pas (malgré une annonce par mail) retirer leurs résas. ◦ La notification par texto de l'arrivée des réservations est très demandée par le public. Bien sûr, cela implique des coûts, non négligeables sur ces quantités. Cependant, les courriers papier entraînaient également des coûts de timbres ; la question est à soumettre à Alain Dupuis (DSI) et Marie-Flore Borg (Communication) et à évaluer. • Traitement quotidien des réservations : A Amalric, aménagement d'un poste pour le traitement des réservations toutes sections confondues, de manière à libérer les assistants de ce travail chronophage. • Lescure : <ul style="list-style-type: none"> • quand ce sera possible, les réservations seront traitées le soir avant la fermeture, quand le public n'est pas trop nombreux. • Pour les DVD, envisager d'effectuer le traitement des réservations de DVD en priorité (le matin, avant l'ouverture). • Cantepau : effectuer ce travail non pas à 3, selon les effectifs présents au moment où il est fait, mais seulement à 2, de façon à libérer au moins une personne pour le travail interne. Cependant, cette solution ne pourra pas être mise en place ni le lundi, ni le mercredi, ni le jeudi, ni le samedi, puisque l'équipe n'est pas au complet ces matins-là. L'équipe ne pense pas que cela 	<p>2018</p> <p>2018</p> <p>2018</p> <p>2018</p>

		<p>serait envisageable pour les agents en service public d'effectuer ce travail pendant les heures d'ouverture, car ils sont trop sollicités par le public.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Saint-Juéry : ces tâches sont effectuées seulement le matin, par roulement. Elles sont prioritaires par rapport au traitement de la navette, qui peut être faite l'après midi seulement. 	2018
243	Organisation 3	<p>Rangement et reclassement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amalric : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Des plages de rangement identifiées sur le planning ont été mise en place. ◦ Lors des plages de rangement, à l'issue du rangement des chariots, il est obligatoire, si le public n'afflue pas trop, et s'il reste du temps, d'aller reclasser un ou plusieurs rayons, plutôt que de revenir en doublon à la banque des retours. 	2018
244	Organisation 4	<p>Communication entre les équipes pour une meilleure prise en compte du travail de chacun et de ses nécessités.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est impératif, quand on reçoit un appel d'un usager ou qu'on appelle un usager (ou qu'on laisse un message sur le répondeur de l'usager) de laisser son nom de façon à ce que, quand l'usager rappelle, on puisse savoir de qui vient l'information (ex : dans le cas d'appel pour avertir qu'une place s'est libérée pour une manifestation culturelle). • Quand le secrétariat renvoie sur une section une question laissée sur le portail ou sur la messagerie des médiathèques, il est impératif de mettre le secrétariat en copie de la réponse pour que les collègues du secrétariat sachent si le problème a été traité ou non. • Dans le cas d'objets trouvés : <ul style="list-style-type: none"> ◦ le cas échéant, mettre l'info sur le compte du lecteur ; ◦ mettre systématiquement l'objet dans une seule et unique boîte à objet trouvés commune à chaque site. • Dans le cas de litige avec un usager : faire passer les infos à l'ensemble de l'équipe sur la manière dont le litige a été résolu. Les fiches de litige récemment proposées sont un gros plus. • Remise en place des plages de dépôt des demandes de congés auprès du secrétariat (pour Amalric). Il est impératif de s'y conformer. (Jusqu'à la réalisation effective de la prise de congés par chaque agent sur Ciril). • Dépôt dématérialisé des demandes de congés via Ciril. • Diffuser le calendrier sur l'année scolaire avec date limite de dépôt des demandes de congés. 	2018 2018

3.3.2. Communication en interne au niveau du réseau

Action concrète	Contenu	Echéance
-----------------	---------	----------

245	Organisation 5	<p><i>Réunion d'équipes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Discuter davantage de reclassement, rangement, répartition du travail au sein de l'équipe, du quotidien, des problèmes éventuels avec les lecteurs. Chaque membre de l'équipe doit être force de propositions pour proposer au responsable des sujets de discussion et d'information auprès des autres collègues pour chaque réunion (arrivée des commandes, etc...) • Garder 10 ou 15 minutes à la fin de chaque réunion pour se faire passer les principales infos de collègue à collègue. • La périodicité à une fois par mois a minima doit être conservée. • Préparation collégiale : <ul style="list-style-type: none"> ◦ base de l'ordre du jour établie de concert avec les autres responsables d'équipes ; ◦ autres points d'ordre du jour établis avec l'ensemble de l'équipe ; ◦ préparation des réunions avec les directrices-adjointes. 	2018 2018 2018
246	Organisation 6	Encourager les équipes à utiliser les documents enregistrés sur le serveur, pour que chacun puisse proposer des points à l'ordre du jour en construisant des propositions (en faisant passer en priorité les propositions les plus abouties et construites).	2018
247	Organisation 7	Au sein des équipes, mettre à disposition un outil pour formaliser les projets émergeant de n'importe quel agent (concernant les collections, l'aménagement des lieux, le service public... comme pour l'action culturelle) : cela permettrait de s'assurer que ceux-ci suivent le bon circuit, qu'aucun aspect ne soit oublié (réseau, autorisation, communication, coûts...) et surtout, pour les personnes qui en sont à l'origine, d'avoir un suivi, une fois que le projet a été soumis à la hiérarchie. Cela est plus contraignant pour celui qui propose une idée (au lieu de dire "il faudrait...", il faut passer par cet outil pour la faire aboutir), en contrepartie la personne obtient une réponse dans un délai correct.	2019-2022
248	Organisation 8	Reprendre l'habitude d'une <i>mini réunion informelle à 9 h 30</i> le matin le mercredi ou le vendredi dans chaque équipe pour faire passer des infos.	2018-2022
249	Organisation 9	Mise en place de la <i>Lettre Infos Hebdo</i> .	2017
250	Organisation 10	Trouver un moyen pour pouvoir faire de petites présentations rapides des « incontournables » de chaque commande, afin que l'ensemble de l'équipe puisse les recommander aux usagers : soit à la fin des réunions d'équipes, soit peut-être plutôt le matin à 9 h 30 ? A travailler par chaque responsable d'équipe.	2018
251	Organisation 11	Affaires générales : demande de plus d'information, de réunions régulières, même si toute l'équipe n'y est pas, de compte-rendus pour que ceux qui ne sont pas présents puissent s'y référer.	2018
252	Organisation 12	Face à la multiplicité des chantiers en cours, et des demandes dans des domaines variés, créer un tableau de suivi des chantiers,	2019-2022

		demandes, questions en cours et d'en afficher le suivi.	
253	Organisation 13	De même, le sentiment de dispersion est important dans les équipes. Veiller à limiter les projets, à les prioriser et à en échelonner les échéances.	2019-2022
254	Organisation 14	Donner dès la fin de l'année la grille de l'année suivante : jours fériés, ponts, fermetures, congés annuels.	2018
255	Organisation 15	Donner plus tôt une réponse relative aux congés annuels (début février ?)	2019
256	Organisation 16	Continuer de clarifier les procédures et les méthodes, de les porter en tutoriels.	2018
257	Organisation 17	Proposer un entretien individuel informel avant les congés annuels d'été : pour faire le point mais aussi pour « rassurer » certains agents qui en ont besoin à mi-parcours de l'année.	2018
258	Organisation 18	Remettre en question des tâches chronophages qui sont faites par habitude sans réelle nécessité aujourd'hui.	2018

3.3.3. Organisation interne

Organisation interne

	Action concrète	Contenu	Echéance
259	Organisation 19	Revoir l'architecture des transferts d'appel du standard pour éviter toute perte d'appel : <ul style="list-style-type: none"> • établir chaque matin un état des lieux des présents et disponibles pour le standard au cours de la journée ; • intégrer le standard dans le planning de service public ; • collaboration entre les services Affaires générales et Services aux publics. 	2018
260	Organisation 20	Utilisation de l' outil Zimbra pour l'ordre du jour partagé des réunions divers (coordination, direction, etc...) <p>Désignation d'un « responsable du suivi de la réunion » sur 2 ou 6 mois pour assurer le suivi global des décisions prises en réunion.</p>	2018 2019
261	Organisation 21	Echéancier et modalités de procédures à rédiger pour le conventionnement avec les partenaires pour les manifestations culturelles ; ajout d'une clause de respect du matériel et des locaux avec état des lieux avant et après la mise à disposition de locaux.	2018
262	Organisation 22	Mise en place de la procédure de saisie individuelle des congés sur Ciril par chaque agent, avec architecture de validation de la demande (agent, responsable d'équipe, responsable du planning, direction) de façon à dégager du temps de saisie au secrétariat, et à permettre un passage obligé en toute circonstance par les responsables d'équipes des demande de congés.	2019
263	Organisation 23	Demande de mise en place d'un « réfèrent RH » au sein du RMED, pour gérer en premier lieu des questions relatives à la formation, la carrière, les traitements, la rémunération, etc...	2019

264	Organisation 24	Mise en place d'un système harmonisé, collectif au niveau de la direction et formalisé de validation des demandes de formation , afin de répartir les acceptations de formation au sein du réseau, et au sein d'un même service : l'évocation de ce point formation sera fait systématiquement dans l'ordre du jour des réunions de direction.	2018
-----	--------------------	---	------

3.4. *Projet de management*

3.4.1. **Management des équipes**

Pour cette partie « Management des équipes », une réflexion collective a été menée, au sein d'un groupe de travail composé de tous les encadrants du réseau : deux réunions se sont tenues sur le sujet, et une réflexion personnelle par écrit a été proposée sur la notion choisie collectivement de « respect » comme apparaissant l'élément le plus important en matière de management ; chacun a pu ensuite réagir sur les observations écrites par les autres sur cette question. La direction en a ensuite fait la synthèse pour aboutir aux propositions suivantes, auxquelles s'engage l'ensemble des encadrants.

Nos engagements (direction, encadrement, encadrement intermédiaire)

Respecter :

- Porter attention à chacun, autant dans les équipes que dans le public ;
- connaître et reconnaître chaque agent, sa réalité, ses contraintes, ses difficultés ;
- aider chaque agent à trouver une place et du sens dans l'organisation pour laquelle il travaille ;
- avoir confiance en chaque agent, l'autonomiser ;
- veiller aussi au respect de l'encadrant par les encadrés ;
- développer des rapports de confiance au sein des équipes, et de considération du travail de l'autre ;
- développer l'empathie : se mettre à la place de l'autre ;
- veiller à ce que la bienveillance soit en permanence au cœur de nos pratiques d'encadrement ;
- mettre tout en oeuvre pour que le ressenti d'un impact négatif de la vie professionnelle sur la vie privée soit le plus réduit possible et inversement.

Ecouter :

- placer l'usager et l'habitant au cœur de nos actions, de notre fonctionnement et de notre organisation ;
- permettre à chaque agent d'être acteur de notre organisation et de notre fonctionnement ;
- tenir compte des avis, des difficultés exprimées ;
- encourager chacun (y compris les plus réservés) à s'exprimer ;
- s'appuyer sur les appétences, les capacités et les centres d'intérêt de chacun ;
- renforcer la qualité du dialogue social ;
 - par la disponibilité à l'autre,
 - par des échanges respectueux,
 - par la concertation,
 - en privilégiant la communication directe, si nécessaire de manière individuelle,
 - en privilégiant la communication entre responsables et assistants / encadrants.

Partager :

- pour partager et garantir l'accès à l'information pour tous ;
- pour partager en permanence l'idée de service public ;
- pour fédérer les agents autour d'une culture commune et partagée ;
- pour toujours rappeler la finalité et le sens de nos actions et des tâches de chacun dans les objectifs et dans la mission générale ;

- pour mieux faire comprendre les priorités et la cohérence de nos actions ;
- pour faire participer les agents à la construction d'outils de travail ;
- pour faire accepter les différences de chacun au sein des équipes, pour nourrir la richesse du collectif ;
- pour faire circuler l'information rapidement ;
- pour favoriser la cohésion d'équipe en mettant en place et en soutenant des moments de convivialité, pour partager « autre chose » (jeux collectifs, « after work », etc...).

Valoriser :

- en les encourageant, les compétences de chacun ;
- l'évolution des compétences de chacun dans un contexte de forte mutation des métiers en bibliothèques ;
- les tâches et actions de chacun, qui toutes sont nécessaires à la réalisation des projets ;
- en donnant vie aux idées intéressantes.

Simplifier :

- pour fiabiliser et moderniser les parcours et l'accès des usagers à nos services ;
- pour simplifier, rendre plus clairs les processus, les chaînes de décision et les modes de fonctionnement internes.

Innover :

- pour proposer au public des actions en phase avec les besoins et usages nouveaux ;
- pour réinventer les partenariats au service de nos politiques publiques ;
- pour impulser de nouvelles méthodes et organisations du travail pour plus d'efficacité ;
- pour accompagner au changement ;
- pour développer la transversalité.

Piloter :

- en créant les meilleures conditions possibles d'environnement, de travail, pour permettre à chacun de s'épanouir dans son travail quotidien ;
- en veillant à la formation continue et au déroulement de la carrière pour chacun ;
- en veillant en permanence à la qualité d'un encadrement respectueux ;
- en donnant à l'encadrement les outils pour pouvoir piloter ;
- en assurant l'accompagnement des agents et des équipes par l'ensemble de l'encadrement et les services ressources ;
- en développant la cohérence des actions ;
- par l'exemplarité, la constance et la réactivité, en soutenant l'implication et la motivation des équipes ;
- en identifiant et en réglant les problèmes avant qu'ils ne s'aggravent ;
- en ne laissant aucun agent en difficulté, sans lui apporter, en plus de faire preuve de solidarité, une réponse ou une solution ;
- en planifiant les tâches de chacun et en priorisant de façon claire les axes de travail pour éviter les difficultés liées à la multiplicité des chantiers en cours ;
- en aidant à la formalisation de projets et propositions émergents et en y apportant des réponses ;
- par l'impartialité et le sens de l'équitable et du juste, en veillant à la prévention des conflits ;
- en donnant des objectifs simples et clairs au service, afin de pouvoir les décliner pour chaque agent en objectifs cohérents, quantifiables et réalisables dans un temps raisonnable ;
- en listant les projets et tâches à venir, et en les priorisant afin que chacun sache comment se positionner et sur quoi travailler en priorité ;
- en valorisant les compétences de chacun en déléguant, et en faisant un suivi régulier du

- travail de chacun ;
- par un accompagnement au plus près de l'agent, et par la formation, permettre à chacun de développer sa capacité à être ouvert, évolutif, diversifié, adaptable aux évolutions des besoins du public.

3.4.2. L'action des équipes

Un projet de management ne peut fonctionner que si la confiance est réciproque, et les agents doivent également s'engager dans ce contrat de management, notamment par la relation développée vis-à-vis et avec les encadrants :

- confiance ;
- respect ;
- prise en compte de leurs avis ;
- appui sur leurs compétences ;
- qualité du dialogue social de leur côté ;
- partage de l'information ;
- encouragement de la cohésion d'équipe par des propositions volontaires et constructives ;
- prise en compte de la difficulté du rôle d'encadrement, (notamment trancher, prendre les décisions et assumer ces prises de décisions).

3.4.3. Evaluation de ce projet de management

Le projet de management aura réussi si :

- chacun est réellement entendu, reconnu, respecté dans son travail, et en a le ressenti ;
- chacun est motivé par son travail et fier de ce qu'il réalise pour la population ;
- l'esprit collectif a surmonté les difficultés liées aux budgets contraints et aux absences récurrentes.

3.5. L'organisation du travail et le rythme de travail

Il a été réfléchi, au sein du groupe de travail, puis ensuite avec la Direction mutualisée des ressources humaines et la direction générale, à des propositions alternatives de rythme du travail. Plusieurs (7) scénarios ont été proposés aux équipes par le groupe de travail ; 4 ont été retenus par l'ensemble des personnels en réunion plénière, sur lesquels la Direction, la Direction des Ressources Humaines et la Direction générale ont travaillé pour retenir 3 scénarios envisageables, alternatifs à la situation actuelle de système par quinzaine, avec une semaine longue de 43 h 45 et une semaine courte de 31 h.

Au cours de l'été et de l'automne 2018, un groupe de travail a été mis en place pour réfléchir concrètement sur l'organisation d'un nouveau rythme de travail.

3.6. Les personnels

5 actions concrètes

3.6.1. Les métiers

L'évolution des missions en médiathèques et la mutation des métiers désormais indispensables en médiathèques pose la nécessité d'envisager une diversification des profils des futurs recrutés au sein du réseau des médiathèques.

	Action concrète	Contenu	Echéance
265	Personnels 1	Recrutement d'un ou deux services civiques pour le portage à domicile, l'intergénérationnel et la desserte des établissements à publics empêchés (maisons de retraite, établissements de soins, etc...)	2019

Il sera ainsi nécessaire de recruter à l'avenir :

- un régisseur technique (cf. 2.4.1.) ;
- un chauffeur manutentionnaire (pour le bus et la navette) ;
- un régisseur des œuvres (patrimoine) ;
- un ou des animateurs (action culturelle, cf. 2.4.1.);
- un médiateur à Cantepau.

3.6.2. La formation

Un plan de formation, en place depuis 2015, devra être poursuivi ; il devra mettre l'accent très rapidement (2018, 2019) sur :

- la notion d'accueil ;
- le numérique ;
- l'accueil des personnels en situation de handicap.

Formation

	Action concrète	Contenu	Echéance
266	Formation 2	Notion d'accueil.	2019
267	Formation 3	Accueil des personnes en situation de handicap mental.	2018
268	Formation 4	Numérique.	2019
269	Formation 5	Le rôle de « passeur / médiateur » dans le cadre du rôle social des médiathèques : informations concernant les démarches administratives : <ul style="list-style-type: none"> • Pôle emploi, comment cela marche ? • La CAF ; • la déclaration d'impôts en ligne ; • etc. 	2020

3.6.3. Les postes (voir en pièce jointe l'organigramme)

Il conviendra de réfléchir, sans doute à terme relativement proche, à la pertinence et à la faisabilité d'affecter un **poste d'assistant** pour reconstituer, avec deux adjoints du patrimoine, le service Patrimoine écrit.

3.7. Intégration de nouvelles médiathèques dans le réseau

L'intégration d'un ou de médiathèques dans le Réseau des médiathèques de l'Albigeois est évidemment extrêmement intéressant pour le public et le rayonnement culturel de l'Agglomération. Une telle intégration nécessite la prise en compte impérative, pour le transfert des personnels, et des budgets correspondant, d'un certain nombre d'éléments. Toute intégration sera source d'un coût supplémentaire à transférer ou à réévaluer, et d'un temps de travail dévolu aux actions « réseau » complémentaire pour les équipes.

Liste (non exhaustive) des points d'impact de l'intégration d'une nouvelle médiathèque dans le réseau pour le budget et pour les équipes :

- **Navettes** : Rappelons que le public a la possibilité d'emprunter et de rendre les documents en tout point du réseau, et qu'un service de navette dessert actuellement tous les points du réseau quotidiennement du mardi au samedi compris. A ce jour, le tour de la navette occupe 2 h 30 minimum par jour. L'intégration d'une nouvelle médiathèque impliquera au minimum, en fonction de sa localisation dans le territoire, 1,30 heure de plus pour le seul service de la

navette.

>>> 1 h 30 x 6 jours = 9 heures.

Ces 9 heures nécessitent une prise en charge spécifique. Une réorganisation du service sera nécessaire.

A noter également qu'au niveau de la navette elle-même, l'actuel véhicule est d'ores et déjà rempli par les caisses des actuelles navettes, et déjà presque qu'à peine suffisant. Une médiathèque supplémentaire à desservir nécessitera un véhicule plus grand.

- **Traitement des ouvrages de la navette** : actuellement : 1 à 2 heures quotidiennes par site. 1 médiathèque en plus : 1/4 h à 1/2 h en plus quotidiennement.
- **Opérations administratives** (commandes, factures, conventions, etc...)
- **Action culturelle** :
 - lignes budgétaires relatives à l'action culturelle correspondantes à travailler (transfert ou réévaluation) ; + lignes budgétaires spécifiques : SACEM ; frais de bouche ; impressions de documents de communication ;
 - personnel : dans l'organisation actuelle, les 2 personnes affectées au service Action culturelle ne pourront pas absorber le surplus de travail lié au développement de l'action culturelle dans une médiathèque supplémentaire (conventions, communication des actions culturelles, aide à la mise en œuvre, développement des publics et des partenariats, etc.)
- **Communication** : *Médiatic* : pages supplémentaires, nombre d'exemplaires supérieur.
- Equipement des documents.
- Informatique / Système Intégré de Gestion de Bibliothèque : il conviendra d'une part d'intégrer le nouveau catalogue dans la base réseau (extraction des données tests ; montage de tableaux de concordances ; intégration dans base test et jeux de tests ; accompagnement des personnels de la nouvelle structure à intégrer sur la prise en main de l'outil et sur les nouvelles pratiques : gestion des réservations, des transits, etc.) mais également, au quotidien, gérer l'ensemble de la base avec les nouvelles données : harmonisation des notices, gestion des exemplaires, permanences dans la nouvelle structure intégrée pour vérification des bonnes pratiques, calcul des nouvelles données dans les statistiques mensuelles et annuelles, etc. Ce supplément ne sera pas absorbable par l'actuelle responsable informatique et numérique.
- Pour les **plateformes numériques**, l'intégration d'une nouvelle structure générera un surcoût (plateforme d'autoformation, VOD : [ex. de chiffre : 1400 adhérents (chiffres de septembre 2017 dont sans doute 1000 adhérents adultes ; la nouveauté de ces services fait appel d'air : 500 téléchargements supplémentaires à prendre en plus : coût prévisible, sur la base des tarifs 2018 : **1800 €**].
- **Médiation numérique** : mise en place de permanences du médiateur numérique dans la nouvelle structure, développement des ateliers numériques.
- **Site Internet** : pages complémentaires à prévoir, ajustement du site en conséquence.

Il faudra donc le moment venu calculer les différents impacts au niveau du réseau de l'intégration d'une nouvelle médiathèque, afin de calculer selon quelles modalités cela pourra être possible.

3.8. Les médiathèques de l'Albigeois et le développement durable

8 actions concrètes

Développement durable

	Action concrète	Contenu	Echéance
270	Développement durable 1	Acquérir et installer la machine Colibri pour l'équipement des documents en plastique recyclable.	2018
271	Développement durable 2	Utiliser un véhicule électrique pour la navette.	2017

272	Développement durable 3	Acquérir et installer à disposition du public des poubelles par type de déchets (papier / emballages / autres), et organiser l'évacuation de ces déchets.	2018
273	Développement durable 4	Installer des copieurs publics et internes avec une fonction d'impression recto-verso par défaut.	2017
274	Développement durable 5	Inciter les personnels aux petits gestes du quotidien bons pour la planète : <ul style="list-style-type: none"> - éteindre tout éclairage dans les bureaux, pendant la moindre absence (permanences de service public) ; - n'imprimer que quand strictement nécessaire ; - développer et encourager l'usage des tablettes (notamment pour le traitement des réservations) ; - récupérer toute feuille imprimée sur un seul côté et non utile comme papier brouillon en interne, et quand c'est possible, (données non confidentielles), le proposer au public à la demande. 	2018 2017 2018 2017
275	Développement durable 6	Attirer l'attention du public : « Bougez, marchez, prenez les escaliers ! »	2019
276	Développement durable 7	Installer des bornes à vélo au niveau du parking voitures à Pierre-Amalric.	2018
277	Développement durable 8	Prendre part aux grandes causes du territoire, et participer à l'éclairement du public sur les actions de politique de territoire : <ul style="list-style-type: none"> • Plan paysage ; Plan climat ; mobilité citoyenne ; etc. 	2017-2022

4. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION DE CE PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

4.1. Les moyens

On le voit à la lecture de ces plus de 90 pages, le projet est ambitieux, car il souhaite renforcer le rôle des médiathèques de l'Albigeois dans l'impulsion et la pratique culturelle du territoire.

Cependant, la difficulté du contexte ne doit pas être oubliée : contraintes budgétaires, engagement de la collectivité dans la réduction des déficits publics, difficultés à faire réaliser les actuelles missions par un personnel toujours en sous-effectifs pour cause d'arrêts maladie (en 2017, le personnel a été au complet sur l'ensemble du réseau pendant seulement 2 semaines).

Devant l'ensemble de ces propositions reflétant à la fois les besoins du territoire en matière de lecture publique, et le très grand dynamisme et la très grande implication des équipes qui ont construit de PSC, il convient de s'interroger sur les moyens humains qui pourront être mis en place pour permettre leur réalisation. Ajoutons, comme il a été laissé entendre dans le *Diagnostic*, qu'actuellement (printemps 2018), les moyens humains, dans leur réalité effective d'absentéisme chronique important, semblent ne plus être en totale adéquation avec les besoins, ni avec les missions.

4.1.1. Sur le plan technique

Pour mettre en œuvre ce projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social du réseau des médiathèques de l'Albigeois, il sera nécessaire de :

- Maintenir un haut niveau de suivi et un niveau de qualité sur la maintenance des bâtiments avec le service de la MOPT (Maîtrise d'ouvrage, Etude, Programmation de travaux), par un travail de co-

construction entre le RMED et la MOPT ;

- Maintenir un environnement technique de qualité et en état de bon fonctionnement sur le plan informatique, numérique et audio-visuel, en co-construction avec la Direction des Systèmes d'information et des Réseaux.

4.1.2. Sur le plan financier

Pour mettre en œuvre ce projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social du réseau des médiathèques de l'Albigeois, il sera nécessaire de :

- Maintenir au minimum les principales lignes budgétaires de fonctionnement actuelles ;
- en considération des services nouveaux et propositions en nombre de ce présent PSC, une augmentation du budget sera à prévoir en conséquence des projets retenus année par année ;
- maintenir et développer les lignes d'investissement, au regard des différents projets d'envergure essentiels à l'avenir des médiathèques (mobilier, signalétique, rénovation de bâtiments, numérique, etc.) ;
- poursuivre et développer la recherche de financements extérieurs.

4.1.3. Sur le plan des ressources humaines

Pour mettre en œuvre ce projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social du réseau des médiathèques de l'Albigeois, il sera nécessaire de :

- Maintenir le niveau des effectifs, tant en nombre qu'en qualifications, ce qui est réellement une nécessité (garantie effective budgétaire) ;
- mettre en place deux services civiques, pour permettre le développement d'actions comme celles du portage, de la relation intergénérationnelle parmi les usagers ;

Le PSC pourra prendre comme base le point de référence suivant, (défini dans l'état de l'organisation du réseau en juin 2018), pour un **fonctionnement nominal du réseau** en situation ordinaire :

- un minimum de **17 agents effectivement présents** sur Amalric (médiabus compris) est indispensable *sur une journée* hors samedi et toutes catégories confondues (à noter que le chiffre implique 1 cadre de direction, 5 assistants ou faisant fonction d'assistant, 9 agents ; 2 agents au médiabus). A noter que ce chiffre de 17 personnes implique un temps de présence en service public quasiment permanent sur la journée pour l'ensemble des personnels, et que le temps dévolu aux réunions, rendez-vous ou manifestations culturelles ne pourra qu'être limité ;

- un minimum de **5 agents minimum effectivement présents** dans les 3 médiathèques de proximité ;

- pour une semaine, ce chiffre doit être amené à **20** minimum sur Amalric, (médiabus compris) ;

- le seuil minimum de personnels nécessaires pour une ouverture d'Amalric, pour une journée complète et sans médiabus, est **de 15 personnes** (dont 4 pouvant être non titulaires).

- Pour maintenir le même niveau d'amplitude d'ouverture au public et atteindre les objectifs du projet, tout départ d'agent (retraite, mutation interne et externe) nécessitera une analyse pour définir les recrutements les plus adaptés aux besoins et à la réussite du Projet ;

- Mettre en place un plan de formation co-construit avec la Direction des services humaines, qui permette à chacun des membres des équipes le développement de compétences et la compréhension des évolutions professionnelles, avec une attention portée sur la prévention des risques au travail, et sur les restrictions d'activités et aménagements de postes (rappel : l'équipe est vieillissante : moyenne d'âge : 48 ans, 30 % des équipes ont plus de 55 ans) qui ne pourront pas ne pas être compensés pour la bonne réalisation du Projet.

4.2. Le calendrier

On l'a vu, des indications de calendrier ont été apportées à chaque proposition.

L'attention est attirée sur le fait que ce PSC est extrêmement riche en propositions ; il faudra que le

calendrier effectif de réalisation des missions prenne en compte l'extrême diversité des missions et des projets des équipes, et sur le fait qu'il vaut mieux que les projets prennent un peu plus de temps à être réalisés, mais qu'ils soient effectués de manière intégrale et complète, sans pour autant épuiser les équipes, plutôt que d'essayer de faire réaliser un nombre plus important de projets, mais en les effleurant seulement.

Dans ce genre d'exercice, le risque d'éparpillement est très important, et celui de réduire la motivation des équipes non moins grand. Il faudra donc y prêter une attention toute particulière.

4.3. Evaluation

Pour chaque action, chaque dispositif et pour l'ensemble de l'activité du réseau des médiathèques, il est proposé de poursuivre, de développer et de systématiser l'évaluation. Plusieurs données permettront l'évaluation :

- Une évaluation quantitative à l'aide des tableaux de bord :

- tableaux de bord actuels (statistiques Koha annuelles sur les inscrits, les prêts, les retours, les réservations, les collections, de l'ensemble du réseau et de chaque structure ;
- tableaux annuels des manifestations culturelles sur l'ensemble du réseau.

- La formalisation de critères d'évaluation qualitatifs :

On s'efforcera désormais de définir, pour chaque projet et chaque action, les critères d'évaluation qualitatifs. Ces critères seront proposés par chaque acteur du projet, concepteur, metteur en œuvre, ou partenaire des actions correspondantes.

Ce nouveau mode de fonctionnement, en mode projet, et ce nouveau mode de management devra être expliqué aux équipes, qui fourniront elles-mêmes, en tant qu'acteurs des projets, les éléments de critères d'évaluation. Il s'agit d'une habitude de travail complètement nouvelle pour les équipes du réseau des médiathèques, qui devra prendre du temps pour être mise complètement en place et prise en compte par chaque agent.

Evaluation du PSC

	Action concrète	Contenu	Echéance
278	Evaluation 1	Instituer le mode de détermination, pour chaque projet et action, de critères d'évaluation au moment même de la conception et de la mise en place du projet, critères proposés par les acteurs mêmes du projet et de l'action.	2018
279	Evaluation 2	Pour suivre et faire vivre l'ensemble du Projet Scientifique, Culturel, Educatif et social du réseau des médiathèques, il est proposé de créer deux groupes de travail : <ul style="list-style-type: none"> • Un comité exécutif du PSC, composé de l'équipe de direction et de volontaires de chaque équipe ou structure, pour le suivi du PSC ; • Un comité de suivi du PSC, composé de l'équipe de direction, le vice-président chargé du réseau des médiathèques, les élus de la commission Culture volontaires, un membre désigné par le comité exécutif. 	2019

Tous les ans, le PSC sera repris au niveau de la direction pour en mesurer la progression, et en proposer éventuellement des adaptations.

Evaluation des médiathèques de l'Albigeois

	Action concrète	Contenu	Echéance
280	Evaluation 3	<p>Enclencher la réflexion de l'évaluation des médiathèques du grand-Albigeois par les mesures d'impact. L'évaluation doit désormais être centrée sur la mesure du changement que provoque auprès d'un usager, ou d'un quartier, la présence de la médiathèque, et les services qu'elle offre, ou le retour sur investissement, économique et social, pour la collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cerner l'impact des médiathèques du grand-Albigeois ; - dessiner la cartographie de sa zone de chalandise ; - mesurer les effets induits par l'offre de services, présents ou virtuels, sur les différents publics ; - calculer la satisfaction ; - tester, à toutes les étapes d'un projet, l'expérience de l'utilisateur. 	2022

« La culture implique de cultiver, « culturer », faire pousser, grandir. Or, l'individu ne pousse pas s'il n'est pas cultivé par son environnement et s'il ne participe pas activement à sa croissance. La culture est donc une question de relation, et même d'interaction, entre l'individuel et le social. Elle est vivante (Malinowski), vraie (Sapir), ou démocratique, commune et partagée (Dewey) si elle assure la réciprocité entre le développement de l'individualité et celui de la vie commune » (extrait de l'article *De la démocratisation à la démocratie culturelle*, édité dans la revue NECTART du 13/06/2013, par Joëlle Zask, philosophe spécialiste de philosophie politique et du pragmatisme, maître de conférences à l'Université de Provence).

*« Tout seul, on va vite,
ensemble, on va loin ;
L'esprit d'équipe,
comme un besoin ».* (Grand Corps malade)